

INSTITUT D'AMENAGEMENT, D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE DE LILLE
MASTER de Sciences et Technologies
mention Urbanisme et Aménagement
Conception et Maîtrise d'Ouvrage Urbaine Alternative (CoMUA)

LE DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE

ÉTUDE SUR QUATRE COMMUNES DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉNIN-CARVIN



Tutrice universitaire : Bénédicte GROSJEAN
Tuteur professionnel : Jimmy CUENOT-CARBONNEAUX
Stage réalisé au sein de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Alexis TARAkanov
2023-2024



fasest


Université
de Lille

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Tout d'abord, je remercie ma tutrice universitaire Bénédicte Grojean, pour son appui et ses conseils tout le long de la réalisation de cette étude.

Je suis également reconnaissant envers Jimmy Cuenot-Carbonneaux, mon tuteur professionnel, pour son suivi, son encadrement et pour l'enthousiasme qu'il a manifesté à l'égard de mon travail.

Je souhaite aussi remercier l'ensemble des membres des directions du Pôle Territoire Écologique de la CAHC pour leur accueil chaleureux au sein de la structure.

Enfin, je remercie toutes les personnes rencontrées durant cette recherche, les acteurs du territoire, les services municipaux, les bailleurs sociaux, les associations locales ou plus éloignées, ainsi que les jardiniers rencontrés. Leur rencontre a été essentielle pour ce travail.

TABLES DES MATIÈRES

| | |
|--|---------------|
| REMERCIEMENTS | P. 3 |
| TABLES DES MATIÈRES | P. 5 |
| INTRODUCTION | P. 7 |
| I. LES INTERACTIONS HOMME ET ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE : APPROCHE HISTORIQUE | P. 11 |
| 1. 1. Ville et nature : définition des concepts | P. 11 |
| 1. 1. 1. La ville comme le lieu d'affranchissement à la nature | |
| 1. 1. 2. De l'écologie urbaine à la ville durable | |
| 1. 1. 3. Les enjeux contemporains des rapports nature/ville - une crise de la relation ? | |
| 1. 2. Le dialogue entre l'environnement et l'urbanisation du territoire | P. 24 |
| 1. 2. 1. Un territoire de tradition agricole | |
| 1. 2. 2. L'extraction du charbon comme moteur de développement et structurant la diffusion de l'urbain | |
| 1. 2. 3. Les dynamiques contemporaines | |
| 1. 3. Une culture du jardin et du jardinage sur le bassin minier | P. 37 |
| 1. 3. 1. Elements théoriques sur l'objet « jardin » | |
| 1. 3. 2. Le contexte idéologique et culturel du jardinage dans le bassin minier | |
| 1. 3. 3. Les formes urbaines et leur relation au jardin | |
| 1. 3. 4. Les pratiques et les fonctions du jardinage | |
| II. LES RELATIONS ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LA VILLE SUR LE TERRITOIRE | P. 51 |
| 2. 1. Contexte de l'étude | P. 51 |
| 2. 1. 1. Une action transversale, inscrite au sein du Projet de Territoire Écologique de la CAHC | |
| 2. 1. 2. Attendus du stage | |
| 2. 1. 3. Questionnements | |
| 2. 2. Analyse spatiale de la place de la nature en ville | P. 59 |
| 2. 2. 1. Méthodologie et données exploitées | |
| 2. 2. 2. A l'échelle du territoire, le constat du peu de surfaces boisées et naturelles | |
| 2. 2. 3. Îlots de chaleur urbain : exploitation de données de température, de données relatives au climat | |
| 2. 2. 3. Spatialisation de la végétation en ville | |
| 2. 3. Représentations sociales de la nature en ville | P. 105 |
| 2. 3. 1. Méthodologie | |
| 2. 3. 3. Représentations sociales de la nature en ville : opinions et valeurs associées à la présence de végétal | |
| III. JARDINER SUR L'ESPACE PUBLIC | P. 123 |
| 3. 1. Permettre de végétaliser l'espace public | P. 124 |
| 3. 1. 1. Définition et cadrage juridique du dispositif | |
| 3. 1. 2. Accaparement de l'espace public ou entretien d'un paysage collectif ? | |
| 3. 1. 3. Le frontage contre la stérilisation de l'espace public | |
| 3. 1. 4. Une responsabilité partagée entre individu et pouvoirs publics | |
| 3. 2. La participation active des habitant.es à la transformation de leur espace de vie | P. 132 |
| 3. 2. 1. L'enjeu de la structuration de collectifs | |
| 3. 2. 2. Processus et partage de pouvoirs au travers d'une étude de cas : les ruelles vertes montréalaises | |
| 3. 2. 3. Mettre en commun une ressource | |
| 3. 3. Vers une approche intégrée | P. 145 |
| 3. 3. 1. Les racines d'une transformation globale ? | |
| 3. 3. 2. Créer les conditions d'émergence d'une biodiversité urbaine | |
| CONCLUSION | P. 151 |
| BIBLIOGRAPHIE | P. 153 |

INTRODUCTION

Cette palissade (Figure 1), issue d'une cartographie des maisons et jardins singuliers du Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut de Lille Métropole (LaM), est l'oeuvre de « l'habitant-paysagiste » Rémy Callot (1926-2001), réalisée devant chez lui, avenue Montaigne, dans la commune de Carvin, à la fin des années 1980¹. Ces panneaux de mosaïques font partie d'une série d'oeuvres ayant comme thématiques le voyage, la nature ou encore la mythologie ancienne. Celle-ci représente des biches et des faons dans un paysage bucolique.

Cette attention aux oeuvres créatives, assimilables à l'art brut, est théorisée par l'architecte Bernard Lassus dans son ouvrage *Jardins imaginaires* (1997)² qui nomme « habitants-paysagistes » les personnes qui transforment leur habitat ou jardin en une ou plusieurs oeuvres.

Ainsi, au-delà de présenter un certain imaginaire de la nature, cette mosaïque participe à la transformation du paysage urbain par le fait qu'elle est directement visible depuis l'espace public. Elle est ainsi valorisée au titre du patrimoine urbain par la commune et les associations locales. L'implication des habitant.es à la transformation de leur cadre de vie est aujourd'hui encouragée, dans un contexte d'une « injonction participative »³ paradoxale, dans la mesure où les pouvoirs publics attendent des habitants qu'ils soient déjà « organisés collectivement » et dotés de « compétences techniques »⁴.

¹ La description complète de l'oeuvre est disponible sur le site *Cartographies des maisons et jardins singuliers du LaM* : <https://habitants-paysagistes.musee-lam.fr/exhibits/show/exposition/explorez-sites-habitants-paysa/hautes-de-france/maison-remy-callot-carvin>

² Cyrille Marlin, 2020, « Le sens géographique du jardin « individuel » et sa relation au paysage », *Projets de paysage*, 23, p. 4. <https://doi.org/10.4000/paysage.12838>

³ Cette expression est notamment employée par la chercheuse Marion Carrel, 2017, dans l'article « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation en France. » *Les Politiques Sociales*, 2, n° 3-4, pp. 79-89. <https://doi.org/10.3917/lps.173.0079>.

⁴ Ibid, p. 84



Figure 1 : Vue sur la mosaïque « Biches et faons » de Rémy Callot à Carvin
Source : Résidence habitants paysagistes, Cartographie des maisons et jardins singuliers, musée LaM

⁵INSEE, 2021. Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA d'Hénin-Carvin. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EP-CI-246200299#consultation-sommaire>

⁶Ibid.

La communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du Pas-de-Calais rassemblant 14 communes, peuplé de 126 840 habitants⁵, sur une surface de 112 km². La communauté d'agglomération fait partie de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, dont le paysage, les formes d'habitat et le tissu urbain sont fortement marqués par l'organisation spatiale héritée de l'activité minière. Les cités minières, avec des formes d'habitat individuelles avec jardin, se sont développés autour de centres villes plus anciens.

Comme dans le reste de l'ancien bassin minier, la population du territoire est concernée par une importante précarité, avec des difficultés socio-économiques importantes. Le taux de pauvreté de l'EPCI atteint 22,1 % en 2021⁶, dans une région qui a subi une désindustrialisation après une période d'exploitation minière intense. Le territoire est aussi sujet à des vulnérabilités environnementales, liées à sa forte urbanisation et l'artificialisation de ses sols, la fragmentation de ses espaces boisés et naturels, les pollutions du sol, de l'air et de l'eau héritées de la période industrielle ou causées par les activités contemporaines.

La question de la transition écologique du territoire, qui répond en partie à une plus large problématique de conversion économique et patrimoniale du bassin minier, est mise en avant dans les politiques publiques territoriales. L'adaptation du territoire aux conséquences à venir du changement climatique est un enjeu particulièrement sensible, dans la mesure où celui-ci se trouve déjà

dans une dynamique de reconversion vis-à-vis de son passé industriel et son développement jugé non durable⁷.

Météo-France projette ainsi une évolution de la température moyenne en été du territoire de 17,7° C (valeur de référence 1976 -2005) à 19° C en 2030, 19,8° C en 2050 et 21° C en 2100⁸, à laquelle le territoire devra s'adapter.

L'adoption d'un Projet de Territoire Ecologique (PTE) par la CAHC en 2021 comme cadre politique global définit un ensemble d'actions concourant à des objectifs de la transition écologique, dont l'adaptation des villes au changement climatique, le développement d'une biodiversité urbaine et la lutte contre les îlots de chaleur urbain.

L'une de ces actions est le déploiement d'un dispositif de végétalisation participative, un « permis de végétaliser », qui consiste à autoriser un particulier à planter et entretenir une portion de l'espace public préalablement désartificialisée. Cette recherche s'inscrit ainsi dans le cadre d'un stage de fin d'études de Master Urbanisme et Aménagement à la CAHC, dont l'objet était d'étudier les conditions de faisabilité de ce dispositif sur le territoire.

L'appui sur une action privée, « citoyenne », quelle soit individuelle ou collective, pour la végétalisation et l'entretien de l'espace public, est accompagnée et encouragée par les pouvoirs publics. Elle interroge les effets produits par ces nouveaux modes de gestion, qui peuvent aller jusqu'à la reconnaissance patrimoniale des oeuvres créées par l'habitant.

On peut faire l'hypothèse que ce type de dispositif renouvelle - ou du moins déplace - le champ des relations existantes entre les jardinier.es et leur environnement, en favorisant de nouvelles formes de sociabilités, de nouvelles interactions avec le vivant, un nouveau rapport au paysage auquel ils contribuent de manière active ou en transformant les usages de la rue.

Le permis de végétaliser est un dispositif particulier qui met en tension un certain nombre d'interfaces. Il franchit une limite d'abord juridique, par une autorisation particulière, l'occupation temporaire de l'espace public, qui a un caractère révocable. Le dispositif s'articule également sur la frontière existante entre l'espace privé (l'habitation) et l'espace public (la rue, le trottoir). Enfin, le permis de végétaliser comporte une dimension davantage politique et pose la question de la répartition et l'organisation des responsabilités et des pouvoirs des différents acteurs impliqués dans la gestion des espaces publics.

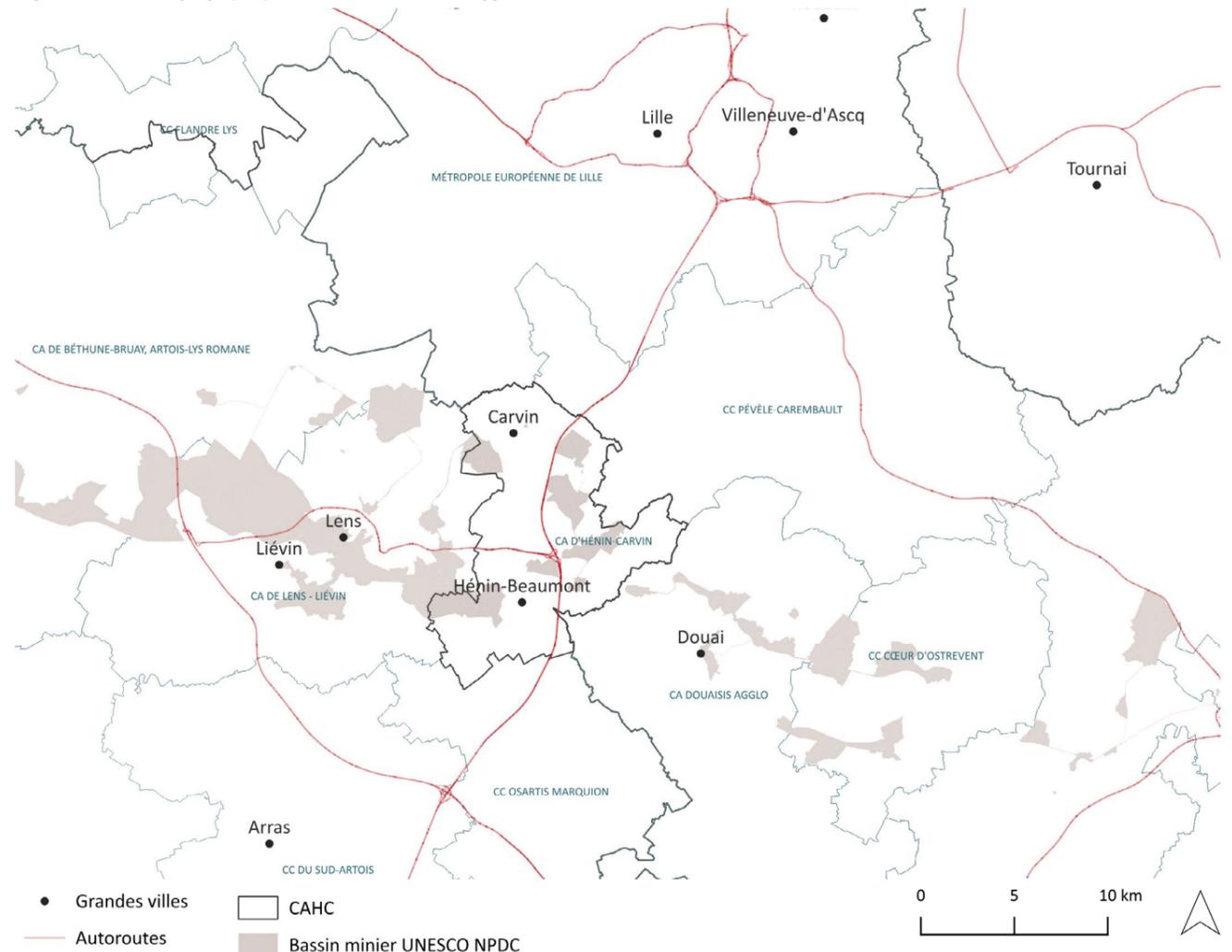
Dans ce contexte, dans quelle mesure les dispositifs de végétalisation participative peuvent-ils répondre aux enjeux d'habitabilité du territoire de la CAHC, à la fois en termes de conditions matérielles et d'appropriation des espaces de vie ?

Il s'agit dans un premier temps de présenter une description de la relation entre l'homme et son environnement sur le territoire d'étude. Ensuite, la place, les actions et les représentations contemporaines portées sur les espaces végétalisés sont analysées. Enfin, la dernière partie de ce travail présente une réflexion autour des modalités du dispositif et la façon dont celui-ci pourrait répondre à la problématique posée.

⁷ Francis Meilliez, 1998, « Un exemple fructueux de développement non durable : le bassin minier Nord-Pas-de-Calais », *Annales des Mines*, pp 53 - 60.

⁸ Ces données sont synthétisées sur l'outil « Climadiag Commune », Météo-France, 2024. Il s'agit de valeurs médianes, qui sont calculées selon une trajectoire de réchauffement de référence de +4° C d'ici 2100.

Figure 2 : Situation géographique de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)



Source : BD TOPO, IGN
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024

I. LES INTERACTIONS HOMME ET ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE : APPROCHE HISTORIQUE

1. 1. VILLE ET NATURE : DEFINITIONS DES CONCEPTS

La première partie de ce travail s'attache à examiner les différentes conceptions des relations entre ville et nature à travers le temps. L'objectif est de situer l'étude menée au sein d'un corpus scientifique et de cadres théoriques existants. Il s'agit également de définir les principaux concepts qui seront réutilisés tout au long de ce travail.

1. 1. 1. LA VILLE COMME LE LIEU D'AFFRANCHISSEMENT A LA NATURE

La recherche bibliographique sur la thématique des relations entre l'urbain et la nature a abouti à des travaux variés, pluridisciplinaires, qui sont en grande partie issus de philosophes, anthropologues et ethnologues.

L'histoire des villes est souvent analysée sous le prisme d'un processus de détachement progressif de l'homme à son environnement et d'une opposition franche entre ce qui relève du naturel et ce qui relève du culturel. Cette conception moderne, qui n'a rien d'universelle, de la relation de l'être humain à la nature est d'abord caractérisée par une distinction entre les deux objets, qui engendre un rapport de domination de l'homme sur la nature.

Pour bien distinguer les différentes notions, le terme « nature » renvoie à partir du 17^{ème} siècle au monde physique, opposé à l'homme et à la culture⁹, après avoir longtemps désigné l'organisation du cosmos. Les travaux de l'anthropologue Philippe Descola montrent que cette opposition entre nature et culture (une ontologie qu'il nomme naturalisme) n'est qu'une façon de construire un rapport au monde et que d'autres systèmes de représentation ont existé et existent dans d'autres sociétés. Le terme environnement désigne quant à lui « les relations d'interdépendance complexes existant entre l'homme, les sociétés et les composantes physiques, chimiques, biotiques d'une nature anthropisée »¹⁰. Le concept fait référence à « ce qui entoure » l'homme et comporte en lui l'idée d'interaction de l'homme avec son milieu¹¹.

A. L'histoire des villes comme un détachement à la nature

La naissance des villes et le passage du nomadisme à la sédentarité sont présentés par les historiens de l'espace européen comme un détachement progressif à un « environnement naturel ». La spécialisation du citoyen le détache notamment de l'activité de chasseur-cueilleur, puis de l'activité agricole.

⁹Jean-Pierre Renard, 2012, « La Nature ? Un concept bien complexe pour le géographe ! », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 13. Consulté sur <http://journals.openedition.org/tem/1646>

¹⁰Yvette Veyret, 2009, « Environnement », *HyperGeo*, consulté sur <https://hypergeo.eu/environnement/>

¹¹Sylviane Tabarly, 2005, « Environnement, environnements », *Glossaire de Géoconfluences*, consulté sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/environnement>

¹² Alain Maugard, 2019, *Biodiversité Urbaine, Pour Une Ville Vivante*.

¹³ Ibid.

¹⁴ Patrick Blandin, 2019, « De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité ». *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Éditions Quæ, p. 13 - 86. <https://books.openedition.org/quae/39554>.

¹⁵ Philippe Bonnin, Maïté Clavel, 2010. Introduction. Quand la nature s'urbanise. *Ethnologie française*, Vol. 40, p.581-587. <https://shs.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-4-page-581?lang=fr>.

¹⁶ Thomas Lerosier, 2017, « Philippe Descola, Par-delà nature et culture », *Questions de communication*, p. 555-557. <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11371#quotation>

¹⁷ Bruno Latour, 2017, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte.

¹⁸ Gilles Clément, 2004, *Manifeste du Tiers paysage*, Éditions du Commun, p. 3 ; Denis Couvet et Frédéric Ducarme, 2014, « Reconciliation ecology, from biological to social challenges », *Revue d'ethnoécologie*, <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/1979>

Le mythe d'un Eden perdu émerge avec cette évolution urbaine et renvoie à l'idée d'une nature originelle perdue¹². Les imaginaires de la ville la lie ainsi à la création humaine, la culture et opposent à l'idée de ville la campagne, le nomadisme et la nature¹³. La conception de la nature comme séparée des hommes et des villes renvoie à un ensemble d'idéologies religieuses et philosophiques d'une nature vierge de l'empreinte humaine, et a influencé certains mouvements de protection de la nature, comme celui du wilderness aux États-Unis¹⁴.

L'introduction « Quand la nature s'urbanise » du numéro Natures urbaines de la revue *Ethnologie Française*¹⁵, retrace l'idéologie moderne et son rapport à la nature. Les auteurs relèvent une transformation des représentations de la nature qui s'est opérée « avec la modernité, l'urbanisation et l'industrialisation » : d'un lieu hostile ou nourricier, la nature n'est plus qu'un environnement support « dominé et maîtrisé ». Un rapport de domination caractérise en effet la pensée moderne vis-à-vis de la nature. La nature est conceptualisée comme étant extérieure à l'être humain, opposée à la ville qui est le lieu de l'artificiel et de l'anti-nature.

D'abord hostile et inquiétante, siège de divinités terribles, mais simultanément mère nourricière, jardin d'Éden ou Arcadie insoucieuse et profuse, la nature se serait muée avec la modernité, l'urbanisation et l'industrialisation, en un simple environnement, support de pratiques ludiques, totalement dominé et maîtrisé - croit-on - jusqu'à ce qu'elle se « réveille » en catastrophes et cataclysmes qui remettent profondément en question ces sociétés, leurs certitudes, leurs solidarités, leurs pratiques, leurs valeurs.

Philippe Bonnin, Maïté Clavel, 2010. Introduction. Quand la nature s'urbanise. *Ethnologie française*, p.581.

L'anthropologue Philippe Descola met bien en avant cette pensée moderne de la nature comme un objet qui serait extérieur à l'homme. L'anthropologue montre que cette dichotomie entre nature et culture n'est que l'une des manières de construire un rapport au monde et à son environnement : un schème de pensée naturaliste caractérise la société moderne occidentale¹⁶. Selon le philosophe Bruno Latour¹⁷, la nature a été placée sur un plan extérieur et objectivée, par une construction dans l'histoire politique et l'histoire des techniques et des sciences. Cette conception extérieure, considérée objective, des « lois de la nature » notamment, a limité pour le penseur le nombre de mouvements pouvant être saisis par la science laquelle n'a eu très longtemps qu'une vision mécaniste du monde : « La nature ne s'est présentée aux savants que comme un « facteur de production », une ressource justement extérieure, indifférente à nos actions, saisie de loin ».

Or, la conception d'une « nature première », opposée à l'homme, qui subsiste toujours dans nos imaginaires contemporains, est remise en question.

Des chercheurs décrivent le monde comme un « jardin planétaire »¹⁸, métaphore qui exprime l'idée que la majorité des milieux dits « naturels » sont en fait artificiels et ont été transformés par l'homme¹⁹. Le « jardinage

de la planète » renvoie aussi à une volonté d'améliorer une nature qui a déjà été profondément modifiée, selon des valeurs et des intérêts humains. Un nombre important de débats et de théories a concerné les pratiques de gestion des espaces dits naturels, par exemple avec les termes de conservation et de protection de la nature²⁰, qui impliquent des postures d'intervention de l'homme très différentes : l'idée de conservation est plutôt interventionniste tandis que le terme de protection relève d'une défense plus stricte d'un milieu²¹.

La notion de « troisième nature » est réinterprétée par l'anthropologue Anna Tsing comme la part du vivant qui échappe au contrôle de l'homme, mais qui a été profondément affectée par la dégradation de l'environnement²². Cette troisième nature est peuplée par ce qu'elle désigne « espèces férales », les organismes qui se sont transformés à cause de nos activités mais qui ne sont pas ou plus domestiqués²³.

B. Une telle conception d'une nature opposée à la ville influence les pratiques individuelles et collectives de gestion, les pensées urbaines et les manières d'organiser et de concevoir la ville.

La philosophe Chris Younès²⁴ a étudié l'opposition entre la nature et la ville moderne occidentale, liée au développement des techniques « contre la nature », qui sont des milieux dans lesquels très peu d'éléments non maîtrisés par l'homme sont présents. Philippe Bonnin et Maïté Clavel²⁵ montrent que cette idéologie se traduit par un rejet des éléments naturels en ville : risques naturels et climatiques, animaux, etc. La comparaison des jardins du peuple des Achuar²⁶ avec les parcs et jardins de la société occidentale est éclairante sur les représentations diamétralement opposées de ce rapport à la nature, et sur leurs effets sur les pratiques de gestion de ces jardins : « Ils s'appuient sur une culture, des représentations de la nature productrice, et plus généralement sur l'accord du jardin avec l'ordre du monde, le climat, les saisons »²⁷.

Ainsi, de la Renaissance jusqu'au 17ème siècle, la présence de nature en ville est rare : les représentations picturales des villes idéales sont minérales, la nature est peu présente dans l'espace public et la végétalisation est davantage présente dans des espaces privés. En revanche, les relations matérielles entre villes et campagnes sont importantes (déchets organiques, agriculture)²⁸. Progressivement, la nature est mise en scène à l'intérieur de l'espace urbain : Antoine Picon²⁹ cite la création de mails et de cours plantés en Italie, les premiers boulevards plantés dans la seconde moitié du 17ème siècle et l'ouverture des domaines royaux. La nature participe aux fonctions sociales de l'espace public. Charles-François Mathis³⁰ décrit la présence d'éléments naturels en ville comme un « ordonnancement du végétal [...], élément du mobilier urbain ou part de la structure urbaine » dans le cas des parcs et jardins. Ces éléments ne possèdent pas de « naturalité » propre au sens d'une « dimension spontanée, non anthropique, ancrée dans des processus écologiques qui s'inscrivent sur de larges échelles temporelles et spatiales »³¹. Ils ne s'inscrivent pas dans l'environnement local et font l'objet d'importations de végétaux de territoires lointains.

¹⁹ Christian Levêque, 2018, « Protéger la nature ? Oui, mais laquelle ? » *Paysans & société*, 2018, p.13-21, <https://shs.cairn.info/revue-paysan-et-societe-2018-1-page-13?lang=fr>.

²⁰ Ibid.

²¹ Patrick Blandin, 2019, « De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité ». *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Éditions Quæ, p. 13 - 86. <https://books.openedition.org/quae/39554>.

²² Gaité-lyrique, 2019, « Pour aller plus loin : Cohabiter : assemblages terrestres », Ce qui dépend de nous <https://www.la-gaite-lyrique.net/magazine/cohabiter-assemblages-terrestres>.

²³ Ibid.

²⁴ Chris Younès, 1999, *Ville contre-nature, Philosophie et architecture*, La Découverte.

²⁵ Philippe Bonnin, Maïté Clavel, 2010. Introduction. Quand la nature s'urbanise. *Ethnologie française*, Vol. 40, p.581-587. <https://shs.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-4-page-581?lang=fr>.

²⁶ Philippe Descola, 1993, cité par Bonnin et Clavel, 2010, p.582.

²⁷ Ibid.

²⁸ Sabine Barles, 2005, *L'invention des déchets urbains*, France, 1790-1970, Champ Vallon ; Antoine Picon, 2024, *Natures Urbaines : Une histoire technique et sociale 1600-2030*, Commissariat scientifique, École des Ponts ParisTech.

²⁹ Ibid.

³⁰ Charles-François Mathis, 2021, « L'émergence de la pensée écologique en ville », *Métropolitiques*.

³¹ Cyria Emelianoff, 2015, « La ville durable, une notion fossile ? », dans *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, Éditions Quæ.

³² Antoine Picon, 2024, *Natures Urbaines : Une histoire technique et sociale 1600-2030*, Commissariat scientifique, École des Ponts ParisTech.

³³ Marc Baridon, 1998, *Les Jardins. Paysagistes-Jardiniers-Poètes*, Paris, Éd. Robert Laffont, pp. 939-1187.

³⁴ Charles-François Mathis, 2021, « L'émergence de la pensée écologique en ville », *Métropolitiques*.

³⁵ Pierre Donadieu, 2013, « Faire place à la nature en ville : La nécessité de nouveaux métiers », *Métropolitiques*.

³⁶ Ibid.

³⁷ Charles-François Mathis, 2021, « L'émergence de la pensée écologique en ville », *Métropolitiques*.

³⁸ Cité par Françoise Dubost et Bernadette Lizet, 2003, *La nature dans la cité*, dans *Communications*, pp. 5-18.

C. La nature comme remède dans les pensées urbaines à partir du 18ème siècle

Les historiens s'accordent sur le fait que c'est à partir du 18ème siècle que la nature devient un élément central dans la pensée urbaine et participe aux considérations hygiéniques et morales de cette époque. Ainsi, le végétal en ville prend des nouvelles formes et combinaisons avec la trame urbaine³², les parcs, jardins et promenades sont les espaces de nouveaux usages en milieu urbain. Michel Baridon³³ montre que la révolution industrielle de la fin du 18e siècle est cruciale à prendre en compte pour comprendre l'évolution des rapports de l'homme à la nature : « *Jamais la nature n'est parue si belle que lorsque la machine a fait son intrusion dans le paysage* ». La transformation des modes de vie et de travail change radicalement la vision de la nature, qui devient un élément ayant la fonction de remède et d'assainissement des villes.

Cette utilisation d'éléments naturels comme remèdes aux nuisances environnementales prend le nom de l'hygiénisme, idéologie qui accompagne l'expansion urbaine du 19ème siècle³⁴. Au 19ème, la nature remplit une fonction d'assainissement, de soin et une fonction esthétique³⁵, qui s'approche de l'art historique des jardins³⁶. L'hygiénisme inspire les jardins et parcs des ingénieurs Adolphe Alphand et Haussmann pendant le Second Empire, qui attestent de l'utilisation du végétal comme un outil technique pour répondre à des problématiques d'assainissement et d'ordre social. Les jardins ouvriers se développent également, répondant aux intérêts des patrons envers leur main d'œuvre.

La notion « d'espaces verts », qui s'est imposée après la Seconde Guerre mondiale, incarne une « indifférenciation » totale « entre végétaux », idéologie qui marquera les façons de concevoir les espaces libres au pied des grands ensembles dans les années 1970³⁷. Le chercheur évoque un « déracinement » du végétal, support d'usages mais sans aucune richesse qualitative ou écologique. Isabelle Auricoste montre que le mouvement moderne a hérité de la pensée hygiéniste et qu'il existe une continuité entre le 19ème et le 20ème siècles dans le traitement des espaces non bâtis. La nature occupe la même fonction « réparatrice »³⁸.

1. 1. 2. DE L'ÉCOLOGIE URBAINE À LA VILLE DURABLE

A. Réflexions écologiques du début du 20e siècle - écologie urbaine

Dès le début du 20ème siècle, on assiste à des réflexions autour de la ville écologique³⁹. Le biologiste et sociologue Patrick Geddes, par exemple, fait office de pionnier pour ses réflexions sur les relations entre milieu naturel et milieu humain. Il met au centre de sa pensée la notion de coopération entre les êtres vivants et tient une approche globale des milieux, notamment dans ses figures de pensée⁴⁰.



Source : Geddes, 1925, p.399.

Sur ce diagramme, Geddes met en relation les aménagements urbains, leur évolution historique et leur inscription dans la topographie du territoire. On lui attribue le concept d'aménagement territorial⁴¹.

Les disciples de Geddes, Lewis Mumfort et Ian McHarg, dans les années 1950, poursuivront les premières réflexions écologiques, autour notamment de la défense d'une végétalisation des villes. McHarg parle également de « services rendus par la nature » et des « dimensions esthétiques, émotionnelles et affectives des rapports à la nature »⁴².

Dans les années 1920, la formalisation du concept de l'écologie urbaine dans l'École de Chicago marque un tournant. La discipline de l'écologie urbaine considère en effet le milieu urbain comme un écosystème et met en avant les interdépendances existantes entre les hommes et leur environnement urbain. Le courant est repris dans les années 1950 par l'écologie scientifique américaine et sera médiatisé en France dans les années 1990. L'écologie urbaine a comme héritage des pensées déjà existantes au 18ème et 19ème siècles dans les disciplines de la médecine et la chimie⁴³. L'écologie urbaine est le mouvement qui fonde les concepts écologiques récents.

Blandin⁴⁴ décrit la longue histoire du mouvement de conservation de la nature et évoque le regard utilitariste et esthétique sur la nature dans la première moitié du 20ème siècle, au sein des tensions et débats dans les discours scientifiques.

³⁹ Cyria Emelianoff, 2015, « La ville durable, une notion fossile ? », dans *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, Éditions Quæ.

⁴⁰ Sabine Kraus, 2021, « L'écriture du regard géographique de Patrick Geddes (1854-1932) : le Collège des Écossais à l'université de Montpellier », dans *Mondes réels, mondes virtuels*, édité par Jean Soumagne, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques. <https://doi.org/10.4000/books.cths.15890>.

⁴¹ Federico Ferretti, 2012, « Aux origines de l'aménagement régional: le schéma de la Valley Section de Patrick Geddes (1925) », *M@ppemonde*.

⁴² Cyria Emelianoff, 2015, « La ville durable, une notion fossile ? », dans *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, Éditions Quæ.

⁴³ Jean-Pierre Lévy et Isabelle Hajek, 2015, « Introduction. La « ville durable » : une injonction universelle et consensuelle ? », dans Isabelle Hajek (dir.), *De la ville durable à la nature en ville*, Presses universitaires du Septentrion, pp. 9-20.

⁴⁴ Patrick Blandin, 2019, « De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité ». *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Éditions Quæ, p. 13 - 86. <https://books.openedition.org/quæ/39554>.

⁴⁵Alexis Vrignon, 2012, « Écologie et politique dans les années 1970 : Les Amis de la Terre en France », *Vingt-tième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, p. 179. DOI : 10.3917/vin.113.0179

⁴⁶Patrick Blandin, 2019, « De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité », *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Éditions Quæ, p. 13 - 86. <https://books.openedition.org/quæ/39554>.

⁴⁷Nicole Mathieu et Yves Guermond (dir.), 2005, « La ville durable : quelques enjeux théoriques et pratiques », dans *La ville durable, du politique au scientifique*, Éditions Quæ, pp. 57-69.

⁴⁸Cyria Emelianoff, 2015, « La ville durable, une notion fossile ? », dans *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, Éditions Quæ.

⁴⁹Ibid.

⁵⁰Patrick Blandin, 2019, « De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité », *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Éditions Quæ, p. 13 - 86. <https://books.openedition.org/quæ/39554>.

⁵¹Cyria Emelianoff, 2015, « La ville durable, une notion fossile ? », dans *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, Éditions Quæ.

⁵²Jean-Pierre Lévy et Isabelle Hajek, 2015, « Introduction. La « ville durable » : une injonction universelle et consensuelle ? », dans Isabelle Hajek (dir.), *De la ville durable à la nature en ville*, Presses universitaires du Septentrion, pp. 9-20.

B. L'essor du développement durable

La prise de conscience des enjeux environnementaux s'accélère dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Les recherches autour de ces sujets se multiplient, les associations de protection de la nature et de l'environnement se développent⁴⁵, les concepts scientifiques s'institutionnalisent et s'ancrent dans le discours des pouvoirs publics. En 1971, l'UNESCO lance le programme scientifique pluridisciplinaire sur l'Homme et la Biosphère qui vise à « améliorer les relations entre les individus et leur environnement » Les années 1980 voient la tenue de longs débats qui débouchent sur le concept du développement durable⁴⁶. L'expression *sustainable development* est employée pour la première fois dans le rapport Brundtland en 1987, et ses principes sont adoptés lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Le mouvement du développement durable⁴⁷ devient le « cadre de régulations écologiques planétaires » et inscrit les enjeux de durabilité dans une approche globale plutôt que locale. Les termes utilisés par la communauté scientifique relèvent de différentes conceptions de ces enjeux : le terme « nature » davantage politique est délaissé pour l'expression des « ressources naturelles », qui renvoie à une dimension utilitaire et technique de l'environnement.

Pour la chercheuse Cyria Emelianoff⁴⁸, les courants scientifiques et politiques d'urbanisme écologique, auparavant marginalisés, ont intégré les politiques urbaines à partir du moment « où le contexte les contraignait » : crise économique du premier choc pétrolier (1973), avertissement des chercheurs au sujet des limites du modèle de croissance (le rapport du Club de Rome intitulé *Les limites à la croissance* est publié en 1972), entrée dans une économie post-industrielle. Ce sont en effet les mêmes théories écologiques des penseurs du début du 20^{ème} siècle qui sont réinvesties et vidées de leur contenu radical⁴⁹.

En lien avec ces réflexions, les préoccupations en termes de biodiversité se développent dès la fin des années 1960⁵⁰ sous l'angle d'une diversité des espèces. Le terme « biodiversité » se développe dans les années 1980, et remplace le mot « nature ». Le mot biodiversité rassemble la diversité génétique, spécifique et fonctionnelle. On passe dans le langage utilisé d'une « protection de la nature » au début du 20^{ème} siècle à la « conservation de la biodiversité ». Blandin explique aussi ce changement sémantique par le fait que le terme « biodiversité » a une connotation plus technique et scientifique, même s'il reprend le sens du mot « nature » dans certains discours.

Ces réflexions vont finalement mener à la conceptualisation de la notion de ville durable qui sont constituées de deux principaux courants⁵¹ : le premier rassemble les recherches autour du métabolisme urbain et de la dépendance des villes (énergies, alimentation), le second est la traduction d'enjeux globaux à l'échelle de la ville, notamment en termes d'externalités environnementales et d'injustices sociales. Les années 1960 marquent en effet un rapprochement des protecteurs de la nature et de travaux d'écologues, autour de réflexions sur le métabolisme urbain⁵². La notion d'écologie urbaine intègre l'idée d'un environnement vivant, par

exemple dans les travaux du biologiste Paul Duvigneaud qui établit le fait que la ville est un milieu dans lequel les citadins et la nature interagissent⁵³.

La notion de ville durable sert depuis les années 2000 de référence pour les politiques d'aménagement et d'urbanisme⁵⁴.

Les chercheurs font le constat d'un « changement d'échelle et de nature de l'intervention sur l'environnement de la ville » depuis les années 1990, avec l'élargissement des compétences des collectivités locales et de nouvelles formes de politiques plus globales de gestion du cadre de vie (transport, aménagement, environnement, etc). En France, les enjeux environnementaux intègrent des projets politiques globaux (contrats de ville, projets d'agglomération), ainsi que les plans locaux d'urbanisme. En dépit de ce discours qui présente les enjeux environnementaux dans une politique plus globale, ce sont souvent les mêmes actions qui sont proposées⁵⁵. La prise en compte de l'environnement dans les politiques urbaines passe par l'évolution du droit, notamment avec les Lois Grenelle (2009-2010). Les pratiques de gestion des espaces verts intégreront le droit plus tardivement, l'interdiction des pesticides chimiques dans les espaces publics en 2017, puis au sein des espaces privés en 2019⁵⁴.

La malléabilité du concept de développement durable conduit à la retrouver sous une multitude de sens différents⁵⁶ : les différentes approches environnementales produisent des conflits de représentations selon les acteurs qui le portent, entre une approche technique, qualitative, économique ou sociale autour de la justice environnementale. Les enjeux et le contenu de la notion changent selon les contextes urbains : les centres urbains sont davantage examinés sous l'angle de la pollution et la propreté, tandis que la protection des espaces naturels prime dans les espaces périurbains ou ruraux.

C. Les critiques de la ville durable

Le concept de la ville durable tel qu'il a été institutionnalisé et repris dans les politiques d'urbanisme a fait l'objet de nombreuses critiques de la part de chercheurs⁵⁷ : technicisation des questions environnementales, oubli des problématiques de justice environnementale et de partage des ressources, dépolitisation de la notion et instrumentalisation par des politiques d'attractivité et de développement économique⁵⁸. Dans ses travaux, Nathalie Blanc appelle à une écologie qui ne serait pas uniquement instrumentalisée .

La ville durable ne s'affranchit pas d'une forme hybride d'idéologie hygiéniste, dont les marqueurs sont présents dans les discours des projets de quartiers durables⁵⁹, appartenant à « l'imaginaire de la déjection » (Kokoreff, 1992, cité par Tozzi, 2017), comportant des injonctions de comportements et une mise au service de la nature pour des activités et intérêts humains. À ce titre, les différents services écosystémiques (régulation, récréation ou production) qui justifient la protection de l'environnement illustrent bien le caractère anthropocentré de cette posture. Les marqueurs néo-hygiénistes se retrouvent également dans les objec-

⁵³Charles-François Mathis, 2021, « L'émergence de la pensée écologique en ville », *Métropolitiques*.

⁵⁴Cyria Emelianoff, 2015, « La ville durable, une notion fossile ? », dans *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, Éditions Quæ.

⁵⁵Nicole Mathieu et Yves Guermond (dir.), 2005, « La ville durable : quelques enjeux théoriques et pratiques », dans *La ville durable, du politique au scientifique*, Éditions Quæ, pp. 57-69.

⁵⁴Charles-François Mathis, 2021, « L'émergence de la pensée écologique en ville », *Métropolitiques*.

⁵⁶Nicole Mathieu et Yves Guermond (dir.), 2005, « La ville durable : quelques enjeux théoriques et pratiques », dans *La ville durable, du politique au scientifique*, Éditions Quæ, pp. 57-69.

⁵⁷Emelianoff, 2001, Torres, 2001 ; Theys, 2001, cités par Nicole Mathieu et Yves Guermond (dir.), 2005, « La ville durable : quelques enjeux théoriques et pratiques », dans *La ville durable, du politique au scientifique*, Éditions Quæ, pp. 57-69.

⁵⁸Cyria Emelianoff, 2015, « La ville durable, une notion fossile ? », dans *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, Éditions Quæ.

⁵⁹Pascal Tozzi, 2013, « Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets éco-quartiers français », *Noréis*, p. 97-113 ; Françoise Dubost et Bernadette Lizet, 2003, *La nature dans la cité*, dans *Communications*, pp. 5-18.

⁶⁰Françoise Dubost et Bernadette Lizet, 2003, La nature dans la cité, dans *Communications*, pp. 5-18.

⁶¹Nicolas Szende, 2020, «Ernwein, M., 2019, Les natures de la ville néolibérale : Une écologie politique du végétal urbain, Grenoble, Éditions de l'Université Grenoble Alpes, 232 p.», *Cybergeo: European Journal of Geography*. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/35592>

tifs même du développement durable et du rôle de guérison et de réparation des « maux engendrés par la civilisation urbaine et industrielle » attribué à la nature⁶⁰ : la nature remplit une fonction de réparation et c'est dans cette visée qu'elle est protégée. Ainsi, les auteurs pointent les différences entre les théories de l'écologie urbaine, portant l'idée d'un nécessaire changement des relations entre l'homme et la nature et les discours autour de la ville durable.

Enfin, les politiques urbaines en faveur de l'environnement accompagnent le tournant néolibéral des politiques publiques urbaines. Par exemple, l'écologisation des pratiques telles que la gestion différenciée permet la réorganisation du travail des jardiniers municipaux sur le modèle du new public management composé de logiques de rationalisation et de réduction des effectifs⁶¹.

1. 1. 3. LES ENJEUX CONTEMPORAINS DES RAPPORTS NATURE/VILLE - UNE CRISE DE LA RELATION ?

A) Les enjeux liés au climat et à la biodiversité

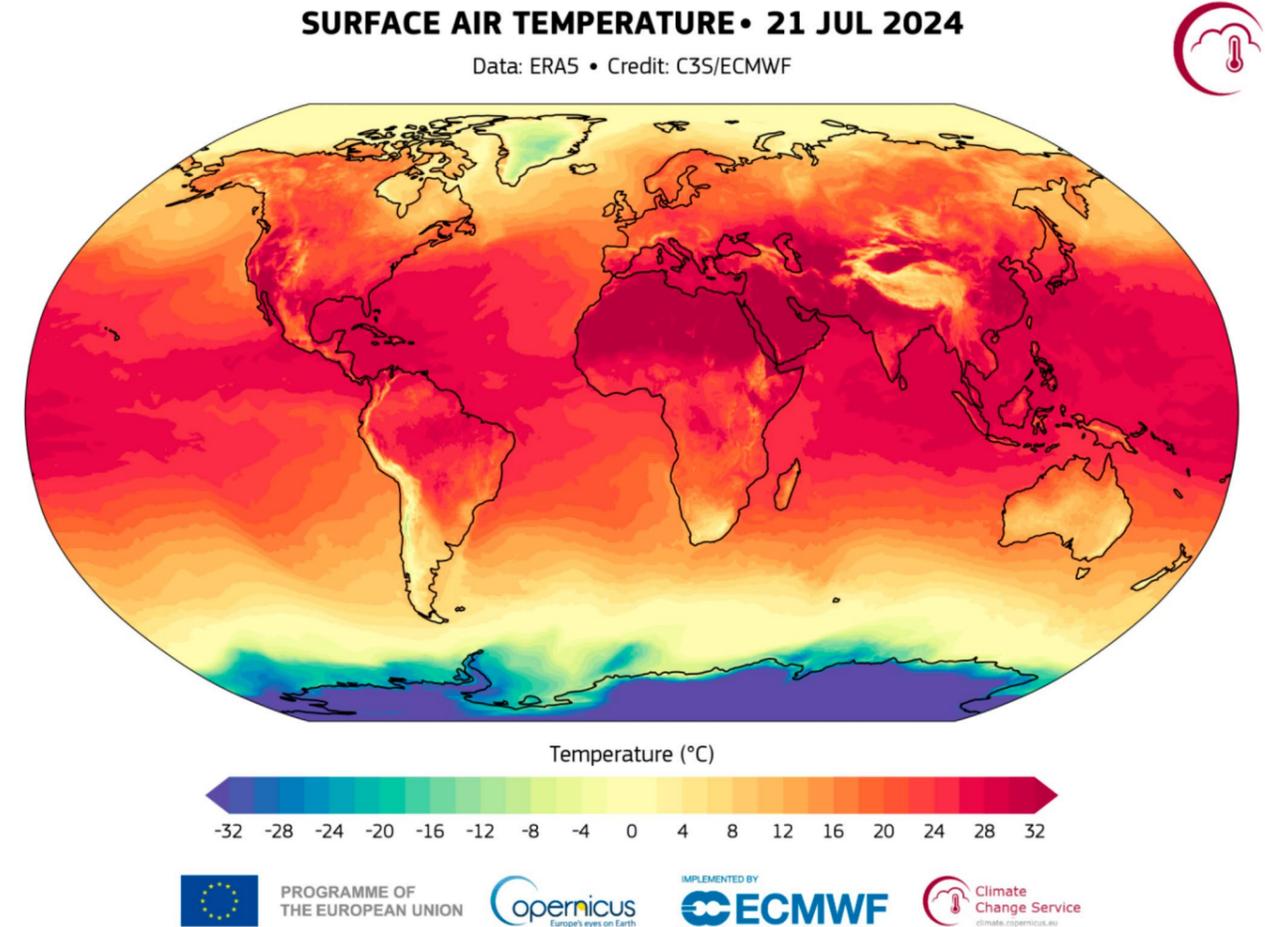


Figure 4 : Température quotidienne de l'air de surface moyenne pour 2024 (rouge), 2023 (orange) et toutes les années comprises entre 1940 et 2022 (gris)

Source : Copernicus (2024) ERA5, via *Climate Pulse*. Crédit : C3S/ECMWF

Le 22 juillet 2024, le programme européen Copernicus fait état d'un nouveau record de la température mondiale observée, la moyenne de la température de l'air atteignant 17,16°C. Les scientifiques alertent sur les menaces du dérèglement climatique, la température moyenne mondiale de l'air augmentant en effet pendant la période industrielle et s'accroissant fortement depuis les années 1980⁶².

La seconde grande alerte des scientifiques est l'accélération de l'extinction des espèces. Un rapport de l'IPBES⁶³ (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) publié en 2019 et rassemblant divers indicateurs sur l'état des écosystèmes et de la biodiversité dresse une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Le rapport montre un déclin rapide des indicateurs relatifs aux écosystèmes et à la biodiversité, la menace d'extinction globale de 25% des espèces animales et végétales et un appauvrissement de la biodiversité locale.

⁶²Ministère de la Transition écologique, Chiffres clés du climat France, Europe et Monde, édition 2021, Données NASA, NOAA, Hadley Center, 2021.

⁶³IPBES, 2019, *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services*, S. Díaz et al., IPBES Secretariat, Bonn, Germany, 56 pages.

Cinq facteurs directs sont identifiés pour expliquer cette érosion du vivant :

- 1) La modification de l'utilisation des terres et des mers ;
- 2) L'exploitation directe des organismes ;
- 3) Les changements climatiques ;
- 4) La pollution ;
- 5) Les espèces exotiques envahissantes.

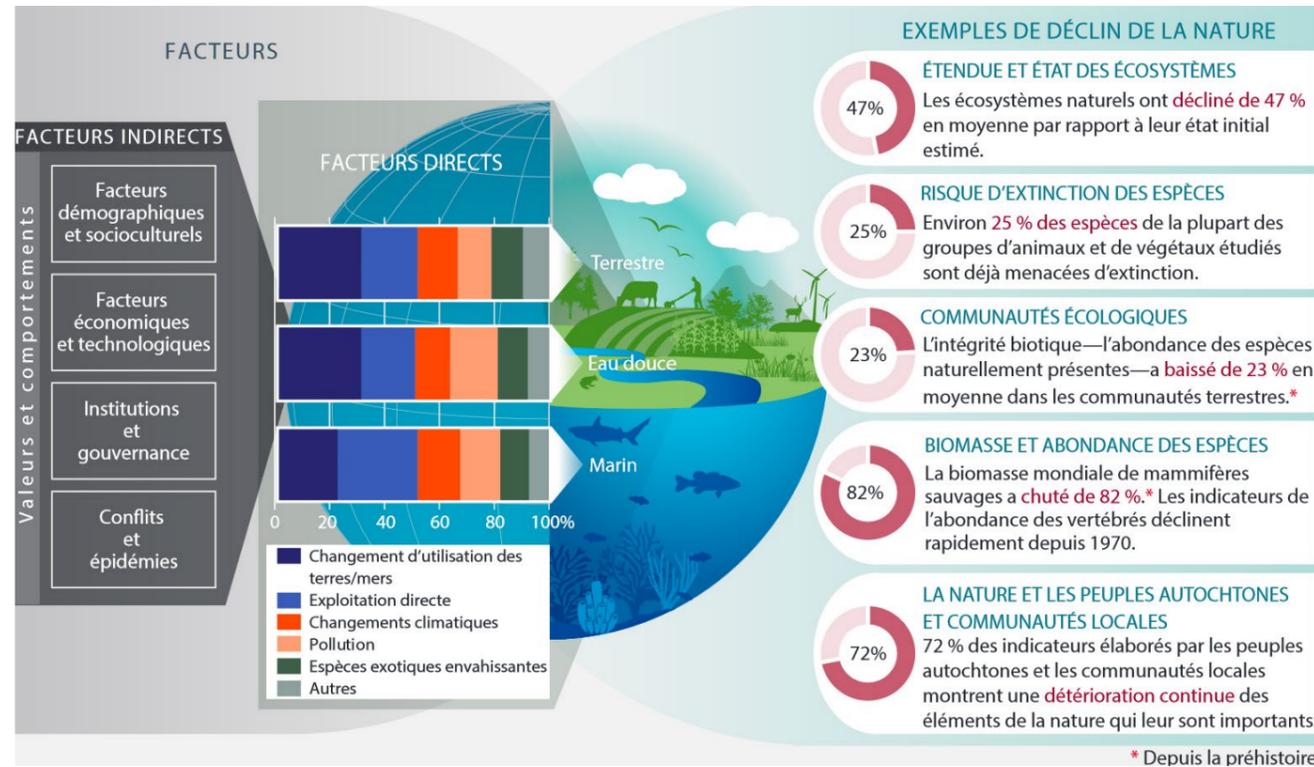


Figure 5 : Facteurs du déclin de la nature selon l'IPBES
Source : IPBES, Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, 2019.

Un rapport commun produit en 2021 par le GIEC et l'IPBES met en évidence la nécessité d'une action simultanée sur le déclin de la biodiversité mondiale et sur le changement climatique qui sont deux enjeux synergiques et dépendants.

L'indicateur des limites planétaires⁶⁴, concept actualisé en 2015⁶⁵ et en 2023⁶⁶ établit des seuils géophysiques qui garantissent les conditions de vie humaines sur terre. Ce cadre d'analyse met en avant les principaux impacts anthropiques sur le système climatique et terrestre qui conditionnent un « espace de fonctionnement sécurisé » (*safe operating space*). Le Stockholm Resilience Centre évalue à six le nombre de limites franchies : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore (2009), le changement d'usage des sols (2015), l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère et le cycle de l'eau douce (2023).

⁶⁴ Johan Rockström et al., 2009, A safe operating space for humanity, Nature, 461, pp. 472-475. DOI : <https://doi.org/10.1038/461472a>.

⁶⁵ Will Steffen et al., 2015, Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet, Science, DOI : 10.1126/science.1259855.

⁶⁶ Katherine Richardson et al., 2023, Earth beyond six of nine planetary boundaries, Science Advances. DOI : 10.1126/sciadv.adh2458.

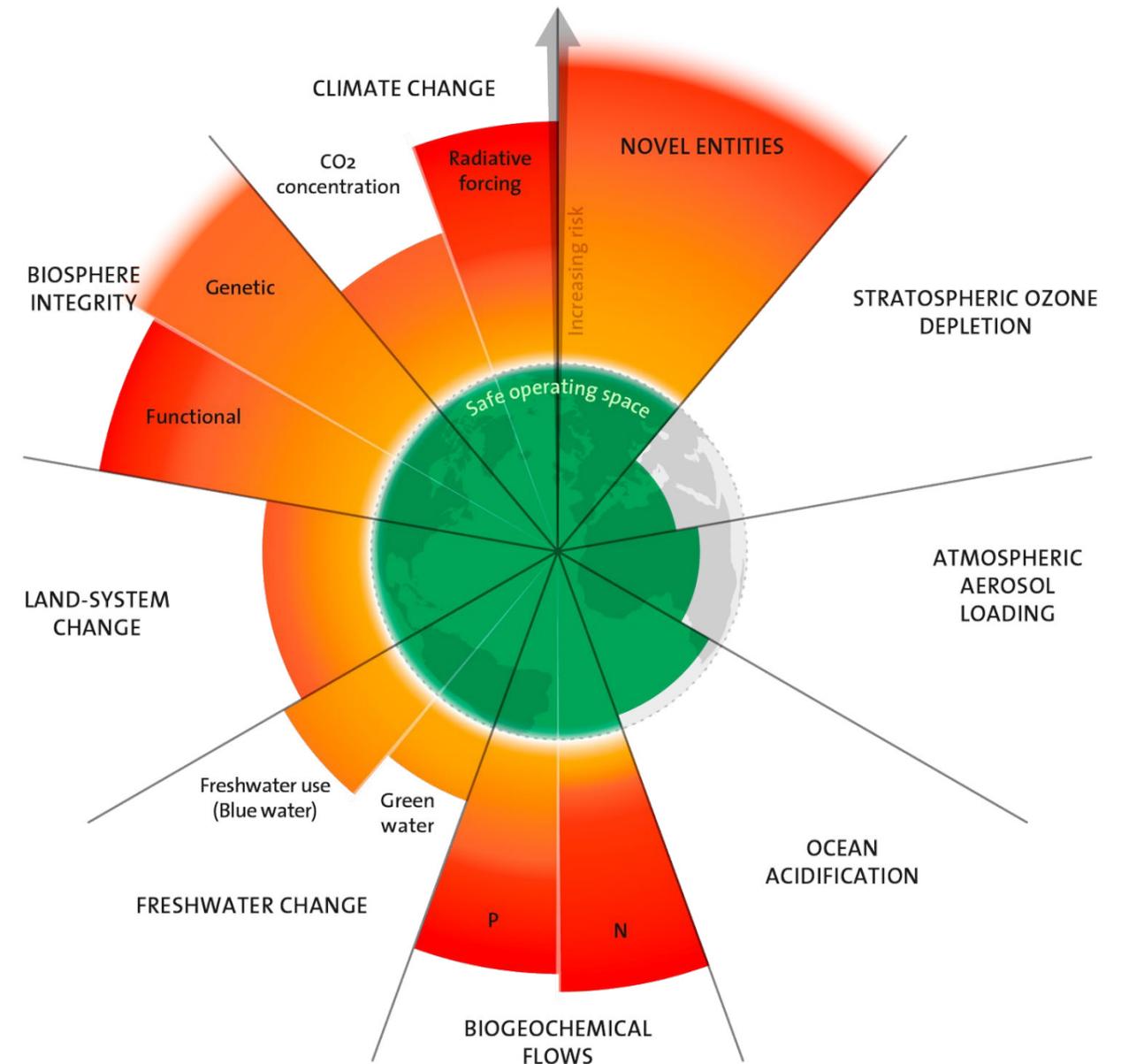


Figure 6 : Etat des limites planétaires en 2023
Source : Stockholm Resilience Centre, à partir de Richardson et al (2023).

B) Les politiques et stratégies en cours

Une politique de protection des espaces naturels, de la faune et flore est menée à l'échelle européenne à travers le réseau Natura 2000 (1992), la stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère (1995) et plus récemment la stratégie politique du Pacte vert pour l'Europe qui comporte des objectifs climatiques (dont l'arrêt des émissions de gaz à effet de serre) et une stratégie en faveur de la biodiversité. La France a adopté différents plans et stratégies nationales dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité, dont la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), le Plan biodiversité (2018), la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB) 2030 et la loi Climat et Résilience (2021).

En France, le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) pour la période 2024-2028 s'appuie sur une trajectoire de réchauffement de + 4° C d'ici 2100. La démarche d'adaptation vise à ajuster les sociétés humaines aux effets du réchauffement climatique, tandis que les mesures d'atténuation visent à en réduire les causes. Le concept des «So-

lutions fondées sur la Nature» émerge en 2009 lors de la conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague (CCNUCC). Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme «les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité». L'idée est de relever des défis socio-environnementaux par la gestion et l'utilisation durables de la nature, en s'appuyant sur la préservation de celle-ci plutôt que l'adoption de solutions techniques, en raison du fait que nos sociétés entretiennent des liens de dépendances avec les écosystèmes et les dynamiques naturelles. La végétalisation fait partie du panel d'actions entrant dans cette catégorie.

C) Un tournant ontologique dans la recherche : réflexions sur le vivant

Ces questions autour de la relation entre l'être humain et son environnement constituent un axe de recherche qui se dégage en lien avec l'étude menée. Le *Manuel d'écologie urbaine*⁶⁷ met en avant l'enjeu de «renouer avec la connaissance de notre environnement du quotidien». La géographe Nicole Mathieu a travaillé sur la question des relations sociétés et nature, qu'elle analyse par le biais d'une des pratiques et représentations autour des blattes en milieu urbain⁶⁸. Elle appelle à se détacher de la conception de la nature comme «sentiment de nature» et de problématiser celle-ci comme matérialité (inondations, météo, nuisance sonore, pollutions), et comme produit de processus naturels et artificiels qui occasionnent des pollutions, des aléas météorologiques ou des êtres vivants comme les blattes. Un groupe de recherche interdisciplinaire⁶⁹ porte l'hypothèse d'un effacement de la nature dans l'idée de ville en lien avec la crise écologique. La ville doit dès lors être comprise comme un milieu où interagissent des processus de naturalisation et d'artificialisation.

Récemment, des programmes de recherches et des réflexions attestent d'une nouvelle conception de la biodiversité et d'une prise en compte du «vivant», qui s'attachent à étudier les relations entre les organismes vivants et les milieux. En sciences sociales, le concept de «vivant» renvoie à une approche non anthropocentrée, qui permet de «repenser l'interdépendance sociale avec d'autres espèces»⁷⁰. Cette nouvelle catégorie de la pensée critique du vivant comme objet politique émerge avec les cultural studies des années 1930-1940⁷¹ et sera renforcée par les travaux de Philippe Descola. Pour la définir, on peut parler d'une «réalité hybride», opposée à la dualité entre nature et culture, «marquée par la rencontre et l'interaction des agentivités d'une multitude d'êtres qui, ensemble, font territoire sur un lieu où émerge une vie sociale organisant cet espace»⁷².

De nouvelles approches prônent ainsi la reconnaissance d'une «mise au travail» des plantes et la reconnaissance d'une «agentivité propre» du vivant selon Ernwein⁷³ ou Latour⁷⁴. Ce travail non humain est mis en avant, par exemple, par la philosophe, biologiste et historienne des

sciences Donna Haraway qui travaille sur les relations entre êtres vivants et humains. Ce travail non humain fait l'objet d'un projet de recherche scientifique mené par l'IEA de Nantes et l'IREN sur la personnalisation juridique des entités de la nature, autour notamment de réflexions sur l'asservissement de la nature (animaux et végétaux) par les révolutions industrielle⁷⁵.

Les recherches urbaines s'accaparent également la question d'une réintroduction du «vivant en ville»: on peut citer les travaux d'Audrey Muratet et François Chiron (2019), ainsi que les travaux de Philippe Clergeau (2020)⁷⁶. Philippe Clergeau⁷⁷ appelle à de nouveaux concepts dans les disciplines de la fabrique urbaine, impliquant «d'inventer de nouvelles formes de relations entre la nature et les humains». Rode⁷⁸, dans la préface du Programme de recherche Biodiversité, aménagement urbain et morphologie (Baum), fait un état des travaux qui engagent ces réflexions autour de la ville vivante. Les thématiques d'écologisation des disciplines et des pratiques y sont centrales. De nombreux philosophes et sociologues mettent en avant des nouvelles relations au vivant, axées sur les notions d'interdépendance et de sensibilité. Le philosophe Baptiste Morizot (2020) emploie l'expression de «crise de la sensibilité» pour expliquer la crise écologique que nous connaissons.

⁶⁷ Audrey Muratet, François Chiron, Myr Muratet, *Manuel d'écologie urbaine*, 2e éd. augmentée, Paris, 2021.

⁶⁸ Nicole Mathieu, «Des représentations et pratiques de la nature aux cultures de la nature chez les citoyens», *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 77-2, 2000, pp. 162-174.

⁶⁹ Nathalie Blanc, Sandrine Glatron, «Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement», *L'Espace géographique*, 2005/1, tome 34, pp. 65-80. DOI : 10.3917/eg.341.80. URL : <https://shs.cairn.info/revue-espace-geographique-2005-1-page-65?lang=fr>

⁷⁰ Krystel Wanneau, Éric Fabri, Virginie Arantes, «Après la nature : Le tournant du vivant et ses conséquences politiques», *Politique des non-humains*, dossier coordonné par Pierre Lagrange et Philippe Le Guern, 2023/HS2, hors série N° 2, Presses universitaires de Grenoble, pp. 147-176.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid.
22

⁷³ Nicolas Szende, 2020, «Ernwein, M., 2019, *Les natures de la ville néolibérale : Une écologie politique du végétal urbain*, Grenoble, Éditions de l'Université Grenoble Alpes, 232 p.», *Cybergeo: European Journal of Geography*.

⁷⁴ Bruno Latour, 2017, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte.

⁷⁵ Voir le site internet du projet de recherche : «Vers une Internationale des rivières et autres éléments naturels», (IREN), Institut d'Écologie et des Sciences de l'Environnement de Nantes : <https://www.iea-nantes.fr/fr/projets-scientifiques/vers-une-internationale-des-rivieres-et-autres-elements-nature-iren>.

⁷⁶ Ces travaux sont cités par Nicolas Szende, 2020, «Ernwein, M., 2019, *Les natures de la ville néolibérale : Une écologie politique du végétal urbain*, Grenoble, Éditions de l'Université Grenoble Alpes, 232 p.», *Cybergeo: European Journal of Geography*.

⁷⁷ Rode, S., 2020, «Vers un urbanisme écologique ?», compte rendu de Clergeau, P. (dir.), *Urbanisme et biodiversité. Vers un paysage vivant structurant le projet urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 327 p., <https://doi.org/10.4000/geo-carrefour.16583>.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Cités Territoires Gouvernance, 2014, Nature, paysage et politiques paysagères, Programme « Paysage et développement durable », https://www.citego.org/bdf_fiche-document-2679_fr.html

⁸⁰ Raffin Fabrice, Luginbühl Antoine, Pollet Olivier, 2015, « Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Un paysage stratifié entre projets, amnésies et créations », *Biodiversité et paysage*, 13. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

1. 2. LE DIALOGUE ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET L'URBANISATION DU TERRITOIRE

Après avoir examiné l'évolution de certaines conceptions des rapports entre la nature et la ville, cette deuxième partie s'attache à décrire l'évolution historique des rapports entre l'homme et son environnement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC).

Problématique

L'objectif est de comprendre les dynamiques d'évolution du paysage. Il s'agit de réfléchir sur la façon dont les différentes dynamiques d'urbanisation ou certains modèles urbains ont construit ou ont été produits par un certain rapport à l'environnement. Un rapport est entendu ici comme une relation ou une interdépendance dont la nature peut-être variable : elle s'exprime principalement ici sous la forme d'un rapport productif, extractiviste ou fonctionnaliste à l'environnement. Ce sont en effet les rapports économiques à l'environnement qui ont marqué et marquent toujours l'évolution des paysages de la CAHC. La présentation des grandes dynamiques paysagères qui ont structuré le territoire sous cet angle peut cependant avoir comme risque d'invisibiliser des éléments existants à une échelle plus fine.

Méthodologie

Cette présentation s'appuie sur le croisement de la documentation et des études existantes sur l'histoire urbaine du bassin minier, de documents d'archives et cartographiques.

La notion de paysage (que l'on peut définir comme un système de perception articulant éléments naturels et culturels) est éclairante pour la question d'un rapport entre humains et environnement. La description de celui-ci et de son évolution nous éclaire sur les relations entre l'urbanisation du bassin minier et l'environnement. Augustin Berque atteste du lien existant entre le paysage et une représentation culturelle de l'idée de nature⁷⁹.

L'article « Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Un paysage stratifié entre projets, amnésies et créations »⁸⁰, qui rend compte d'une recherche du programme Ittecop (Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysage), analyse les paysages de la CAHC selon une méthode de recherche reposant sur une définition du paysage comme « une succession, un entremêlement de projets de territoire portés par différents acteurs en interaction », comme le résultat d'une négociation entre divers acteurs et intérêts.

La CAHC est présentée comme une conurbation, dont l'urbanisation relie la Métropole Européenne de Lille (MEL) au tissu du bassin minier. Le secteur étudié, densément urbanisé, est au cœur de l'une des deux agglomérations majeures du Nord-Pas-de-Calais que constitue le bassin minier, après la MEL. Il présente très peu de surfaces de prairies, de milieux naturels ou de zones boisées. La CAHC est située à l'Est de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et à l'Ouest de la Communauté

d'Agglomération du Douaisis. Ce paysage est caractérisé par un « entrelacement d'infrastructures linéaires » : routes, autoroutes, rails, canaux.

Aujourd'hui, des espaces et objets paysagers variés s'articulent et prennent place au sein d'un « entrelacement d'infrastructures linéaires » :

- Les paysages rationnels et segmentés de la logistique : plateforme Delta 3, entrepôts Amazon, zones d'activités ;
- Des infrastructures de transport qui relient et segmentent (autoroute A1, rocade minière, le canal de la Deûle) ;
- Des paysages de la grande consommation (centres commerciaux) ;
- Les héritages de la période d'exploitation minière (cités minières) marqués par la répétitivité de l'habitat, les terrils qui se détachent sur le plat de la plaine et les fosses d'extraction ;
- Les centres-villes plus anciens et denses ;
- Et enfin, les surfaces agricoles, décrites comme la « toile de fond » du territoire.



Figure 7 : Les grands paysages du bassin minier selon la Mission bassin minier du NPDC. Source : Mission bassin minier, 2009.

Un paysage plus resserré est identifié par la Mission Bassin Minier comme un « paysage d'infrastructures », qui suit de manière longitudinale le tracé de la voie ferrée et de l'autoroute A1, paysage composé de vues sur des objets industriels, commerciaux et logistiques. Le croisement avec le canal de la Deûle est occupé par la plateforme logistique Delta 3.

Les différentes études réalisées sur une approche paysagère du territoire rapportent les dynamiques paysagères du territoire aux modèles économiques qui s'y sont succédé. Le paysage et les représentations sociales se sont ainsi formés en partie par une succession de modèles économiques monospécifiques.

1. 2. 1. UN TERRITOIRE DE TRADITION AGRICOLE

La première dynamique identifiée est le modèle économique agricole qui se déploie pleinement jusqu'au 19ème siècle (Raffin et al, 2019). Le territoire est alors constitué de bourgs ruraux et de quelques villes moyennes, dont des villes historiques comme Valenciennes, Douai et Béthune (Lens n'en fait pas partie). La carte de Cassini (1756-1815) permet de visualiser les grandes trames paysagères historiques, telles que l'hydrographie (Canal de Douai à Lille), les masses forestières (Bois du Roy, et dans une moindre mesure le bois d'Ostricourt), les axes de communication (route de Lens à Douai). Les villes de Lens et de Douai ont déjà de l'importance dans l'organisation du territoire.

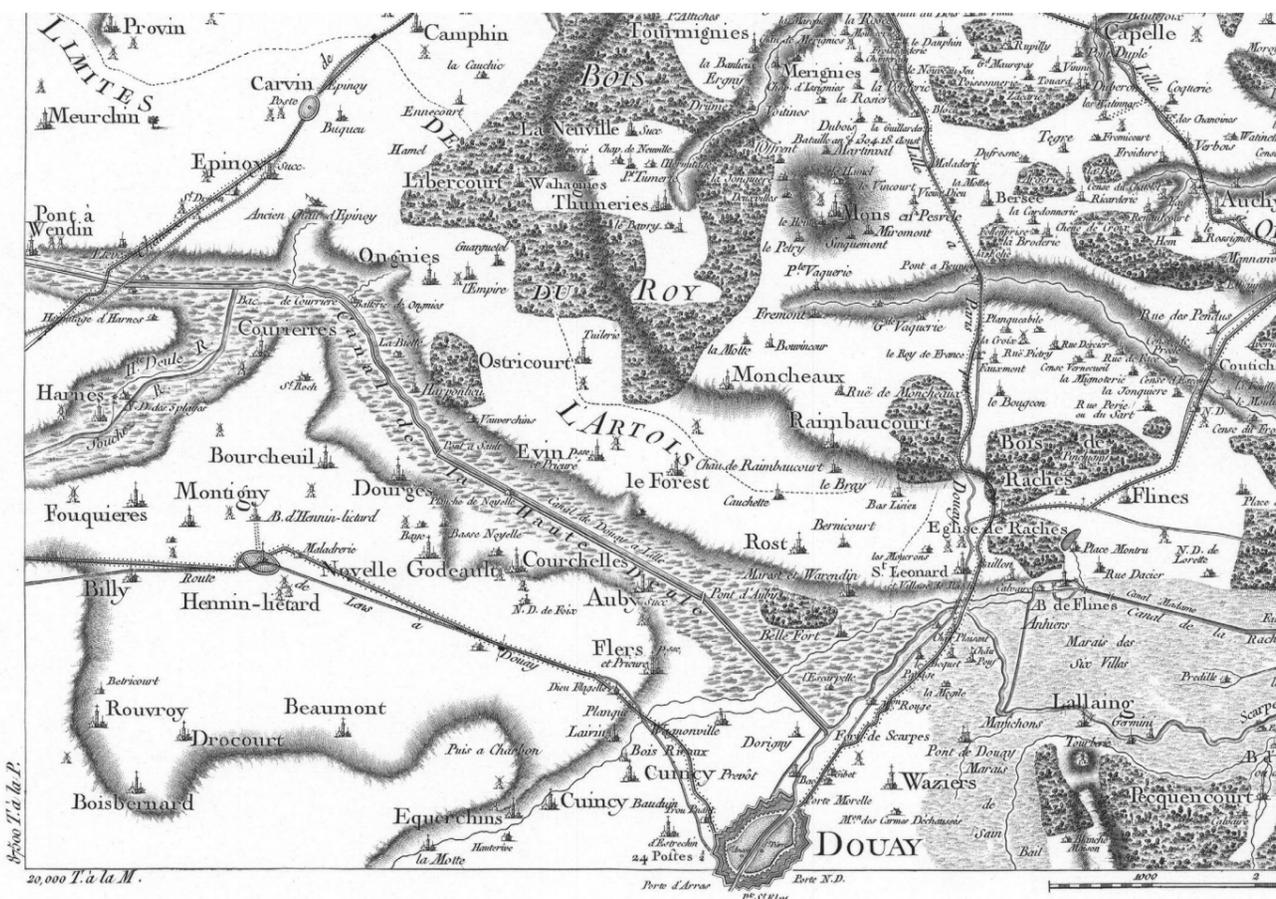


Figure 8 : Carte de Cassini (1756 - 1815)

Les auteurs (Raffin et al, 2019) identifient un territoire façonné par l'activité agricole, dont l'activité n'a pas cessé aujourd'hui et dont les formes sont toujours visibles dans le paysage. On peut citer les bâtiments agricoles qui s'inscrivent dans la forme urbaine particulière des « villages rues », un habitat linéaire entouré des espaces de l'activité agricole. Les anciennes fermes, les pigeonniers ou encore les moulins ponctuent et rappellent le caractère agricole du territoire (CAHC).

Ce paysage agricole se situe au sein de la plaine de Gohelle, entre la plaine de la Deûle au Nord et l'Artois au Sud. La morphologie du territoire aura une incidence sur l'aspect du paysage minier. Le territoire est irrigué par le canal de la Deûle, percé au 17ème siècle par Vauban, ouvrant un réseau de transport fluvial entre Douai et Courrières. Il se compose d'un maillage de villages, bourgs et villes (Céleste, 2020), entourés de terres agricoles, champs et bois, dans un paysage de plaine qui s'inscrit au sein d'un espace plus étendu constitué de collines, marais, coteaux et de forêts. Le blé, l'orge et le lin sont principalement cultivés (CAHC). Cette activité agricole a eu des effets sur l'environnement étudiés par Meilliez (1998), notamment l'assèchement des zones humides naturelles (les marais) et la création de réseaux de drainage qui ont artificialisé le paysage.

Outre l'activité agricole, des activités industrielles sont présentes, comme l'attestent les éléments patrimoniaux sur le territoire : brasseries, briqueteries et tuileries du territoire. Le canal de la Deûle permet l'essor d'activités de commerce et d'échanges, ou par les voies de transport par exemple dans la ville de Carvin. La carte de l'État-major, qui représente le territoire dans la première moitié du 19ème siècle, fait apparaître plus précisément les bourgs et leur bâti (Hénin-Liétard, Carvin). On observe la présence majeure de l'agriculture, le bois d'Epinoy qui fait partie d'un ensemble plus grand, des marais, ainsi que les formes urbaines rurales et les villages-rues cités précédemment.



Figure 9 : Carte de l'Etat-major (1818-1835)

⁸¹ Marie Patou, Mission Bassin minier, « Portrait du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais », *La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais*, Dossier ressources. <https://bassinminier-patrimoineinternational.org/wp-content/uploads/2022/07/Portrait-du-Bassin-minier.pdf>

1. 2. 2. L'EXTRACTION DU CHARBON COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURANT LA DIFFUSION DE L'URBAIN

La formation de gisements de charbon, roche sédimentaire carbonée, dans des périodes géologiques lointaines, a occasionné la présence de cette ressource naturelle dans le sous-sol du territoire. L'anthracite et la houille se sont formés pendant le carbonifère (-360 MA à -295 MA), la lignite pendant les ères secondaires et tertiaires, par houillification de la matière organique végétale et emprisonnement du carbone.

Échelle régionale

La découverte d'un gisement de charbon a entraîné une longue exploitation et une urbanisation horizontale et presque continue du bassin minier, d'Est en Ouest, sur un paysage de 120 km de long, 12 km de large et de 1,2 km de profondeur⁸¹, de Valenciennes à Béthune. L'exploitation commence dans le département du Nord au milieu du 18^{ème} siècle. C'est en 1841 que l'on découvre le prolongement du bassin minier dans le Pas-de-Calais (Mission Bassin Minier).

Ce substrat géologique de charbon fait partie d'un ensemble plus large à l'échelle du Nord de l'Europe, dans lequel il se situe à l'extrémité Ouest (le gisement se poursuit en Belgique et en Allemagne). Le réseau international « Post Mining Network » illustre la diversité de territoires concernés par l'extraction minière, confrontés néanmoins à des modèles économiques extractivistes similaires et à des externalités environnementales et sociales majeures.

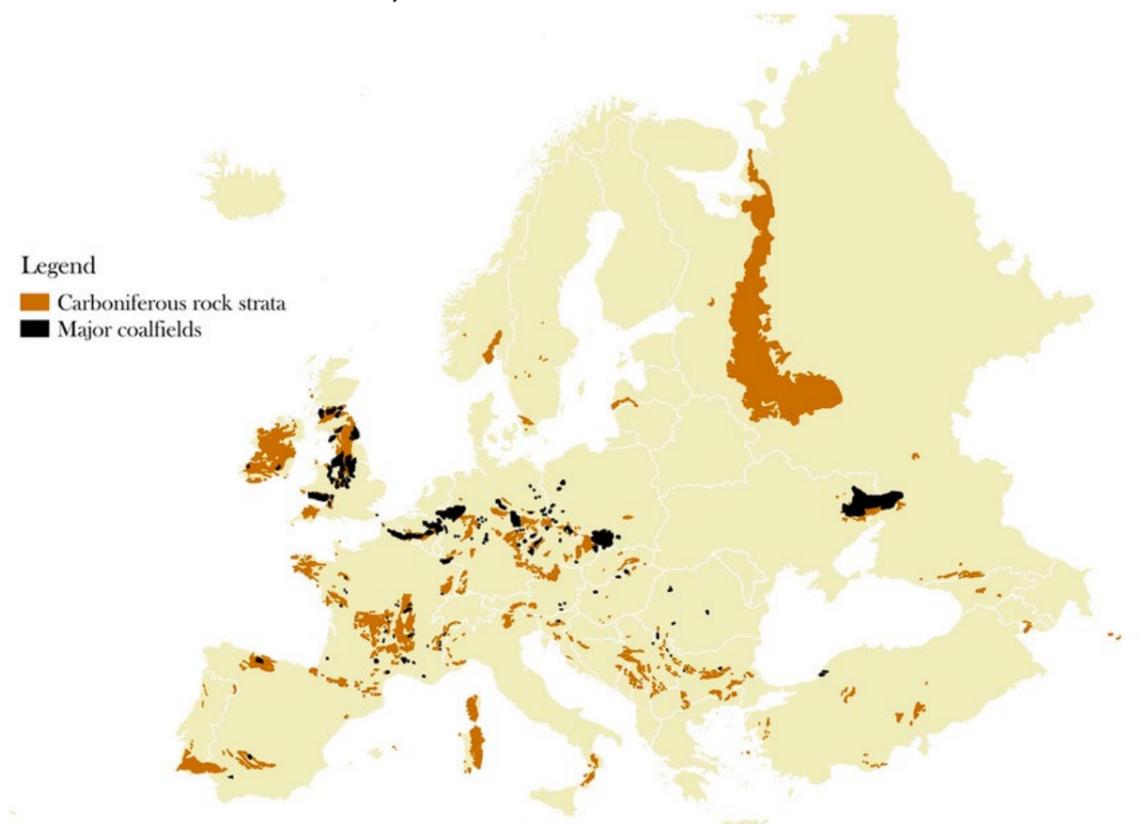


Figure 10 : Principaux bassins houillers en Europe en 1931
Source : Author's elaborations from Fernihough and O'Rourke (2021), Carlos Efraín Porto Tapiquén, *Orogénesis Soluciones Geográficas* (2015)

Le bassin minier du Nord-pas-de-Calais est marqué par un relief peu contrasté, ce qui a influencé son mode de développement, la façon dont l'activité minière s'est organisée et l'aspect du paysage. Cette topographie aurait rendu difficile la lecture du territoire comme un bassin-versant, cet aspect n'ayant pas été respecté par les réseaux d'assainissement⁸². Le gisement houiller du Nord-Pas-de-Calais a la particularité d'être entièrement souterrain.

Le modèle économique de l'industrie minière est caractérisé par un rendement à court terme. Les spécialistes analysent ce développement économique sous l'angle temporel et compare le temps court de cette extraction au temps géologique nécessaire à la formation du charbon (millions à centaines de millions d'années)⁸².

Le développement spatial de l'exploitation suit le filon de charbon⁸³ et non l'organisation administrative communale. Les logiques industrielles s'imposent aux tissus urbains existants. Cette logique se matérialise par le partage du bassin minier en zones d'exploitation artificiellement délimitées, concédées à des compagnies minières. En 1939, on compte 18 compagnies minières dans le bassin minier selon la Mission Bassin Minier. Chaque concession, dans un esprit de concurrence, travaille son image au travers de ses équipements, cités et logements. Le territoire de la CAHC correspondait à l'époque aux mines d'Ostricourt, de Carvin, Dourges, Courrières et Drocourt. L'urbanisation est extrêmement importante, selon une logique d'optimisation de l'exploitation minière, sans contrôle de la croissance urbaine.

« En leur temps, les concessions des charbonnages dessinaient une cartographie administrative ne coïncidant ni avec la géographie de surface, ni avec le découpage communal ; elles créaient une urbanisation par fragments sans homogénéité ni cohérence administrative. C'est une des grandes caractéristiques du « paysage minier » que les aménagements récents de démultiplication du réseau routier et le zoning fonctionnel ont renforcée. »
Céleste Patrick, 2015, *Réparer les territoires post-miniers : Le bassin minier du Nord-Pas-De-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé*, *Biodiversité et paysage*, 7, pp. 97-113.

L'Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais décrit le paysage minier comme un réseau de taches : « complexes industrialo-urbains qui incorporent au sein de leurs trames des cellules de parcelles agricoles, boisements ou friches industrielles minières ». À l'échelle de la région, un tel enchevêtrement de surfaces urbaines et rurales est unique, en termes de surface et d'interface (DREAL, CAUE Nord-Pas-de-Calais).

⁸² Roussel Isabelle, Meilliez Francis, Carlier Éric, 1994, *Noir, bleu, vert, les différentes couleurs de l'environnement du bassin minier*, *Hommes et Terres du Nord*, 1, pp. 41-47.

⁸³ Céleste Patrick, 2015, *Réparer les territoires post-miniers : Le bassin minier du Nord-Pas-De-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé*, *Biodiversité et paysage*, 7, pp. 97-113. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

⁸⁴ Roussel Isabelle, Meilliez Francis, Carlier Éric, 1994, Noir, bleu, vert, les différentes couleurs de l'environnement du bassin minier, Hommes et Terres du Nord, 1, pp. 41-47.

⁸⁵ Charles-François Mathis, 2023, Villes et charbon : sortir de l'hybris fossile ?, Green (Géopolitique, Réseau, Énergie, Environnement, Nature)

L'inscription du charbon dans des systèmes métaboliques

Le charbon comme ressource fossile est un élément central de la révolution industrielle du 19^{ème} siècle et du développement lié à la machine à vapeur. Au total, on estime à 2, 3 milliards de tonnes la quantité de charbon extraite dans le bassin minier⁸⁴.

Le charbon est une ressource énergétique qui s'inscrit dans un système métabolique dépassant le territoire du bassin minier, dans ses usages, la façon dont il a indirectement transformé les tissus urbains par les infrastructures de circulation, l'organisation interne de l'habitat qui s'est adapté à ce combustible, les activités économiques dont les conditions de travail se sont radicalement transformées⁸⁵.

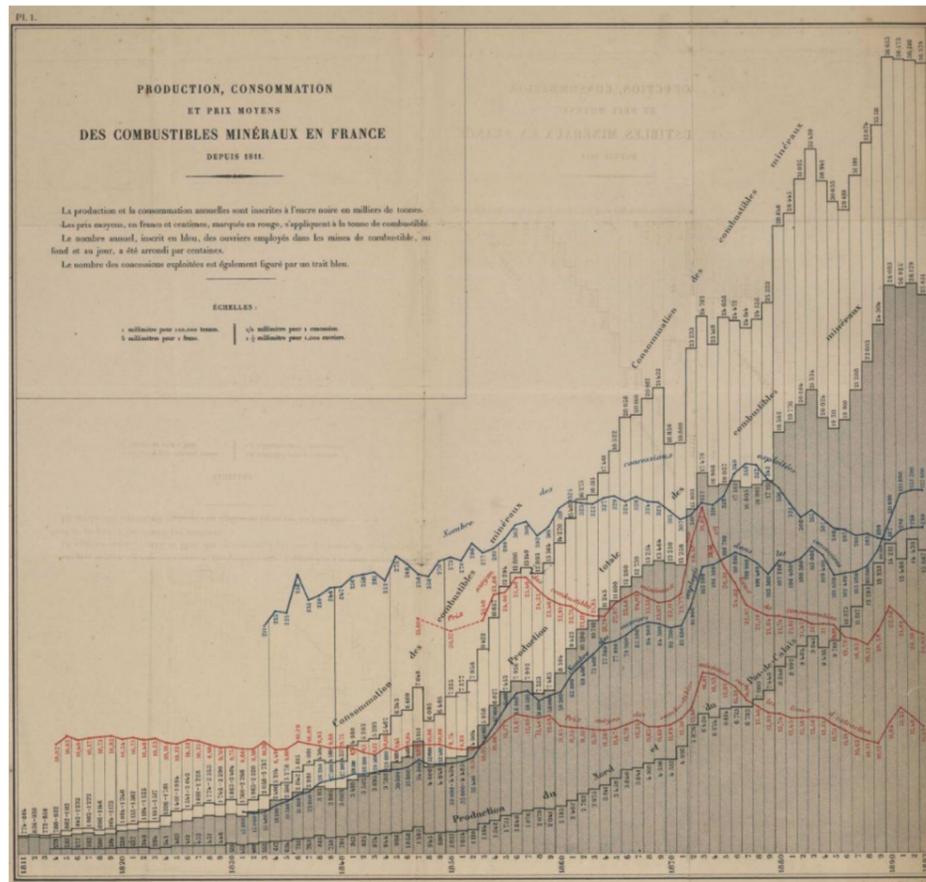


Figure 11 : Production, consommation et prix moyens des combustibles minéraux en France (1811-1893)
Source : Documentation assemblée en vue des recherches sur les mines, l'industrie et le monde ouvrier, Archives nationales du monde du travail.

« Pour autant, je crois qu'il faut reconnaître que « le charbon a permis de sarracher au territoire », et qu'en ce sens il a préfiguré une transformation urbaine plus générale qui pourrait être celle de l'anthropocène. Les utopies ruralistes de la fin du XIX^{ème} siècle sont en ce sens très révélatrices de ce nouveau rapport à la ville. Le retour à la nature n'est pas seulement une réponse à des maux sanitaires, physiques ou moraux : il est explicitement présenté comme une reconnexion à la terre, un rejet de la rupture environnementale provoquée par la ville. »

Charles-François Mathis, 2023, Villes et charbon : sortir de l'hybris fossile ?

L'environnement est considéré comme un support de croissance, qui dépasse largement les frontières du territoire et participe au développement industriel français.

Un schéma de développement urbain industriel

À partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le paysage du territoire et du bassin minier s'industrialise et se transforme profondément. Le modèle industriel, marqué par l'exploitation minière et des activités en lien avec la présence de charbon, se caractérise par un schéma d'aménagement « fosse-terril-cité »⁸⁶. L'exploitation minière s'accompagne d'un développement de cités ouvrières, mais aussi d'un réseau de transport destiné à transporter la matière extraite en sous-sol. Les carreaux de fosses sont reliés par des cavaliers, ce qui permet d'organiser le transport des matières extraites. Il s'agit d'agencer les espaces de production (carreaux de fosses, chevalements), les espaces de circulation et de logistique (cavaliers, canaux, voies de chemin de fer), les industries de traitement de charbon (centrales, cokeries, usines de produits chimiques) et les espaces d'habitation de la main-d'œuvre ouvrière (cités, équipements sociaux).

Les exploitations minières sont implantées, soit à la limite des zones déjà urbanisées, soit au milieu d'une surface agricole. Ainsi, on assiste à une diffusion des noyaux urbains préexistants ou à une logique « d'écllosion, de parsemage » du bâti sur des surfaces non urbanisées, sans lien avec le bâti existant. Le chercheur Patrick Céleste⁸⁷ note une opposition morphologique entre la structure « organique et fermée » du village et celle « orthogonale et expansive » des corons. Les tracés urbains sont décrits comme suivant un « dispositif de conquête et d'effacement progressif du passé ».

Le paysage urbain est fortement marqué par ce développement économique, notamment en termes d'habitat, d'espaces liés à l'exploitation et au transport du charbon. En revanche, la plupart des objets paysagers qui subsistent aujourd'hui remontent à la période la plus récente de l'exploitation (fin 19^{ème} - fin 20^{ème} siècles)⁸⁸. Les éléments de ce que la chercheuse appelle le « proto-paysage minier » (fin 18^{ème}-19^{ème}) ont disparu, car il s'agissait de structures fragiles, qui ont été progressivement remplacées par de nouvelles infrastructures.

La relation du mineur à l'animal

La transformation industrielle du territoire a entraîné la création d'une classe sociale ouvrière, un essor démographique et une immigration, qui ont constitué toute l'histoire sociale du bassin minier. Au cours de deux siècles d'exploitation intense, différents modèles urbains et formes d'habitat se sont succédés, influencés par des contextes politiques, économiques et par des courants de pensées que les compagnies minières ont repris à leur compte, avec une visée rationaliste et paternaliste. Ces typologies d'habitat (corons, cités pavillonnaires, cités-jardins et cités modernes) seront présentées dans la partie suivante.

⁸⁶ Raffin Fabrice, Luginbühl Antoine, Pollet Olivier, 2015, Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Un paysage stratifié entre projets, amnésies et créations, Paysages des franges urbaines en projet, 13. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

⁸⁷ Céleste Patrick, 2015, Réparer les territoires post-miniers : Le bassin minier du Nord-Pas-De-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé, *Biodiversité et paysage*, 7, pp. 97-113. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

⁸⁸ Marion Fontaine, 2016, Visible/invisible, *Techniques & Culture*, 65-66, <https://doi.org/10.4000/tc.7810>.

⁸⁹ Marie Patou, Mission Bassin minier, « Portrait du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais », *La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais*, Dossier ressources. <https://bassinminier-patrimoine mondial.org/wp-content/uploads/2022/07/Portrait-du-Bassin-minier.pdf>

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Matz, Fanny, et Elsa Vignier Decossin. « L'exposition « Vies de cheval. Du fond de la mine aux Jeux équestres » (25 août-25 octobre 2014) aux Archives nationales du monde du travail : à la découverte d'un animal « nécessaire [...], utile [...] et agréable [...] » ». In *Situ*, no 27, 2015, p. 1-17. DOI : 10.4000/insitu.12366

⁹² Malik Mellah, 2024, « François Jarrige, La Ronde des bêtes. Le moteur animal et la fabrique de la modernité ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, no 160, 2024, p. 1-5. DOI : 10.4000/122ew

⁹³ Jean Lorcin, 2006, « Le cheval de mine en France : rendement et rentabilité », In *Le travail et les hommes aux XIXe et XXe siècles*. Actes du 127e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Paris : Éditions du CTHS, pp. 186-199.

L'industrie minière est « fermée et autoritaire »⁸⁹, les conditions de travail sont extrêmement difficiles et les mineurs travaillent dans un milieu fermé, leur mode de vie dans les cités est très encadré. Ainsi, l'exploitation du charbon « a structuré tous les aspects de la vie sociale, culturelle, économique et politique »⁹⁰.

L'exploitation minière a entraîné la mise au travail et l'exploitation d'animaux, et notamment du cheval de mine que l'on utilise dès le 18ème siècle à la surface pour l'évacuation des eaux ou l'extraction du minerai par le biais d'un manège. Au 19ème siècle, le cheval descend au fond de la mine pour améliorer le rendement (la première initiative de ce type est réalisée par la Compagnie des mines d'Anzin en 1847) et pour utiliser la force de traction de l'animal, avant qu'il ne soit progressivement remplacé par la machine à vapeur (le dernier cheval remonte du fond de la mine dans les années 1970)⁹¹. L'organisation du travail des animaux et l'évolution des manières d'exploiter le charbon sont liées à l'histoire des techniques. L'historien François Jarrige dans son ouvrage *La Ronde des bêtes. Le moteur animal et la fabrique de la modernité* (2023) remet la force animale, les « animaux prolétaires », au centre de l'histoire de la modernité, à partir de l'étude du manège animal⁹². Il rend compte d'un asservissement du vivant au service de la révolution industrielle par une série de mesures pour adapter l'animal à ses tâches, des processus de sélection et d'organisation morphologique des espaces de travail : « La présence des bêtes contribue à modeler l'expérience sensible du travail comme la forme des bâtiments, avec écurie, emplacement de l'appareil, voire présence de pâturages à proximité » (Jarrige, 2023).

Au milieu du 19ème siècle, les cages facilitent la descente de chevaux au fond de la mine, auparavant suspendus dans les airs. Les chevaux sont sélectionnés, et travaillent selon des horaires et des charges définies. Des écuries sont construites au fond de la mine. Beaucoup de chevaux succombent à leurs conditions de vie extrêmement difficiles. Jean Lorcin souligne le paradoxal recours à une force musculaire en plein cœur d'une révolution industrielle⁹³.

La nature de la relation entre l'animal et le mineur est contradictoire dans les sources. La notion de respect est mise en avant par certains archivistes, qui font par exemple référence au poème « Niort dernier cheval de fond » d'Henri Raimbaut (1933- 2013). Il témoigne dans son dispositif littéraire d'une personnification du cheval et de son statut de camarade pour le mineur :

« Je t'embrasse vieux compagnon
Tu vas remonter au jour
On en a tiré du charbon
Pendant tes 15 ans de parcours

T'es un cheval très courageux
On n'a jamais été en rade
Même quand c'était laborieux
J'ai eu lmeilleur des camarades ».

La bibliographie concernant l'accompagnement du cheval à la révolution industrielle dans sa recherche de rendement met ainsi en avant le statut de « compagnon » que le cheval a pu incarner pour le mineur.

D'autres sources évoquent des scandales quant aux conditions de vie des chevaux dans les mines. Des mauvais traitements sont aussi constatés, qui varient selon les époques et les compagnies. Cette contradiction dans les témoignages est mise en avant par Lorcin⁹⁴ qui explique ce contraste par le contexte économique propre de l'exploitation minière. La recherche du rendement a pour conséquence à la fois la dureté des conditions de vie et de travail et un soin particulier apporté pour la « reproduction de la force de travail ». Les acteurs travaillant au sein de l'industrie minière ont des intérêts différents qui expliquent une différence de traitement du cheval : la compagnie cherche à économiser le renouvellement de la force de travail, tandis que les chefs de chantier cherchent un rendement immédiat. Le vétérinaire Ernest Boissier alertait sur le mauvais traitement de l'animal au sein des mines (1895) : « On peut affirmer, sans exagération, que les maîtres-mineurs sont les ennemis-nés des chevaux. Ils ne se gênent pas, d'ailleurs, pour déclarer qu'ils les considèrent comme des machines, et s'en servent en conséquence [...] Eh bien ! non le cheval n'est pas une machine dans le sens que vous attachez à ce mot. C'est un moteur vivant, un moteur animé, dont les forces ont des bornes... ».

Ainsi, le statut du cheval est intéressant du point de vue de la thématique de la recherche, il incarne à la fois un moyen de production, une machine, pour l'exploitation minière, mais il a pu constituer le rôle de compagnon partageant les conditions de travail difficiles du mineur. Il fait en tout cas partie d'une certaine mémoire de la mine et nourrit des représentations liées à cet univers. On peut supposer que l'utilisation du vivant pendant la période minière implique toujours une forme d'hybridité, dans les interactions que les humains avaient avec ces éléments. François Jarrige⁹⁵ questionne également la nature du lien entre le travailleur et l'animal, qu'il nuance. Plutôt que de le définir comme une « expérience commune de survie » ou une « mise en esclavage des animaux » il évoque une « collaboration », « une co-évolution des hommes et des animaux » qu'il est nécessaire d'étudier.

⁹⁴ Jean Lorcin, 2006, « Le cheval de mine en France : rendement et rentabilité », In *Le travail et les hommes aux XIXe et XXe siècles*. Actes du 127e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Paris : Éditions du CTHS, pp. 186-199.

⁹⁵ Malik Mellah, 2024, « François Jarrige, La Ronde des bêtes. Le moteur animal et la fabrique de la modernité ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, no 160, 2024, p. 1-5. DOI : 10.4000/122ew

⁹⁶ Roussel Isabelle, Meilliez Francis, Carlier Éric, 1994, Noir, bleu, vert, les différentes couleurs de l'environnement du bassin minier, Hommes et Terres du Nord, 1, pp. 41-47.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Marion Fontaine, 2016, « Visible/invisible », *Techniques & Culture*, 65-66, <https://doi.org/10.4000/tc.7810>.

La longue exploitation du charbon dans le sous-sol du territoire a eu des conséquences lourdes sur l'environnement.

La première conséquence est la modification du sous-sol et la création de vides dans les massifs rocheux⁹⁶ qui sont estimés à un volume total de 1,7 km³, pour 2,3 milliards de tonnes de charbon extrait sur le bassin minier, causant affaissements de terrains, perturbation de l'écoulement des eaux, problématiques de gestion des vides⁹⁷.

Les activités industrielles liées à l'exploitation du charbon (chimie, métallurgie) ont entraîné des pollutions de l'air, des sols et des eaux, ainsi que la formation de friches industrielles. On peut citer l'exemple de la fonderie exploitée par Metaleurop à Noyelles-Godault, objet de scandales en raison de la pollution de l'air et des sols au plomb et aux impacts sur la santé.

Une menace identifiée porte également sur la ressource en eau. Les activités industrielles ont une forte consommation d'eau, qui a notamment été extraite pour évacuer les mines (eaux d'exhaure). Des eaux usées ont été rejetées dans les rivières et canaux⁹⁸. On constate aujourd'hui une mauvaise qualité des eaux souterraines et de surface (DREAL Hauts-de-France).

Durant le fonctionnement de l'activité minière, celle-ci entraîna la déformation des paysages et un certain nombre de nuisances (nuisances sonores, poussières), la destruction d'espaces naturels par la formation notamment de terrils qui ont recouvert zones humides et forêts, ainsi que des conséquences sanitaires pour les populations.

Les effets sur le paysage

L'extraction de charbon a également produit des traces paysagères particulières, dont les plus visibles et les plus symboliques sont les terrils qui ont transformé la topographie du territoire. La modification de l'hydrographie du bassin minier a également produit des étangs d'affaissement, par la remontée des eaux du fond à la surface ou par remontée de la nappe phréatique.

La réflexion autour des restes⁹⁹ est intéressante sur le territoire étudié : la chercheuse Marion Fontaine considère ces « friches industrielles, les déchets charbonniers, les pollutions des nappes et la destruction des sols » comme des empreintes visibles ou invisibles de l'industrie minière sur l'environnement. Une partie du paysage minier reste invisible, car souterrain et inaccessible :

« Il est une autre partie des restes miniers qui, elle, est totalement « hors-cadre », et constitue le point le plus aveugle : ce qui subsiste au fond. Par de rares témoignages, on sait que les galeries en activité constituaient pour leurs occupants autant de paysages dotés de leurs propres caractéristiques (présence des animaux, réseaux des galeries, machines), mais on n'en sait pas plus ».
Marion Fontaine, 2016, « Visible/invisible »

1. 2. 3. LES DYNAMIQUES CONTEMPORAINES : LA RECONVERSION DU BASSIN MINIER, PATRIMONIALISATION ET PROMOTION DE POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les dynamiques de métropolisation et l'essor de nouvelles activités de logistique

La désindustrialisation et le déclin économique des compagnies nationalisées, amorcés au lendemain de la seconde guerre mondiale, ont été suivis de dynamiques de reconversion du territoire autour d'activités logistiques et commerciales. Le phénomène de métropolisation du territoire de la CAHC est décrit dans l'article de Raffin et al.¹⁰⁰ par la situation de proximité avec la métropole européenne de Lille et de carrefour, le territoire étant situé au cœur d'axes de circulation majeurs. L'analyse de cette reconversion traite des relations politiques du territoire avec la ville de Lille. Ces nouvelles activités économiques sont représentées par la plateforme multimodale Delta 3, implantée sur la commune de Dourges. Les espaces libres entre les équipements miniers ont été investis par des espaces de logistique, de commerce et de transport. La place prise par les infrastructures de transit est également symptomatique de la dépendance des habitants à la voiture, avec une offre de transports en commun encore insuffisante pour concurrencer l'automobile.

Ce paysage logistique est « rationnel, orthogonal, mathématique »¹⁰¹, avec des tracés droits, des espaces plats, que ce soient les espaces minéraux, bâtis ou même les espaces verts décrits comme des « bandes de bitume, de verdure, des rangées d'arbres ». L'article au titre éloquent, « Le bassin minier du Nord-pas-de-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé »¹⁰², appelle à la notion de fragmentation physique pour lire ce territoire découpé en entités étanches par des réseaux, « enclavements divers, commerciaux, industriels ». L'effet de fermeture est accentué par des dispositifs architecturaux et paysagers (grilles, barrières, haies, talus), qui renforcent une segmentation des espaces et un décalage entre les échelles, non sans rappeler les descriptions de *La ville franchisée* de David Mangin (2004).

L'articulation des politiques environnementales et la patrimonialisation du bassin minier

L'essor des préoccupations environnementales depuis les années 1970 s'exprime également dans le bassin minier au travers des politiques d'aménagement des collectivités territoriales et une reconnaissance des risques environnementaux liés à l'exploitation du charbon. Selon Letombe & Zuindeau¹⁰³, la requalification environnementale apparaît ainsi comme une « nécessité », et est impulsée par des acteurs locaux et nationaux.

L'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, qui témoigne d'une reconnaissance de son patrimoine culturel et architectural, s'inscrit aussi dans une volonté de changer l'image du territoire et d'en réparer ses stigmates. Raffin et al.¹⁰⁴ évoquent une « dépollution physique et morale » et Patrick Céleste¹⁰⁵ parle de « réparation

¹⁰⁰ Raffin Fabrice, Luginbühl Antoine, Pollet Olivier, 2015, Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Un paysage stratifié entre projets, amnésies et créations, *Paysages des franges urbaines en projet*, 13. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Céleste Patrick, 2015, Réparer les territoires post-miniers : Le bassin minier du Nord-Pas-De-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé, *Biodiversité et paysage*, 7, pp. 97-113. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

¹⁰³ Gwenaél Letombe, Bertrand Zuindeau, 2006, « Gestion des externalités environnementales dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : une approche en termes de proximité », *Développement durable et territoires*, Dossier thématique « Proximité et environnement ».

¹⁰⁴ Raffin Fabrice, Luginbühl Antoine, Pollet Olivier, 2015, Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Un paysage stratifié entre projets, amnésies et créations, *Paysages des franges urbaines en projet*, 13. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

¹⁰⁵ Céleste Patrick, 2015, Réparer les territoires post-miniers : Le bassin minier du Nord-Pas-De-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé, *Biodiversité et paysage*, 7, pp. 97-113. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

¹⁰⁶ Marion Fontaine, 2016, « Visible/invisible », *Techniques & Culture*, 65-66, <https://doi.org/10.4000/tc.7810>.

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Conférence Hélène Melin, 19 mai 2021, « Le patrimoine est-il soluble dans la transition ? », Colloque Patrimoine et transition, École nationale supérieure de paysage. <https://www.youtube.com/watch?v=vhQtCLqWpVc>

¹⁰⁹ Céleste Patrick, 2015, Réparer les territoires post-miniers : Le bassin minier du Nord-Pas-De-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé, *Biodiversité et paysage*, 7, pp. 97-113. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

des paysages post-miniers ».

Le processus de patrimonialisation a débuté dans les années 1990, après une politique radicale d'effacement des restes miniers porteurs d'une mémoire douloureuse : les éléments miniers doivent dans un premier temps disparaître du paysage¹⁰⁶. Les « restes » vont finalement être réactualisés en tant que signes faisant référence à une grandeur industrielle et à la culture ouvrière. Comme toute politique de patrimonialisation, il s'agit d'un choix, d'une sélection (beaucoup de cités minières ont été rasées), mais également d'un effacement de l'industrie : « Il s'agit de conserver la coquille, les éléments les plus aptes à rentrer dans un dessein patrimonial », au profit des activités tertiaires et touristiques¹⁰⁷.

Un enjeu pointé par certains chercheurs est le risque d'une standardisation d'un imaginaire stéréotypé de la mémoire minière.

Cette requalification passe ainsi par une transformation du paysage, les terrils qui sont des milieux d'habitat très spécifique sont protégés et renaturés, les traces de l'exploitation (terrils, cavaliers, étangs d'affaissements) deviennent des éléments piliers pour les continuités écologiques. Le patrimoine industriel fait paysage et est support de transition (Melin, 2021). Ces politiques en faveur de l'environnement croisent donc des enjeux d'image, de patrimoine, de mémoire, mais aussi l'enjeu de la reconversion économique du bassin minier après sa désindustrialisation, à travers de nouvelles activités de tourisme, d'activités culturelles et de loisirs. La mémoire est valorisée économiquement.

Le paysagiste Michel Desvigne propose un concept de « Chaîne des parcs », consistant en des démarches partenariales pour une stratégie globale de continuités paysagères, écologiques et programmatiques. L'expression du « passage d'un archipel noir à un Archipel vert » traduit les enjeux tels qu'ils ont été posés par les pouvoirs publics.

Dans le cadre de cette patrimonialisation, Hélène Melin¹⁰⁸ pose la question de l'articulation d'éléments industriels avec des éléments de nature, traditionnellement en opposition (la nature renvoyant au sauvage, et les traces de l'activités humaines à l'artifice, à l'anti-naturel). Or, on ne peut pas, pour la chercheuse, opposer le paysage et l'activité humaine qui sont « inextricables » : les éléments de l'industrie « sont à considérer comme des éléments qui composent la nature tout comme les humains et leurs artefacts font partie de la nature ».

On peut aussi s'interroger sur les raisons qui font du bassin minier un territoire commun par le biais d'un paysage et d'une inscription patrimoniale¹⁰⁹, alors que ce territoire a résulté d'une exploitation industrielle et a fait paysage à partir de son sous-sol. Le territoire est en effet défini par un récit par les pouvoirs publics, par exemple comme celui d'un « paysage culturel évolutif vivant » qui est l'un des critères retenus pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

1. 3. UNE CULTURE DU JARDIN ET DU JARDINAGE DANS LE BASSIN MINIER

Après avoir présenté les évolutions historiques du territoire en matière de développement urbain, cette partie examine plus précisément les formes urbaines minières et leur rapports au jardin, à la pratique du jardinage, et plus globalement à un modèle social et culturel spécifique qui s'est construit sur ce territoire.

S'intéresser au jardin dans le cadre de la recherche menée résulte de trois constats.

1) Le premier se situe au niveau des formes urbaines présentes sur le territoire, et l'importance des surfaces de jardins privés, liée aux formes d'habitat des cités minières ou des nouveaux quartiers pavillonnaires ;

2) Le deuxième constat est la présence et la connaissance d'une ancienne culture minière et de l'importance de l'activité de jardinage au sein de celle-ci ;

3) Le dernier constat résulte des modalités du dispositif du permis de végétaliser qui montre une réappropriation des pratiques de jardinage de la part des collectivités. Certaines agglomérations reprennent d'ailleurs la sémantique du jardinage pour nommer le dispositif : « Mini-jardin » à Angers, « Jardinons nos rues » à Auxerre ou à Grenoble, « Jardins de rue » au Havre ou à Lyon, « Jardiner ma rue » à Rennes. Les savoir-faire impliqués sont la plantation et l'entretien de végétaux, ce qui différencie le jardinage de ce dispositif est que celui-ci se réalise en dehors du jardin. Par le langage, les communications des municipalités (chartes, guides) autour des projets de plantation participative ou d'agriculture urbaine mettent « en récit » (Pagès, « La sémiotisation nourricière de nos villes ») ou « en scène »¹¹⁰ un « imaginaire du potager » dans des contextes urbains (Pagès). Cet intérêt du jardinage en dehors de l'espace jardin est souligné par Aurélien Ramos comme une institutionnalisation de pratiques informelles et revendicatrices.

Les pratiques du jardinage au sein d'espaces privés ne sont pas non plus dépourvues d'enjeux pour les acteurs du territoire. Le premier réside dans une volonté par des acteurs publics et privés (associations de défense de l'environnement par exemple) d'écologiser les pratiques privées de jardinage, qui ont des effets en termes de présence de biodiversité en ville, de faune sauvage, de continuités écologiques¹¹¹. Une étude publiée dans *The Lancet Planetary Health*¹¹² a montré que les pratiques de jardinage collectif ont des effets positifs sur la santé (meilleure alimentation, lutte contre le stress et l'anxiété).

En outre, d'un point de vue paysager, le simple entretien des parcelles privées est perçu comme un enjeu par divers acteurs, qui déplorent leur mauvais entretien. Plusieurs entretiens, notamment avec des bailleurs sociaux, montrent que ceux-ci déplorent le non-entretien des parcelles de leur patrimoine. Les études sur la qualité patrimoniale des cités minières mettent au rang d'enjeu patrimonial le traitement des clôtures : « Un patchwork de grillages, murs, haies de natures différentes s'alignent

¹¹⁰ Aurélien Ramos, 2020, « Ce que l'on jardine : les « permis de végétaliser » de vingt municipalités françaises et le projet de la rue-jardin Kléber à Bordeaux », *Intermédialités / Intermediality*, no 35, pp. 43-56.

¹¹¹ Riboulot-Chetrit, M., 2015, « Pratiques de jardinage et biodiversité au sein des jardins privés campésiens », in Guillet, F., Raymond, R., Renault, R. (Eds), *Biodiversité et société de Seine-et-Marne. Outils pour l'aménagement du territoire*, Deauville, Librairie des Musées, pp. 262-264. ; Levé, M., Colléony, A., Conversy, P., Torres, A.-C., Truong, M.-X., et al., 2019, « Convergences and divergences in understanding the word biodiversity among citizens: A French case study », *Biological Conservation*, 236, pp. 332-339. DOI: 10.1016/j.biocon.2019.05.021.

¹¹² Litt, J. S., et al., 2023, « Effects of a community gardening intervention on diet, physical activity, and anthropometry outcomes in the USA (CAPS): an observer-blind, randomised controlled trial », *The Lancet Planetary Health*

¹¹³ Monographies de cités minières exceptionnelles et remarquables du Bassin Minier du Nord-Pas de Calais, Studio A&P, mars 2009

¹¹⁴ Bouron, 2022. « Jardin », dans *Glossaire de Géococonfluences*, ENS de Lyon.

¹¹⁵ Lorène Lavocat, 16 avril 2014, « Gilles Clément : « Jardinier, c'est résister » », *Reporterre*.

¹¹⁶ Voir l'ouvrage de référence de Gilles Clément, *Une brève histoire du jardin*. Paris : Jean-Claude Béhar Éditions, 2011.

le long des rues leur faisant perdre leur cohérence et unité d'origine »¹¹³. Dans ses analyses, la Mission Bassin Minier identifie régulièrement la dégradation de la qualité paysagère des cités minières, due à la pose de brise-vues par les particuliers entre les jardins.

Ainsi, cette partie vise, dans un premier temps, à revenir sur certains éléments théoriques de la définition du jardin, pour expliciter la façon dont le recours à l'observation de cet objet géographique, de ses pratiques et ses représentations, peut éclairer les problématiques de recherche. Il s'agit, dans un second temps, de proposer une description des pratiques de jardinage des mineurs, les fonctions du jardin, le cadre autoritaire dans lequel s'exerçaient ses pratiques, le rapport aux formes et aux politiques d'urbanisation des compagnies minières.

La méthodologie employée consiste à recourir à des sources documentaires et d'archives, telles que les archives départementales du Pas-de-Calais, le centre historique minier Lewarde, le Centre des Archives du Monde du Travail (CAMT) et à celles recueillies par une association située dans la commune de Courrières, l'Association pour la Pérennisation du Patrimoine Historique Industriel et Minier (APPHIM).

1. 3. 1. ELEMENTS THÉORIQUES SUR L'OBJET « JARDIN »

Selon l'Académie française, le terme « jardin » tient son origine étymologique du gallo-romain (*hortus*) *gardinus*, le « (jardin) enclos ». Selon le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales, il a, au 12^{ème} siècle, le sens d'un « terrain, généralement clos, où l'on cultive des végétaux utiles ou d'agrément ».

La revue *Géococonfluences* définit le jardin comme « un espace délimité où l'anthropisation de la nature est maximale, mais sans aller jusqu'à l'artificialisation des sols »¹¹⁴. Le jardin ne se définit pas par son caractère privé ou public, ni par sa dimension collective ou individuelle ; ses formes et ses fonctions ont évolué dans le temps, d'une fonction vivrière, au jardin partagé ou privé. Ce qui caractérise le jardin est plutôt le fait qu'il soit le lieu de la domestication de la nature. Le jardin peut être caractérisé par la « place laissée au naturel et au spontané [...] et celle laissée à l'artificiel, à la contrainte » : il revient à une certaine maîtrise d'un espace de nature. Le jardin suppose la présence du jardinier, qui intervient, même de façon minime¹¹⁵.

Le jardin est présenté par les deux grands penseurs de cet objet comme renvoyant à l'imaginaire et à la symbolique du « paradis » (Berque ; Clément), paradis dont le sens a l'origine sémantique d'une réserve de chasse, d'une nature enclose.

Le jardinier et paysagiste Gilles Clément définit le premier jardin comme « celui de l'homme ayant choisi de faire cesser l'errance »¹¹⁶, ce serait un nouveau rapport au monde institué par le passage du nomadisme à la sédentarisation. Le géographe et philosophe Augustin Berque ren-

voie également au jardin comme « prise symbolique sur le monde », avec toujours cette idée d'une nature qui serait domestiquée par l'homme¹¹⁷.

On retrouve dans la pensée d'Augustin Berque une interprétation théorique de l'institution du jardin ouvrier par le patronat anglais au 19^{ème} siècle comme le don d'un espace de contrôle et de maîtrise à l'échelle réduite, pour compenser la perte de contrôle des ouvriers du monde à grande échelle et de leur aliénation au capital¹¹⁸. La clôture ou la non-clôture (aux Etats-Unis par exemple) des jardins renvoie pour le penseur à un rapport au monde extérieur.

Le jardin peut se référer à un « enclos de résistance » (Clément) qui exprime une idée d'un respect des équilibres écologiques, d'un rapport d'équilibre avec l'environnement : « Un jardin sans asservissement aux tyrannies du marché mais avec le souci de préserver toutes les diversités, et le bien commun. » (Clément, 2011).

Un aspect intéressant du jardin est le rapport de celui-ci avec la notion de paysage. Une réflexion de DesRochers différencie les deux notions par le rapport avec le territoire : la contemplation du territoire donnerait naissance au paysage, tandis que c'est l'ordonnement du territoire, la création d'une frontière entre un dedans et un dehors qui ferait jardin : « Le paysage s'invente dans l'esprit de celui qui contemple un territoire donné, le jardin s'invente par celui qui cherche à ordonner un territoire restreint, à créer un en-dedans dehors » (DesRochers, 2011).

Pour préciser le concept de jardin, il serait à l'opposé du « proto-paysage » de Berque (l'idée d'un « dénominateur commun transculturel d'appréciation de l'environnement dans les cultures où le concept de paysage est absent ») et constituerait un « post-paysage » (DesRochers, 2011) : une matérialisation et une organisation de la « façon dont nous percevons et imaginons un paysage », faisant passer une perception subjective dans une réalité physique.

Les conséquences de cette approche permettent d'analyser ce « post-paysage », cette manière dont le jardin est un reflet matériel d'une perception du paysage, pour comprendre les rapports de l'homme avec son environnement et des interactions qu'il estime « nécessaires de valoriser » : quelles pratiques, quels choix d'aménagement, quelle organisation interne du jardin ? (DesRochers, 2011). Cette méthode de recherche à partir des pratiques pour comprendre des « sens et des valeurs » données à des milieux¹¹⁹ est utilisée par divers auteurs¹²⁰.

L'article « Petits arrangements avec le vivant dans le bocage pavillonnaire »¹²¹ met en exergue le fait que les usagers des jardins individuels ont une action sur le milieu environnant : introduction ou suppression d'espèces végétales et animales, interférences avec les cycles de la matière (déchets végétaux, engrais, arrosages, taille). Les auteurs établissent une typologie de jardiniers : les « adeptes d'un désherbage méticuleux », les « anti-jardiniers » et les « écocentrés », afin de comprendre les différents rapports à la nature existants dans ces pratiques.

¹¹⁷ Jean-Simon DesRochers, 2011. «Le jardin comme post-paysage et projection imaginée.» *Projets de paysage*, no. 5. DOI : 10.4000/paysage.21493 ; Berque, Clément.

¹¹⁸ Augustin Berque, 2011, «Pourquoi les jardins sont-ils clos ?» Séminaire «Questions de mésologie», compte rendu de la séance du jeudi 28 avril 2011 : <http://ecoumene.blogspot.com/2011/05/pourquoi-les-jardins-sont-ils-clos.html>

¹¹⁹ Nicole Mathieu, 2000. «Des représentations et pratiques de la nature aux cultures de la nature chez les citadins : question générale et étude de cas.» *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 77(2), 162-174. Fait partie du numéro thématique : *La nature en ville. L'eau dans les milieux arides et semi-arides*.

¹²⁰ Mathieu, 2000 ; Riboulot-Chetrit, 2015. «Pratiques de jardinage et biodiversité au sein des jardins privés campésiens.» In *Biodiversité et société en Seine-et-Marne. Outils pour l'aménagement du territoire*, edited by Guillet, F., Raymond, R., and Renault, R., 262-264. Deauville: Librairie des Musées.

¹²¹ Pauline Frileux and Élodie Paillocher, 2024. « Petits arrangements avec le vivant dans le bocage pavillonnaire. » *Développement durable et territoires* [Online], Vol. 15, n°1 | Juin 2024. Online since 30 June 2024, connection on 16 September 2024. URL: <http://journals.openedition.org/developpementdurable/23928>; DOI: <https://doi.org/10.4000/120cl>

¹²² Cyrille Marlin, 2020. « Le sens géographique du jardin « individuel » et sa relation au paysage. » Projets de paysage [Online], 23 | 2020. Online since 30 December 2020, connection on 16 September 2024. URL: <http://journals.openedition.org/paysage/12838>; DOI: <https://doi.org/10.4000/paysage.12838>

¹²³ Marie Patou & Nicolas Selva, 2015, « Le jardin dans les cités minières : pratiques d'hier, pratiques de demain ? », dans *Détonnants jardins en Nord-Pas-de-Calais*, Lieux dits, collection « Images du patrimoine » n° 293, pp. 22-37.

Le jardin individuel comme lieu de créativité

Le jardin individuel a moins été étudié comme objet géographique que ses formes collectives et publiques¹²², le jardin étant pourtant le lieu des rapports de l'individu et des groupes humains à leur milieu. Marlin montre que l'appauvrissement du concept du jardin individuel avait été dépassé par le paysagiste-chercheur Bernard Lassus (*Jardins imaginaires*, 1977) dans son étude des jardins des mineurs du bassin minier. Le chercheur met en évidence les capacités créatives des jardiniers qu'il nomme « habitants-paysagistes ». Le jardin est le lieu « d'un processus d'imagination de comportements singuliers d'aménagement » autonomes et exploratrices, et pas seulement l'expression d'une culture minière ou de formes collectives.

Marlin appelle à une redéfinition du jardin, trop souvent analysé sous le prisme des normes sociales ou des dynamiques collectives : le jardin est aussi le lieu des « processus de tentatives d'inflexion des normes de comportement d'aménagement de l'espace », il permet l'expression de l'action individuelle sur l'environnement proche et fait du jardin un « espace de désir ».

1. 3. 2. LE CONTEXTE IDÉOLOGIQUE ET CULTUREL DU JARDINAGE DANS LE BASSIN MINIER

Des jardins supports d'un ordre moral et social défini par les compagnies minières

La question du jardin dans le bassin minier ne peut être dissociée du contexte socio-économique et idéologique des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. L'industrialisation et les différents courants de pensée qui en résultent en Europe sont liés à la condition ouvrière et aux questions d'habitat.

Trois courants majeurs influencent les politiques patronales des compagnies minières¹²³ : le socialisme utopique dont le représentant est Charles Fourier ; le mouvement hygiéniste du début du 19^{ème} siècle qui dénonce les mauvaises conditions de logement des ouvriers et promeut le jardin comme loisir sain, et le paternalisme patronal dont l'intérêt est le bien-être physique et moral des ouvriers. L'auteur cite l'ingénieur des mines Frédéric Le Play qui défend la construction de jardins dans les cités ouvrières, afin d'augmenter la productivité et la fidélité de la main-d'œuvre ouvrière. Il influence grandement les élèves des Écoles des mines, futurs cadres des compagnies.

En parallèle à ces mouvements idéologiques, un syndicalisme ouvrier se développe et contribue à l'amélioration des conditions de travail et à l'adoption de lois sociales (lois 1905 et 1913). Dans ce contexte, le jardin serait « la pierre angulaire du paternalisme patronal », comme le souligne le jardinier de la compagnie des Mines de Lens Arthur Choquet : « Il nous faut les attacher au jardin, dans leur intérêt, et puis aussi, dans l'intérêt de l'industriel, afin que, par le jardin, l'ouvrier s'attache à l'usine ». Le jardin est aussi un moyen pour les compagnies minières d'éloigner le mineur des syndicats et de leurs revendications.

La figure de l'abbé Lemire, connu pour être à l'origine des jardins ou-

vriers en France, participe à l'idée selon laquelle le jardin est une réponse à la misère ouvrière et constitue le socle moral de la famille.

À ces préoccupations sociales, le contexte historique du bassin minier joue un rôle dans le développement de jardins dans les premières cités. Les premiers corons accueillent en effet des anciens ouvriers agricoles, le jardin constitue ainsi un élément caractéristique d'un mode de vie de l'habiter rural¹²⁴. Le jardin joue aussi le rôle d'interface, un « espace de perméabilité » entre la sphère privée et la sphère publique ou communautaire. Le jardin n'est pas clos visuellement, participe au paysage global de la cité et à sa qualité paysagère et urbaine (Mission bassin minier).

La séparation entre la maison et le jardin qui existait dans les premières cités minières est présentée par Céleste¹²⁵ comme un dispositif colonial instaurant la « non-possession de son habitation » tout en répondant à un mode rural d'habiter. Cet aspect a été particulièrement présent dans la compagnie des Mines de Lens¹²⁶. Les premières exploitations minières ont fait l'objet d'un travail saisonnier entre le travail au champ et au fond de la mine. Au début de la révolution industrielle, les compagnies ont besoin d'une main d'œuvre permanente. Les logements sont pensés pour permettre à des familles d'agriculteurs de s'y installer. Ainsi, l'ensemble des logements miniers de la compagnie avaient dès le début de leur construction un jardin. Une hypothèse évoquée dans une étude¹²⁷ explique que le fait qu'il n'y avait pas d'installations créées pour les animaux des paysans, hormis des clapiers et poulaillers, serait une manière pour la compagnie de désapprendre aux nouveaux mineurs le monde agricole.

La seconde vague de recrutement a concerné des personnes de culture urbaine qui n'ont pas la connaissance du monde rural. On constate au cours du 19^{ème} siècle une dégradation de l'entretien des jardins. Les compagnies mettent en place des dispositifs pour accompagner les mineurs dans la gestion du jardin et l'entretien des abords de la cité.

Le jardin n'a pas qu'une fonction vivrière, il indique la moralité et la « propreté » du mineur et sa famille. Les jardins sont en effet attentivement surveillés par le personnel d'encadrement du mineur et font l'objet de concours dans les cités.

¹²⁴ Céleste Patrick, 2015, Réparer les territoires post-miniers : Le bassin minier du Nord-Pas-De-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé, *Biodiversité et paysage*, 7, pp. 97-113. <https://doi.org/10.4000/paysage.10018>

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ Jorge Muñoz Sánchez, 2011, « Huertos obreros y paternalismo industrial en la Société des Mines de Lens (France) a principios del siglo XX » [Vegetable Gardens and Industrial Paternalism in the Société des Mines de Lens (France) at the Beginning of the XXth Century]. *Historia Contemporánea*, 43, pp. 721-747. Universidad de Oviedo.

¹²⁷ Ibid.

1. 3. 3. LES FORMES URBAINES ET LEUR RELATION AU JARDIN

Cette idéologie paternaliste, visant des intérêts de productivité de la main d'œuvre, a organisé la manière dont l'urbanisation a été menée à travers les trois siècles d'exploitation. L'urbanisation du territoire est le résultat de modèles idéologiques décrits précédemment et est support de pratiques et de l'organisation sociale de la cité : présence d'un gardien de cité, d'un règlement des jardins, de concours, de conditions de travail au sein desquelles le jardin est considéré comme un avantage en nature. De plus, cette organisation et l'aménagement des cités dépendent de la compagnie minière de la concession. La forme urbaine influence aussi la pratique du jardinage, héritée de pratiques rurales, puis influencée par la surface cultivable, l'implantation du jardin juxtaposé ou séparé de la maison, leur caractère individuel ou collectif, la possibilité de voir les jardins des autres habitants de la cité et l'organisation urbaine générale des cités.

Le compte-rendu d'une conférence des Mineurs du monde qui s'est tenue en 2015 à Lens (APPHIM) sur la thématique du patrimoine minier apporte des éléments sur la façon dont la place du jardin a évolué lors des grandes phases de construction de cités minières. L'agencement des habitations, la géométrie des cités, la superficie des jardins, l'intégration des bâtiments annexes, n'ont en effet pas obéi aux mêmes logiques au fil du temps.

Le jardin prend d'abord la forme de jardins ouvriers regroupés à l'entrée de la cité. Rapidement, il s'individualise, en relation directe avec l'habitation (en façade puis à l'arrière). Jusqu'en 1867, sa surface est comprise entre 50 et 200 m², elle atteint 500 m² en 1900 et jusqu'à 1300 m² dans les premières cités-jardin vers 1910 (Mission bassin minier, 2008).

1) Les corons (1820 – 1890)

L'une des premières formes urbaines est le coron, un alignement parallèle d'habitats en bande sur des parcelles étroites qui évoluent en barreaux dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Les corons suivent les principes de l'hygiénisme tout en étant une forme urbaine économique et construite à la chaîne. On passe des corons en bande aux corons brisés pour des raisons techniques de maintien de la structure du bâti.

Le potager au sein de cette forme d'habitat est individuel et exigu (de 50 à 200m²). Progressivement, les corons sont remplacés par les cités pavillonnaires, en raison d'un éloignement des compagnies minières des modèles d'habitat collectif de l'utopie collectiviste (Mission bassin minier, 2008).



Figure 12 : Morphologie urbaine de la Cité Parisienne (Drocourt)
Cité construite dans les années 1880
Source : BD TOPO (IGN).
Production personnelle, QGIS, 2024.



2) Les cités pavillonnaires (1860-1939)

Les cités pavillonnaires résultent ainsi d'améliorations techniques et fonctionnelles mais aussi de volontés idéologiques. Les préoccupations hygiénistes, et notamment la lutte contre la tuberculose, expliquent également la recherche d'air et de lumière dans les formes d'habitat, l'espacement entre les logements et la création de jardins avec plus d'espace. Il s'agit de maisons groupées par deux ou par quatre sur un plan orthogonal. Les jardins s'agrandissent et peuvent aller jusqu'à plusieurs centaines de m², ils sont situés devant ou derrière les maisons (Yves Le Maner, 1995).



Figure 13 : Morphologie urbaine de la Cité 1940 (Libercourt)
 Construite dans les années 1940
 Source : BD TOPO (IGN).
 Production personnelle, QGIS, 2024.



3) Les Cités-Jardins (1904-1939)

La théorie des cités-jardins d'Howard est reprise et réinterprétée par les compagnies minières qui y intègrent leur idéologie paternaliste et productiviste. Le concept de « cités-jardins industrielles » de Benoît-Lévy illustre cette reprise du concept seulement sur la plan paysager. Les cités-jardins se distinguent par un espacement plus important des maisons et le traitement paysager global de la cité qui intègre de plus grands jardins, parcs et arbres, un traitement des voiries et des espaces publics. La reprise de la théorie d'Howard pour les intérêts des compagnies minières s'explique de deux façons : le fait que les cités minières sont adaptées aux politiques foncières des compagnies (enclavement, éloignement) et le fait qu'elles permettent d'attirer une nouvelle main d'œuvre dans l'entre-deux-guerre (IAU IDF).

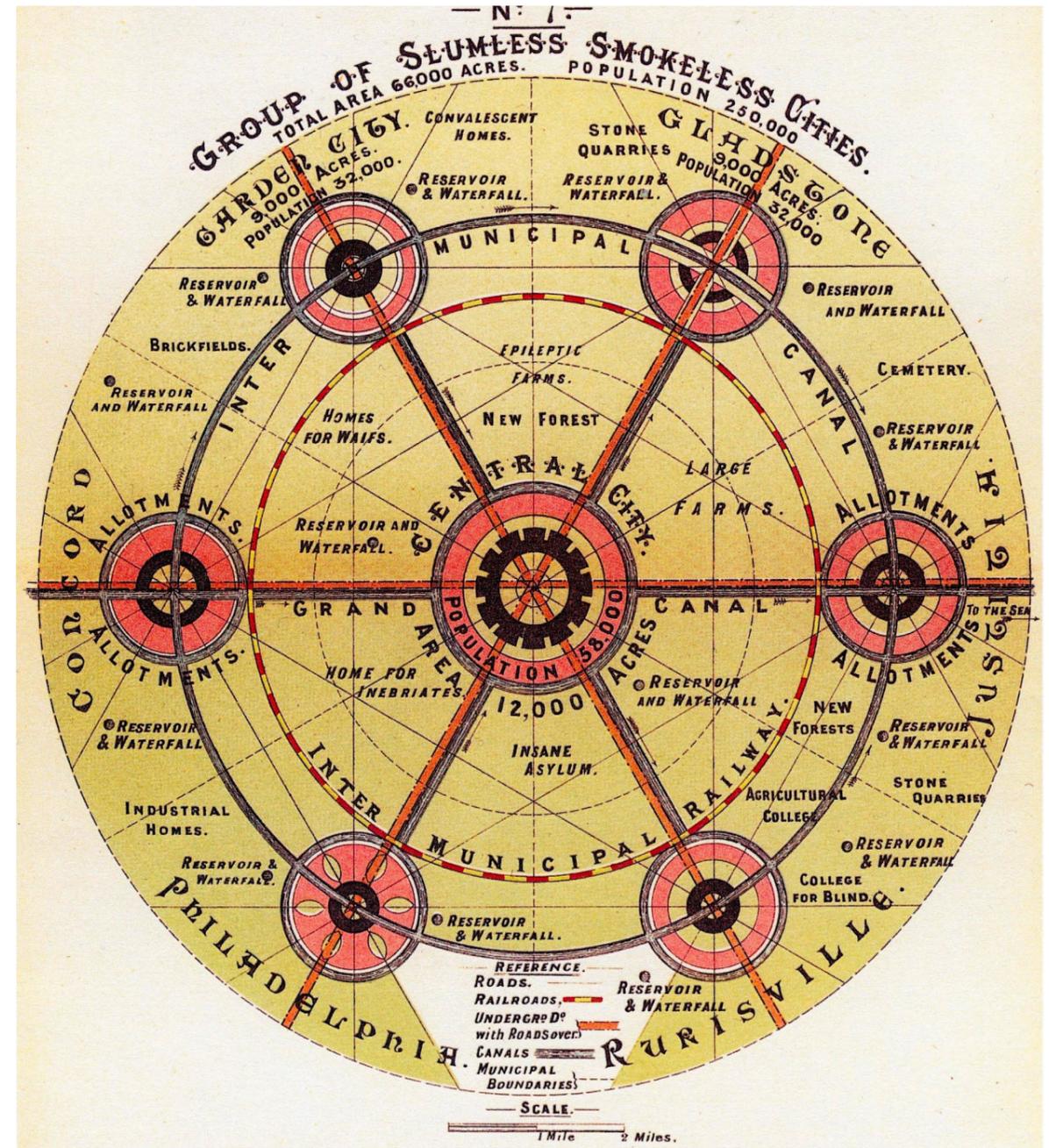


Figure 14 : Organisation urbaine des cités-jardins selon E. Howard

Source : Howard, Ebenezer, *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform*, London: Swan Sonnenschein & Co., Ltd., 1898.

La compagnie des mines de Dourges fut la première compagnie minière à expérimenter le concept britannique de la cité-jardin. Deux personnalités majeures ont travaillé à la réalisation de ces premières cités : l'architecte Ernest Delille dans le rôle du praticien et le théoricien Georges Benoît-Levy, recruté comme ingénieur horticole des cités-jardins. Les réalisations des cités-jardins françaises essaient dans l'ensemble du bassin minier, et au-delà du territoire, dans les façons dont les éléments architecturaux sont agencés, le traitement des espaces publics et des aménagements paysagers. Le concept repris s'oppose idéologiquement avec son inspiration britannique, la vision paternaliste prend le dessus sur la vision communautaire. Benoît Levy ré-écrit les principes de la cité-jardin et la diffuse auprès des industriels. Georges Benoît-Levy et Ernest Delille construisent la première cité-jardin à Dourges (cité Bruno), rénovée en 2009 ; la seconde sera celle de cité Darcy.

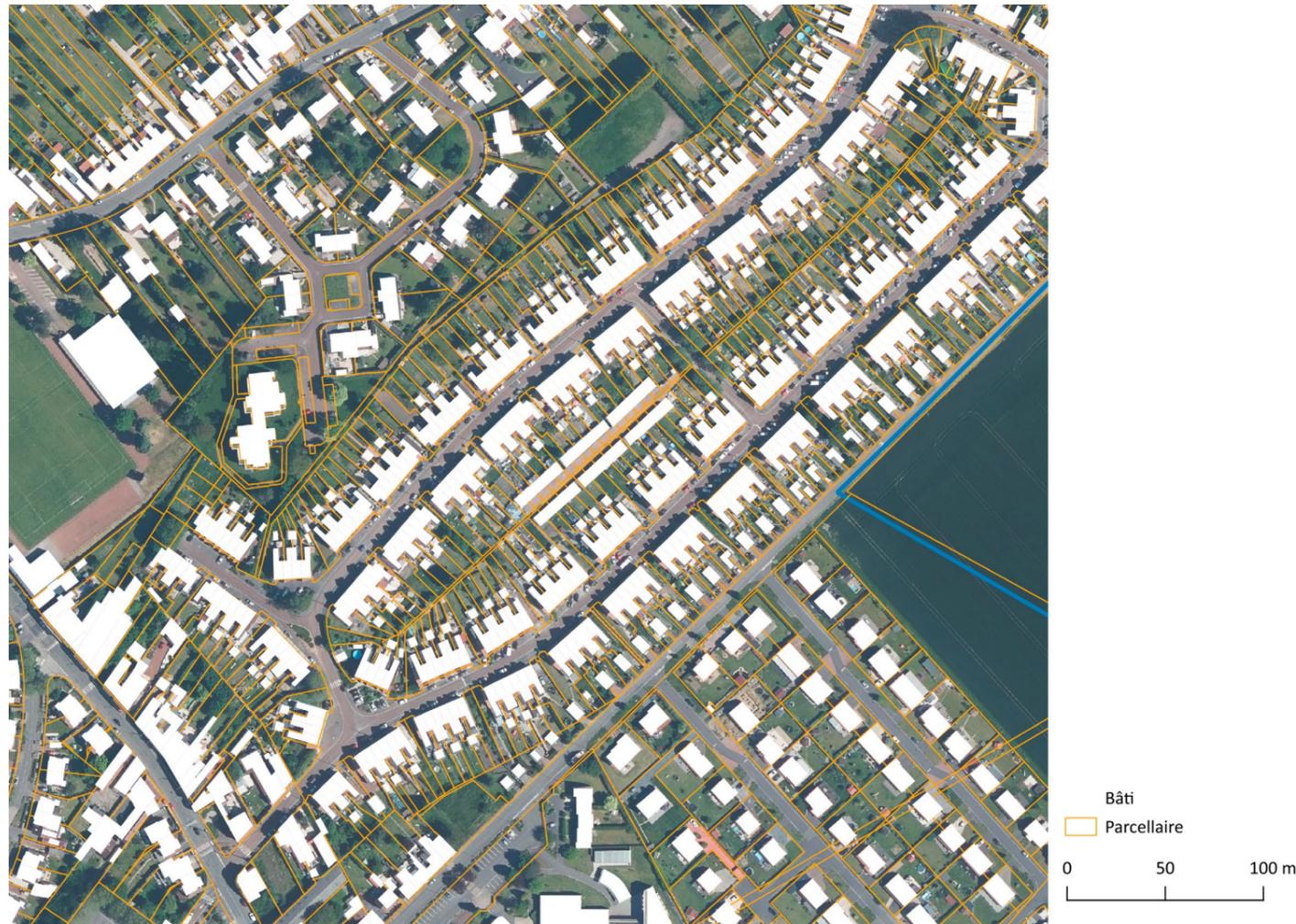


Figure 15: Morphologie urbaine de la Cité Bruno (Dourges)
Source : BD TOPO (IGN).
Cité construite entre 1904 et 1908
Production personnelle, QGIS, 2024.

Les cités-jardins créées reprennent les éléments du modèle de base théorisé par Howard, mais à une échelle réduite. Ainsi, la ville-jardin anglaise est conçue pour répondre à une certaine autonomie, et est reliée aux autres structures urbaines par voies de circulations (garden cities), tandis que la cité-jardin française (garden villages) n'est pas autonome et

est construite à proximité immédiate des centres urbains.

Une réflexion est menée sur les types d'espaces verts présents dans les cités jardins, les jardins à fonction nourricière sont placés à l'arrière des habitations, tandis que les espèces ornementales sont placées à l'avant. Une réflexion autour des clôtures est menée sur la cité Bruno : les clôtures basses sont l'avant, clôture basse ajourée pour l'intimité entre maisons, une délimitation végétale entre les logements et la plantation de groseilles pour faire disparaître les éléments minéraux. Les arbres sont aussi utilisés à Dourges pour embellir les façades, avec des essences d'arbres grimpantes pour cacher les éléments aveugles et moins ornementaux.

Un porche couvert, parfois prolongé par une tonnelle avec des plantes grimpantes, est ajouté aux logements, avec une réflexion sur la transition végétale entre l'espace public et le logement. Le végétal est un élément de mobilier urbain.

4) Les Cités modernes (1946 à 1970)

Enfin, suite à la nationalisation des mines de charbon et en pleine reconstruction, les cités modernes se développent et se caractérisent par la reprise de la pensée moderniste. Les camus sont des maisons préfabriquées en béton qui permettent d'économiser le coût des matériaux et les constructions de cités se banalisent davantage.

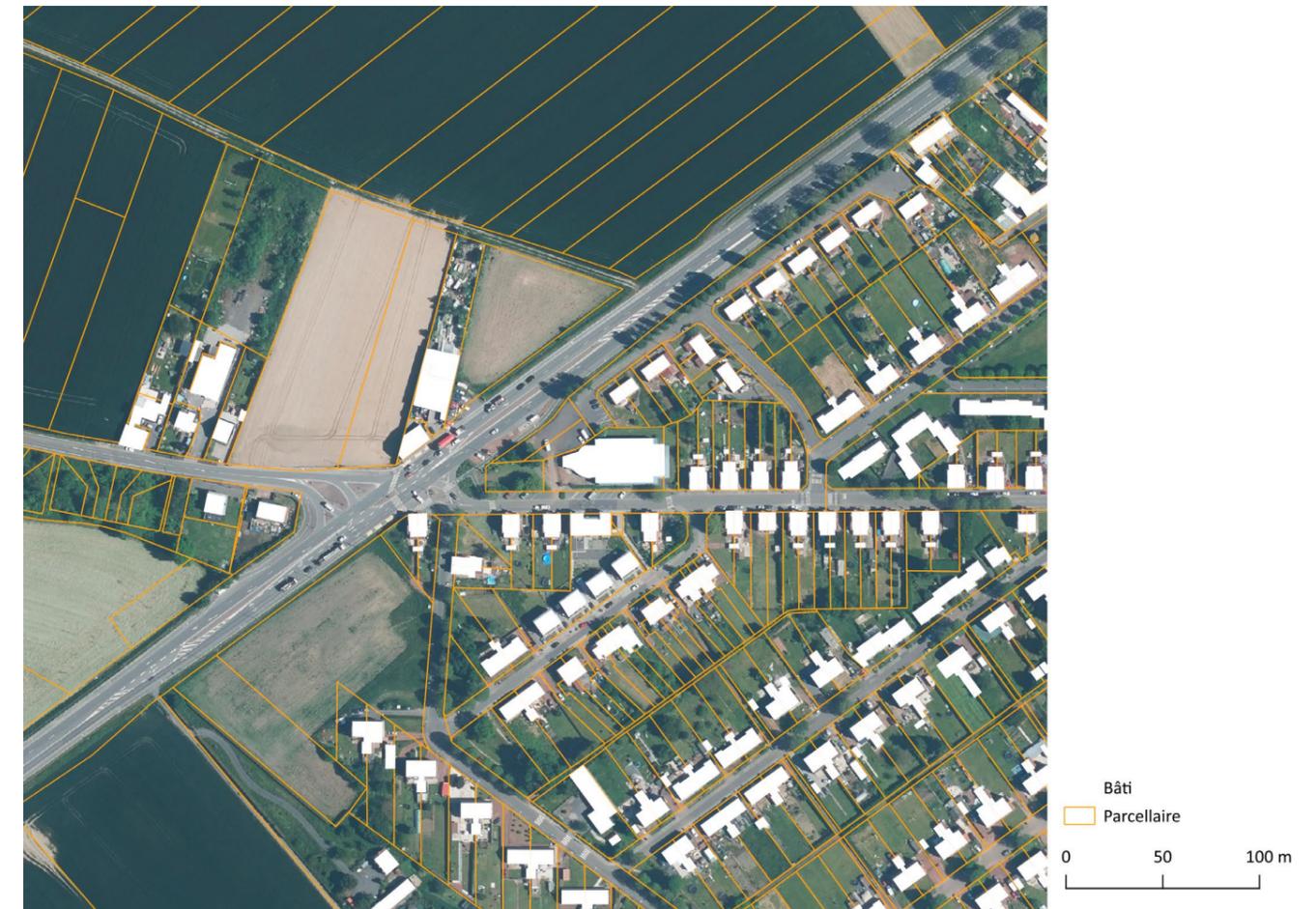


Figure 16 : Morphologie urbaine de la Cité Saint-Paul (Carvin)
Source : BD TOPO (IGN).
Construite dans les années 1950.
Production personnelle, QGIS, 2024.

1. 3. 4. LES PRATIQUES ET LES FONCTIONS DU JARDINAGE

Le jardin devient un élément clé pour l'aménagement urbain, il répond à des fonctions médicales et sociales.

Le jardin intègre les réflexions de deux écoles différentes. La première école est celle des jardins ouvriers, représentée par la figure de l'Abbé Lemire. La seconde est celle du mouvement autour de la cité-jardin. Dans la compagnie des mines de Lens, le jardinier Arthur Choquet est recruté en tant que chef du service jardins des mines.

Deux guides réalisés par Arthur Choquet constituent des sources détaillées sur les conceptions du jardin pour les entreprises. Le Petit Manuel du mineur jardinier (10 pages) est remis à tous les locataires à leur arrivée dans la cité minière. Il rend compte d'une description des jardins avant la Première Guerre mondiale. Le guide du Jardin du Mineur est plus détaillé et est illustré, il comporte environ 200 pages et s'acquiert auprès de la compagnie ou comme cadeau aux concours de jardins organisés.

Une politique de mixité est menée lors de l'installation des mineurs, la compagnie fait en sorte d'avoir au moins une personne avec de bonnes compétences de jardinage dans chaque pâté de maisons, afin de développer un partage de compétences, de donner envie aux autres habitants de s'impliquer mais aussi de remettre à l'ordre les habitants qui n'entretiennent pas leurs jardins.

D'autres formes de sensibilisation du mineur à la pratique du jardinage existaient :

- les concours de jardins, qui ont également existé à l'échelle régionale entre compagnies (Seclin, Ronchin, Lille, Moulin, Lens) ;
- des visites du directeur de la compagnie des Mines de Lens et du conseil d'administration des jardins privés ;
- des affiches réalisées par les mineurs ou dans les écoles, affichées dans les établissements scolaires et à l'entrée de chaque carreau de fosse, qui représentent le plan typique du jardin à rendement optimal, et les travaux à effectuer.

Le guide *Le jardin du Mineur* rend compte de certaines idéologies existantes du rapport à l'homme, à la nature. Les compagnies ont une volonté d'éduquer moralement et spirituellement le mineur sur tous les aspects de sa vie.

Des pépinières occupaient les jardins de la direction de la compagnie houillère, afin que les semis soient replantés dans les jardins ou aménagements paysagers des cités.

Les mines de Lens ont massivement produit des engrais (sulfate d'ammoniaque), qui ont été utilisés en quantité conséquente par les ha-

bitants du territoire.

La pratique du jardinage intègre l'éducation des enfants, des jardins scolaires sont réalisés, dont la note du contrôle repose sur le rendement de ceux-ci. La production est récupérée par les garçons. Les filles suivent quant à elle des ateliers de cuisine, avec les fruits cultivés dans leurs jardins scolaires et apprennent à gérer un budget et à comparer les économies réalisées par l'auto-production.

Le jardinage représente d'abord un loisir pour le mineur, au même titre que d'autres loisirs de la culture minière, tels que le sport ou la colombophilie (Mission bassin minier). Cela permet aux compagnies minières d'occuper le temps libre des ouvriers, ce pourquoi elles les encouragent et contrôlent l'entretien des jardins (APPHIM, Jean-Louis Huot). Le jardinage correspond à l'idéologie paternaliste présentée plus haut, et a l'objectif de favoriser le bien-être de la main-d'œuvre. La mission bassin minier présente cette pratique comme faisant partie du patrimoine minier. Le jardin est aussi le lieu de l'expression de la colombophilie, elle aussi encouragée par les compagnies. Une enquête sur ces pratiques montre que ce loisir constitue pour le mineur une rupture du temps de travail et lui permet de « s'évader de sa condition sociale » (enquête du CNRS menée par Louchet, 1961).

Simultanément, le jardinage possède une véritable dimension contraignante pour le mineur (Patou & Selva, 2015) qui subit des contrôles du garde de la cité minière et des sanctions en cas de non-entretien du jardin. La création de jardins ouvriers, de commissions d'encadrement et la fourniture de semis et d'engrais (Mission Bassin Minier NPDC) sont des moyens d'encourager cette pratique.

Les jardins remplissent également un objectif alimentaire pour le mineur. Il s'agit d'un moyen de contrôle de son alimentation et de sa consommation, afin de préserver sa santé et garantir sa productivité (Patou & Selva, 2015).

Le jardinage est présenté par les compagnies minières comme un lieu de liberté, de rapport à la terre et à la nature, qui constitue un mythe reposant sur l'idéologie hygiéniste et une vision de la nature comme « salvatrice » (Patou & Selva, 2015)

Outre la logique paternaliste, le jardinage présente une fonction esthétique, de qualité urbaine de la cité minière (Mission bassin minier) : il s'agit de « mettre en scène une image de marque pour les compagnies minières » (Patou & Selva, 2015). Les mineurs sont pour les compagnies des « artisans-paysagistes des cités » (Patou & Selva, 2015).

La synthèse de Patou & Selva (2015) explore les différentes formes de promotion de la pratique du jardinage, qui varient selon les compagnies : cours d'horticulture, expositions, concours de jardins, fêtes, jardins scolaires, affichages, etc. Aujourd'hui, les journaux des houillères (APPHIM) attestent des concours de jardins qui ont lieu principalement après la seconde guerre mondiale.

Après la nationalisation des compagnies minières, on observe une plus grande tolérance à l'égard des mineurs pour l'entretien des jardins (Patou & Selva, 2015). La fonction d'agrément remplace la fonction potagère. Avec l'arrivée des bailleurs sociaux (1980), les jardins s'individualisent, car les habitants n'ont plus à répondre à un règlement collectif. Les jardins deviennent les lieux d'expression de formes de créativité individuelle. Les auteurs reprennent l'expression « habitant-paysagiste » pour désigner l'action individuelle des jardi-

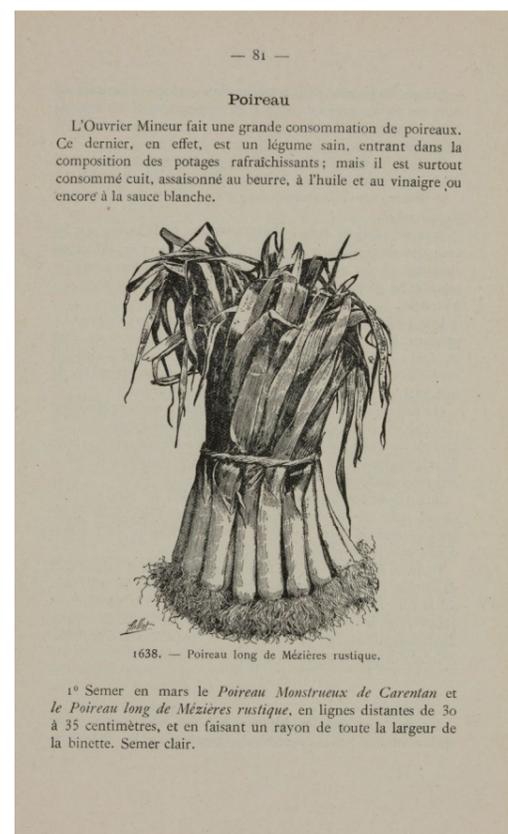


Figure 17 : Extrait du guide « Le jardin du mineur »
Source : Choquet, A. *Le jardin du mineur*. Société des mines de Lens. 3ème édition. Archives départementales du Pas-de-Calais.

niers qui participent à la création d'un paysage global. Le jardin est ainsi l'expression de la recomposition démographique du jardin minier, il manifeste des nouveaux usages et des nouvelles formes d'entretien d'une parcelle privée, avec une certaine diversité et une perte de l'aspect vivrier de ces jardins.

Dans une période plus contemporaine, l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Nord-Pas-de-Calais a réalisé un inventaire des jardins qui ont fait l'objet, par des habitants et anciens mineurs, de créations artistiques de toutes sortes. En 2019, une résidence d'artiste « Les habitants passagers » a été organisée dans les jardins des cités Genettes à Liévin et Bellevue à Harnes, avec différents projets avec les habitants, dont l'aménagement d'espaces verts et de jardins, des interventions dans l'espace public, des créations artistiques, la mise en réseau d'habitants, etc. (Les habitants passagers, Dulain, Lefebvre, Selva, 2019).

II. LES RELATIONS ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LA VILLE SUR LE TERRITOIRE

2. 1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'étude menée s'inscrit dans le cadre d'un stage de six mois réalisé au sein de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin. La mission du stage consistait à étudier les modalités de déploiement d'un dispositif de permis de végétaliser au sein de 4 communes de l'agglomération. Un permis de végétaliser est une autorisation donnée aux particuliers par la collectivité afin qu'ils plantent et entretiennent une portion de l'espace public, souvent en pied de façade, autorisation formalisée par une convention et une autorisation d'occupation temporaire d'une domaine public.

2. 1. 1. UNE ACTION TRANSVERSALE, INSCRITE AU SEIN DU PROJET DE TERRITOIRE ÉCOLOGIQUE DE LA CAHC

Le Projet de Territoire Écologique (PTE) est un cadre politique global qui guide l'action publique locale. Il propose une stratégie territoriale autour de cinq grands enjeux et d'un plan d'action constitué de 95 actions. Le PTE est adopté le 30 septembre 2021 par le conseil communautaire et succède de différents documents définissant la politique environnementale de la communauté d'agglomération depuis 2005.

L'action 9.3 du PTE, relative à la création d'un permis de végétaliser, répond à l'enjeu « Un territoire au service de la qualité de vie », dont d'autres actions complètent une stratégie globale d'adaptation des villes au changement climatique (« Favoriser la nature en ville », « Lutter contre les îlots de chaleur urbain »).

L'action est définie par le document par l'incitation des habitants à s'engager dans une dynamique de plantation et d'entretien de portions de l'espace public et ouvre le dispositif à une multitude de formes de végétalisation différente : végétalisation de façades, de pieds d'arbres, jardinières, jardins partagés en libre-service inspirés du mouvement des Incroyables Comestibles, etc.



Figure 18 : Chronologie des politiques de la CAHC menées en faveur de l'environnement (Diversité numéro spécial PTE - Octobre 2021)

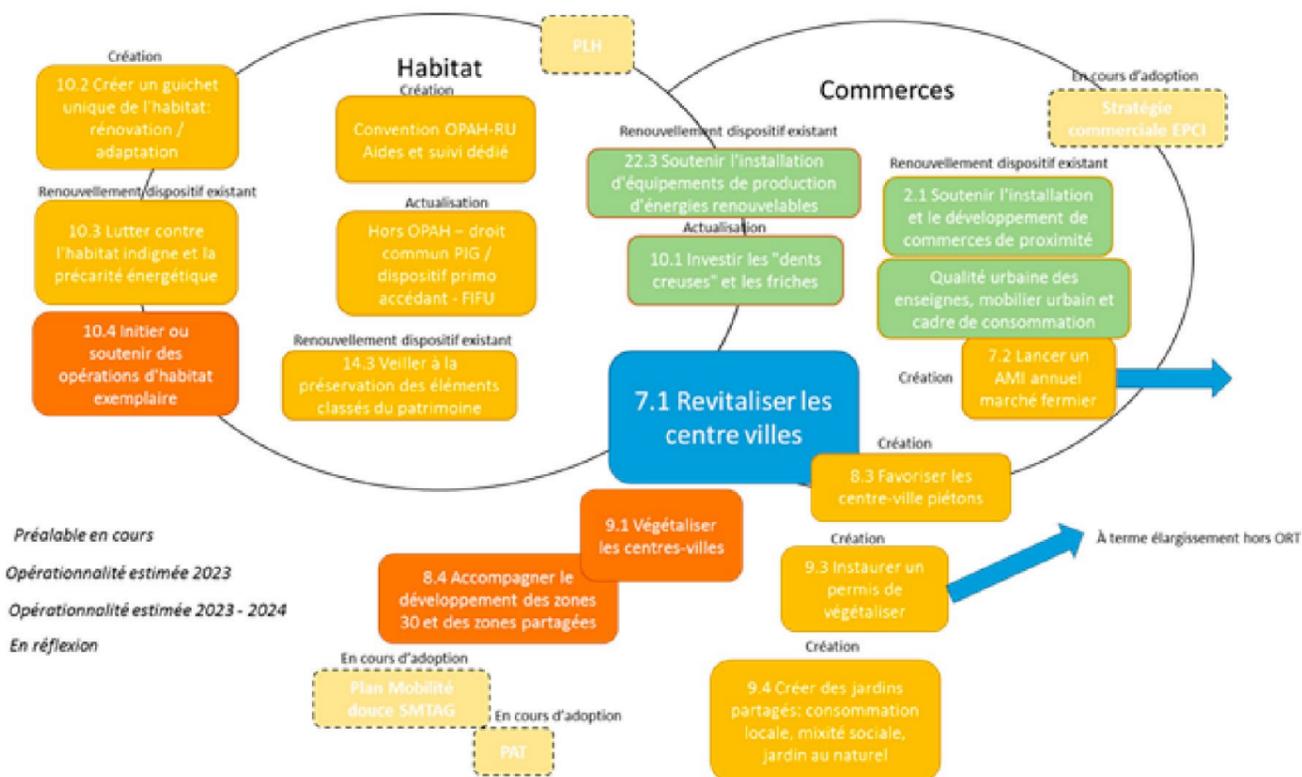


Figure 19 : Articulation des actions inscrites dans le PTE
Source : CAHC

Cette action est nécessairement articulée autour d'autres actions qui répondent à des enjeux croisés. Le dispositif du permis se caractérise en effet par une certaine transversalité, touchant à des services traditionnellement séparés (transition écologique, habitat, revitalisation des centres-villes, démocratie citoyenne, alimentation).

La CAHC fait également partie du programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN), un programme mené par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui nécessite pour la collectivité d'établir un plan d'actions de 3 ans en faveur de la biodiversité (Source : compte-rendu OFB). Ce programme a comme objectif d'accompagner les collectivités par la mise en place de leurs plans d'actions en faveur de la biodiversité, la mise en relations d'acteurs locaux, la mise à disposition de ressources documentaires, etc.

La communauté d'agglomération a également candidaté à la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC). Celui-ci est intéressant à associer à la démarche du permis de végétaliser, dans la mesure où cet atlas pourrait permettre une meilleure connaissance et prise en compte de la biodiversité présente dans les dents creuses des centres-villes. L'ABC est un outil à destination des collectivités et des associations pour connaître le territoire (milieux, habitats, espèces naturelles présentes), par le biais d'une mobilisation des citoyens (les inventaires sont réalisés avec la population), le diagnostic et la cartographie des enjeux de la biodiversité. Il est un outil stratégique de l'action locale pour la mise en œuvre de politiques intercommunales en faveur de la biodiversité. L'OFB finance à hauteur de 80% le coût du projet.



Figure 20 : Schéma présentant la complémentarité des dispositifs de l'OFB pour l'accompagnement des territoires dans leur politique en faveur de la biodiversité
Source : OFB, 2024



Figure 21 : Contrat de Ville 2024-2030
Source : CAHC, 2024

Le dispositif du permis de végétaliser croise en outre les enjeux inscrits au contrat de ville (2024-2030), signé le 11 avril 2024 par l'Etat, la région Hauts-de-France, le département du Pas-de-Calais, les communes de la CAHC, les bailleurs sociaux et les autres partenaires associés.

Le dispositif du permis de végétaliser répond principalement à 2 objectifs affichés dans le plan d'actions du contrat de ville. Il rejoint deux actions du plans d'actions, la désimpermeabilisation de certains espaces des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et la « construction avec les habitants de la renaturation des QPV et la valorisation des espaces non bâtis ». Le permis de végétaliser prend en compte trois enjeux présentés par le contrat de ville : la renaturation des QPV, l'enjeu de favoriser une meilleure santé environnementale et un meilleur cadre de vie et le développement des actions de participation citoyenne.

L'étude sur le dispositif croise également les enjeux alimentaires et de santé soulevés par le Projet Alimentaire Territorial (PAT), adopté en mai 2024, composé d'un document stratégique et de fiches actions. Le PAT met en avant dans son diagnostic la vulnérabilité de la population face aux enjeux de santé, avec un taux de pauvreté et de chômage élevés, et des indicateurs de santé préoccupants (taux d'obésité et de diabète élevés, surmortalité de la population d'un ordre de 31% par rapport à la population française). Le diagnostic de la production agricole révèle une surface agricole utile qui diminue par rapport à 2010 (3523 ha soit -5%) et un nombre d'exploitations qui a chuté de 30%, avec des productions principalement orientées vers des grandes cultures et qui s'inscrivent dans des circuits longs.

Le PAT ambitionne dans son programme d'actions la mise en place de cinq « site pilotes » d'agriculture urbaine d'ici 2026, avec une réflexion sur la façon de connaître et traiter la pollution des sols, en partenariat notamment avec l'ARS. La seconde action intéressante à citer est le développement de jardins partagés, mis en lien avec la culture du jardin ouvrier qui « tend à disparaître ». Enfin, le dispositif du permis de végétaliser est cité dans l'action intitulée « Villes Comestibles », visant à créer des espaces nourriciers ouverts pour répondre à un besoin « d'alimentation saine et locale », tout en contribuant à des enjeux d'ordre écologiques (continuité de la trame verte, préservation de la biodiversité). Le rôle de la CAHC serait d'accompagner les communes, d'identifier des lieux et de définir des modes de gestion de ces espaces. La définition de l'action évoque le label citoyen « Villes et Villages Comestibles » de l'association Incroyables Comestibles qui « vise à donner de la visibilité aux éco-systèmes alimentaires durables et à valoriser les initiatives pilotes d'agriculture urbaine participative citoyenne et solidaire ».

Les quatre communes concernées par l'étude sont celles d'Hénin-Beaumont, Carvin, Libercourt et Montigny-en-Gohelle. Les trois premières sont concernées par une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'ORT est un outil contractuel défini avec l'Etat, ses établissements publics, l'EPCI et les communes volontaires qui permet « d'encourager et de faciliter les projets de revitalisation de leur centre-ville » avec comme objectif de lutter contre leur dévitalisation.

Enfin, le dispositif du permis de végétaliser répond également à certaines orientations du Programme Local d'Habitat (PLH), de par les avantages qu'il pourrait engendrer pour l'amélioration de l'habitat. La végétalisation des façades a en effet un potentiel d'amélioration esthétique du paysage urbain et de valorisation du patrimoine bâti. L'amélioration des performances thermiques et le confort acoustique du bâtiment permis par les murs végétalisés a également été démontré (Fox et al, 2021).

L'étude réalisée répond à des enjeux transversaux et trouve écho dans différentes actions et enjeux des documents stratégiques de la CAHC. Cet aspect transversal a pu constituer une difficulté pour la réalisation de l'étude. La nécessité d'une coordination entre différents services a pu être soulignée. Le stage a consisté à déployer une méthodologie de mise en oeuvre du dispositif pour les communes et pour la communauté d'agglomération, afin de répondre aux conditions nécessaires à sa réalisation.

2. 1. 2. ATTENDUS DU STAGE

Le travail des étudiants de l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL)

La mission consiste en la poursuite de l'étude menée par un groupe d'étudiants de l'IAUGL en 2023, sur le sujet du permis de végétaliser au sein de trois communes du territoire : Hénin-Beaumont, Montigny-en-Gohelle et Carvin.

Synthèse du travail effectué par les étudiants

Il s'agissait pour les étudiants de proposer un plan d'action global pour le déploiement du permis de végétaliser. Il a consisté en la réalisation d'un diagnostic global du territoire, d'un travail de références sur le dispositif du permis de végétaliser, d'une enquête exploratoire (avec 68 personnes interrogées), suivie d'une étude et d'esquisses de cinq sites d'études

(avenue Roger Salengro et place de la république à Hénin-Beaumont, D954 et future place de la mairie à Libercourt et rue Cyprien Quinet à Carvin). Ces esquisses permettaient d'établir des propositions sur les formes de végétalisation possibles en fonction des contextes urbains.

Les étudiants ont proposé un plan d'actions précis, détaillant les services mobilités, les moyens humains, le budget et les partenariats.

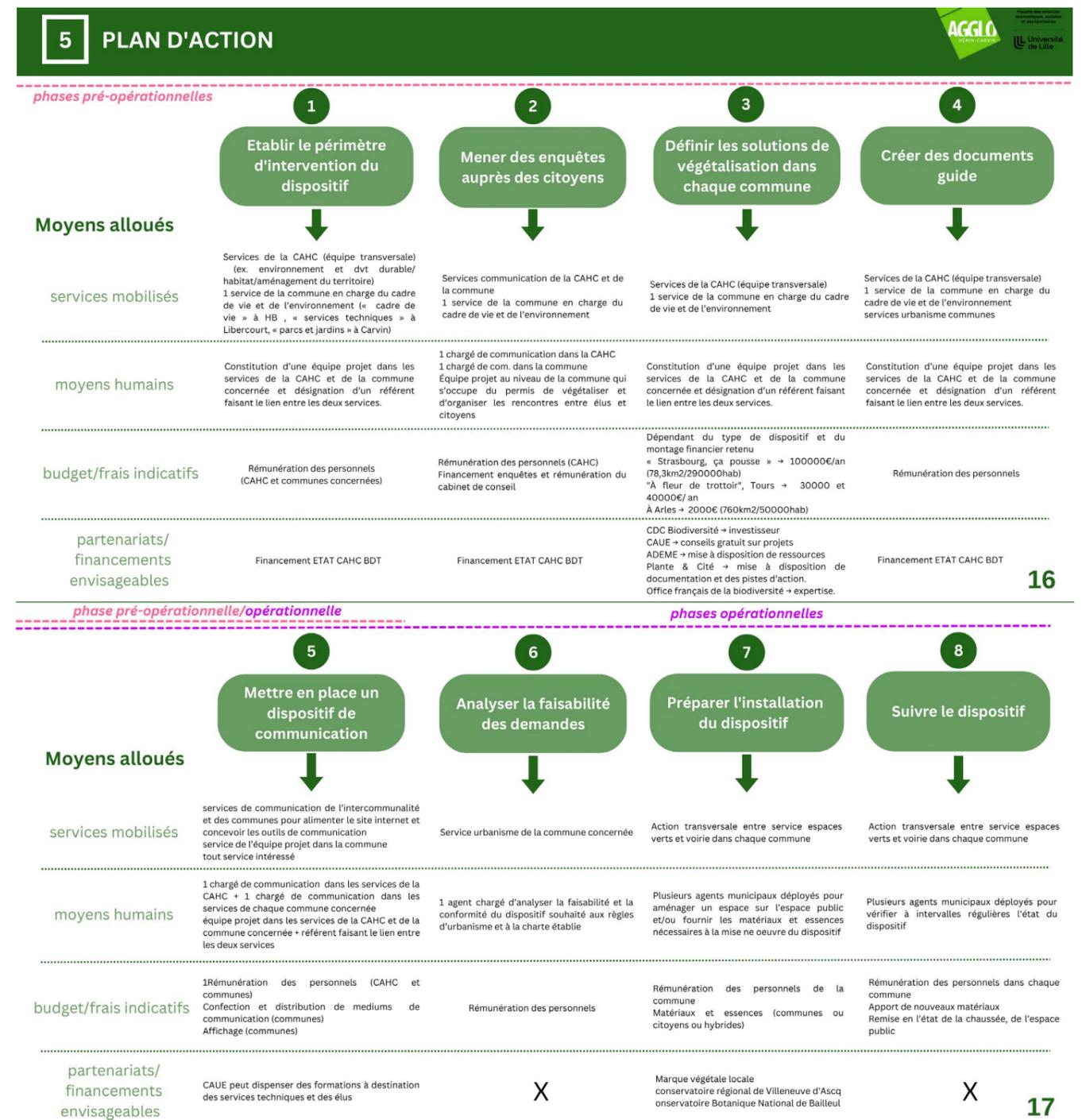


Figure 22 : Le plan d'action proposé par les étudiants

Source : IAUGL, 2023

Le travail des étudiants a permis de mettre en exergue différents enjeux pour la mise en place d'un potentiel permis de végétaliser. Ces différents points synthétisent les attendus de la CAHC concernant l'étude effectuée sur le dispositif du permis de végétaliser. Cette étude a été menée sur deux volets d'intervention du dispositif : un permis de végétaliser en front à rue en secteur urbain ancien ; un permis de végétaliser l'espace public par des actions collectives.

- L'identification des secteurs prioritaires de l'action (QPV, centres urbains, ERBM/UNESCO, etc), ainsi que les formes possibles de végétalisation : impliquer les parties prenantes pour identifier les périmètres à prioriser sur chacun des centres urbains ;

- La constitution d'une boîte à outils communautaire, proposant une procédure administrative à suivre pour le demandeur et les démarches internes des collectivités, articulant les compétences de l'EPCI et des autres acteurs partenaires. La prise de compétence Voirie-Espace publics de la CAHC n'étant pas effective, le dispositif est pour le moment concerté entre les communes et l'EPCI ;

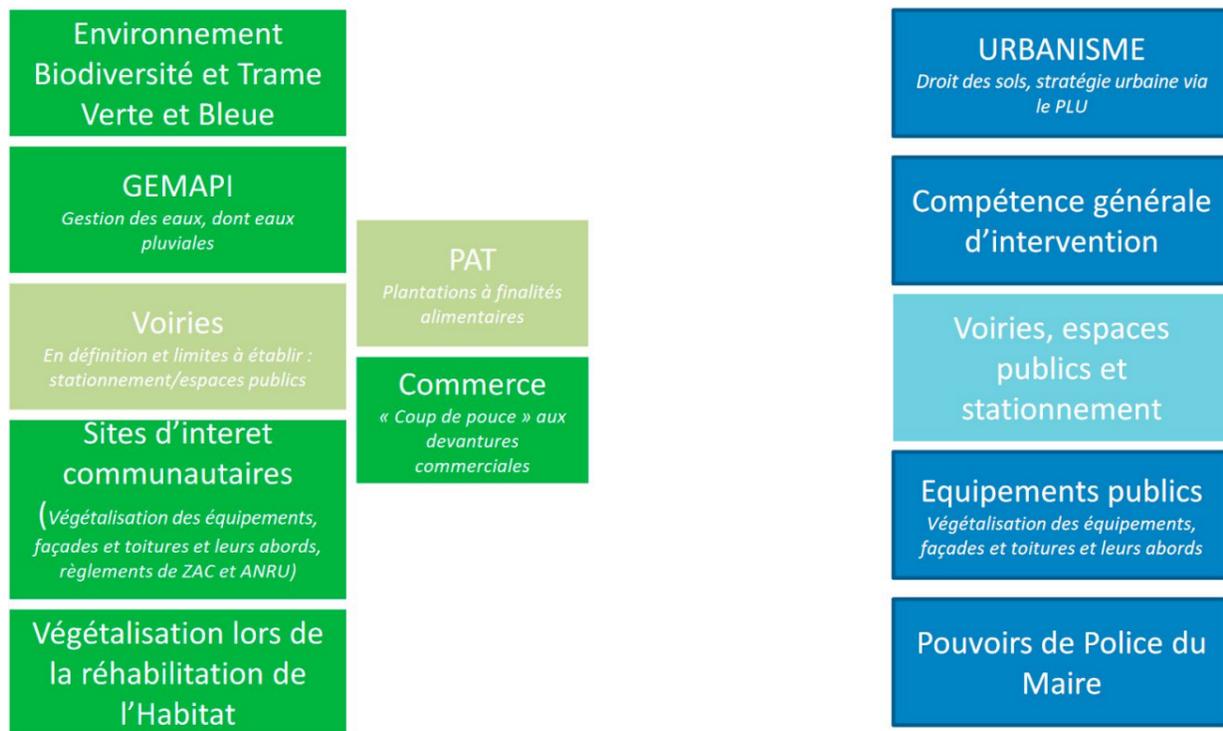


Figure 23 : L'articulation des compétences entre la CAHC (en vert) et les communes de l'EPCI (en bleu)
Source : CAHC, 2024

- Des préconisations techniques et notamment la constitution de documents cadres tels que le référentiel de plantations (charte végétale avec une déclinaison locale) ou la convention type passée entre les habitants et leur commune ;

- L'accompagnement du public, des élus et des personnels municipaux en matière de sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux, mais également à ce type d'intervention, et une réflexion sur l'accompagnement des usagers pour que ces aménagements restent pérennes. L'intégration des deux outilleries décentralisées et les grainothèques des médiathèques ;

- Une meilleure connaissance des usagers, notamment dans leur perception de la nature en ville ;

- Enfin, une réflexion sur les moyens de mobiliser le grand public sur le territoire, les façons de permettre à des collectifs d'habitants de s'approprier des espaces publics pour développer des projets de végétalisation.

2. 1. 3. LES QUESTIONNEMENTS

Cette réflexion autour d'un dispositif permettant d'impliquer des particuliers à la plantation et à l'entretien de l'espace public a généré trois grands questionnements, qui ont pu permettre d'adapter les contours du dispositif proposé.

1) La question de la place plus générale de la nature en ville sur le territoire, notamment dans des tissus urbains denses sujets à des vulnérabilités climatiques. Il s'agit de s'interroger sur les formes matérielles de la nature en ville et les pratiques existantes des différents acteurs quant à sa gestion.

2) La question des représentations sociales de la nature, qui a comme point de départ une certaine réticence des habitants et délégués à l'introduction de certaines formes de nature en ville.

3) Plus globalement, ce type de dispositifs participatifs interrogent sur les façons dont ils pourraient répondre aux conditions d'habitabilité du territoire. Ce point sera développé dans la troisième partie de cette étude.

| Date | Nom de la structure | Adresse | Type | Interlocuteur(s) |
|-------------------------|---|--|--|---|
| 06/05/2024 | Grelinette et Coquilletta | Ferme l'Espérance, Sallaumines | Association | Aurore VASSEUR Simon KOLK, président de l'association |
| 31/07/2024 | Les Jardins du bord des eaux | Rue Casimir Teodorowicz, Hénil-Beaumont | Association | Christophe DOUCHE |
| 21/08/2024 | Les Jardins Heninois | Rue Louise Michelle, Hénil-Beaumont | Association | |
| 20/08/2024 | Régie de quartier Impulsion | Zone Industrielle du Vieux Château, Rue Maurice Allais, Carvin | Régie de quartier intercommunale et Atelier Chantier d'insertion | Séverine DEFER |
| 29/07/2024 | Société écocitoyenne de Montréal | | Organisme à but non lucratif | Andrée-Claude PAQUETTE |
| 24/05/2024 | Les Saprophytes | Rue Jean Raymond Degréve, 59260 Lille | Collectif d'architectes et de paysagistes | Véronique SKORUPINSKI |
| 17/06/2024 | Les Planteurs volontaires | Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, Lille | Association | Thierry LUISIN, co-fondateur |
| 21/05/2024 | CESEC de Carvin | | Instance de démocratie participative | Grégory GRILHOT, responsable démocratie participative Claude FAUQUEUR, président du CESEC |
| 24/05/2024 | Grainothèque et médiathèque de la Boue | 15 rue de la Perche, Montigny-en-Gohelle | Médiathèque faisant partie du réseau communautaire des grainothèques | Dany BLOMME, directeur de la médiathèque Dominique ROSZAK, chargé de la grainothèque et d'ur |
| 07/06/2024 | Grainothèque et médiathèque d'Hénil-Beaumont | 245 Rue de l'Abbaye, Hénil-Beaumont | Médiathèque faisant partie du réseau communautaire des grainothèques | Nathalie BYCZ, directrice de la médiathèque Alessandro BARILE, en charge de la grainothèque |
| 27/06/2024 | SYMEVAD | 60 Rue Mirabeau, Évin-Malmaison | Syndicat mixte | Zoé POIRIER |
| 05/05/2024 | Direction NATURE EN VILLE – Pôle Cadre - Ville de LILLE | | Collectivité | Ingrid de BAUDOIN |
| 04/04/2024 | Mélysine Pagnier | Harnes | Doctorante | |
| 10/07/2024 | Les sens du goût | Cuisine commune de Chaud bouillon, Lille | Association | Hervé HAZARD |
| 26/08/2024 | Association Environnement Développement | | Association | Anita VILLERS, vice-présidente |
| 31/07/2024 | CPIE Chaîne des Terrils | Base 11/19, Loos-en-Gohelle | Centre permanent d'initiatives pour l'environnement | Carine DUFLLOT, Responsable du secteur Animation et Rémi CHIMOT, Guide-Animateur nature et patrimoine Coordinateur de la formation des GNPV |
| 13/05/2024 ; 20/08/2024 | Maisons & Cités | Antenne Maisons et Cités, rue de Beaumont, Noyelles Godault | Baillieur social | Séverine Alderboom, référente territoriale de dévelop |
| 05/09/2024 | Maisons & Cités | Siège Maisons et Cités, Douai | Baillieur social | Rémi Godderis, archiviste |
| 16/05/2024 | Pas-de-Calais Habitat | Siège Pas-de-Calais Habitat, Hénil-Beaumont | Baillieur social | Kevin Deusy |
| 24/06/2024 | SIA Habitat | Direction territoriale, Oignies | Baillieur social | Ali Ousskou, Responsable développement social et mé |
| 05/2024 | Montigny-en-Gohelle | | Collectivité | Agathe Corion, Chargée de mission « Contrat de Ville - |
| 19/06/2024 | | | | Arnaud Decobert, Directeur du CTM |
| 04/07/2024 | Hénil-Beaumont | | Collectivité | Delphine DHAINAUT |
| 07/05/2024 | Carvin | | Collectivité | Ludvine LEDUC |
| 11/06/2024 ; 31/07/2024 | Association Rencontres & Loisirs | | Association | Nathalie CARON, service technique de Carvin |
| | CAUE 62 | | CAUE | Thomas NORMAND, éducateur spécialisé Florian Deryckere, architecte |

Figure 24 : Liste des acteurs du territoire rencontrés

2. 2. ANALYSE SPATIALE DE LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

L'analyse de la place de la nature en ville sur le territoire de la CAHC poursuit plusieurs objectifs :

- Le premier concerne les dispositifs participatifs de jardinage et de végétalisation qui peuvent être prioritaires par les collectivités dans certains espaces plus minéraux que d'autres. Le CEREMA propose un principe « 3/30/300 » pour identifier des espaces prioritaires aux politiques de végétaliser : la visibilité sur 3 arbres depuis la fenêtre d'un logement, un quartier disposant de 30% de surface arborée minimum et la proximité (300 m) avec un espace naturel. La cartographie précise de la nature en ville est un outil que les collectivités peuvent exploiter pour adapter leurs projets et leurs politiques d'entretien, et la possibilité d'obtenir des données précises sur la végétalisation des espaces privés, qui ne sont pas en accès libre.

- Le second objectif est la poursuite de l'analyse fine des relations existantes entre l'homme et la nature, par le biais de la végétation, en examinant son inscription dans l'espace urbain, son statut (privé, public), ses formes, le croisement avec des indicateurs socio-démographiques, etc.

2. 2. 1. MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES EXPLOITÉES

→ Prise en main des données de l'outil îlots de chaleur urbains développé par la CAHC, avec possibilité de croiser différentes données à l'échelle de l'îlot (coefficient de végétalisation, température locale de surface relevée, données sociales, etc) ;

→ Exploitation des données issues du registre parcellaire graphique (données sur les surfaces agricoles), mais surtout de la BD ORTHO IRC qui permet de détailler assez précisément la végétation dans les milieux bâtis.

→ Possibilité d'exploiter plus finement ces données en créant une typologie du type de végétation (selon la hauteur : strates herbacées, arbustes, arbres), puis d'en tirer des analyses spatiales.

2. 2. 2. A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE, LE CONSTAT DE PEU DE SURFACES BOISÉES ET NATURELLES

Les *Local climate zone* (LCZ) (Stewart & Oke, 2012) correspondent à 17 zones qui auraient un comportement climatique homogène sur le territoire : 10 classes correspondant à des espaces bâtis et 7 classes à des espaces considérés naturels. Les LCZ sont définies par la combinaison de la couverture du sol et de typologies bâties, ces zones correspondent à un climat et une température de surface spécifique.

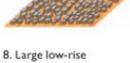
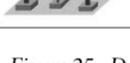
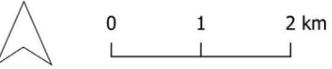
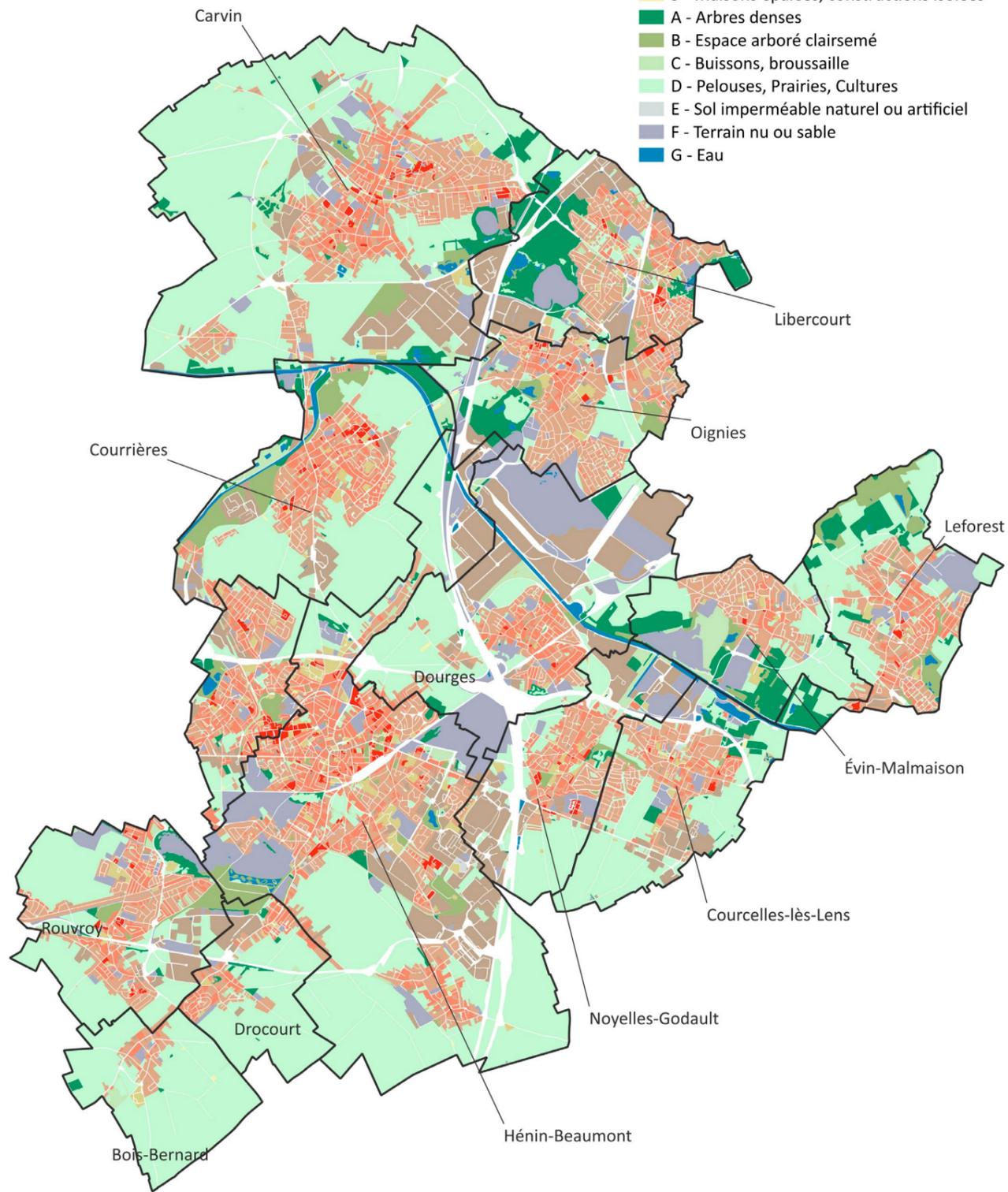
| Built types | Definition | Land cover types | Definition |
|--|--|--|--|
| 1. Compact high-rise  | Dense mix of tall buildings to tens of stories. Few or no trees. Land cover mostly paved. Concrete, steel, stone, and glass construction materials. | A. Dense trees  | Heavily wooded landscape of deciduous and/or evergreen trees. Land cover mostly pervious (low plants). Zone function is natural forest, tree cultivation, or urban park. |
| 2. Compact midrise  | Dense mix of midrise buildings (3–9 stories). Few or no trees. Land cover mostly paved. Stone, brick, tile, and concrete construction materials. | B. Scattered trees  | Lightly wooded landscape of deciduous and/or evergreen trees. Land cover mostly pervious (low plants). Zone function is natural forest, tree cultivation, or urban park. |
| 3. Compact low-rise  | Dense mix of low-rise buildings (1–3 stories). Few or no trees. Land cover mostly paved. Stone, brick, tile, and concrete construction materials. | C. Bush, scrub  | Open arrangement of bushes, shrubs, and short, woody trees. Land cover mostly pervious (bare soil or sand). Zone function is natural scrubland or agriculture. |
| 4. Open high-rise  | Open arrangement of tall buildings to tens of stories. Abundance of pervious land cover (low plants, scattered trees). Concrete, steel, stone, and glass construction materials. | D. Low plants  | Featureless landscape of grass or herbaceous plants/crops. Few or no trees. Zone function is natural grassland, agriculture, or urban park. |
| 5. Open midrise  | Open arrangement of midrise buildings (3–9 stories). Abundance of pervious land cover (low plants, scattered trees). Concrete, steel, stone, and glass construction materials. | E. Bare rock or paved  | Featureless landscape of rock or paved cover. Few or no trees or plants. Zone function is natural desert (rock) or urban transportation. |
| 6. Open low-rise  | Open arrangement of low-rise buildings (1–3 stories). Abundance of pervious land cover (low plants, scattered trees). Wood, brick, stone, tile, and concrete construction materials. | F. Bare soil or sand  | Featureless landscape of soil or sand cover. Few or no trees or plants. Zone function is natural desert or agriculture. |
| 7. Lightweight low-rise  | Dense mix of single-story buildings. Few or no trees. Land cover mostly hard-packed. Lightweight construction materials (e.g., wood, thatch, corrugated metal). | G. Water  | Large, open water bodies such as seas and lakes, or small bodies such as rivers, reservoirs, and lagoons. |
| 8. Large low-rise  | Open arrangement of large low-rise buildings (1–3 stories). Few or no trees. Land cover mostly paved. Steel, concrete, metal, and stone construction materials. | VARIABLE LAND COVER PROPERTIES Variable or ephemeral land cover properties that change significantly with synoptic weather patterns, agricultural practices, and/or seasonal cycles. | |
| 9. Sparsely built  | Sparse arrangement of small or medium-sized buildings in a natural setting. Abundance of pervious land cover (low plants, scattered trees). | b. bare trees  | Leafless deciduous trees (e.g., winter). Increased sky view factor. Reduced albedo. |
| 10. Heavy industry  | Low-rise and midrise industrial structures (towers, tanks, stacks). Few or no trees. Land cover mostly paved or hard-packed. Metal, steel, and concrete construction materials. | s. snow cover  | Snow cover >10 cm in depth. Low admittance. High albedo. |
| | | d. dry ground  | Parched soil. Low admittance. Large Bowen ratio. Increased albedo. |
| | | w. wet ground  | Waterlogged soil. High admittance. Small Bowen ratio. Reduced albedo. |

Figure 25 : Définitions des « Local climate zones » selon Oke (2004)
Source : Oke (2004).

Figure 26

Classification des îlots morphologiques de la CAHC selon les Zones Climatiques Locales (LCZ)

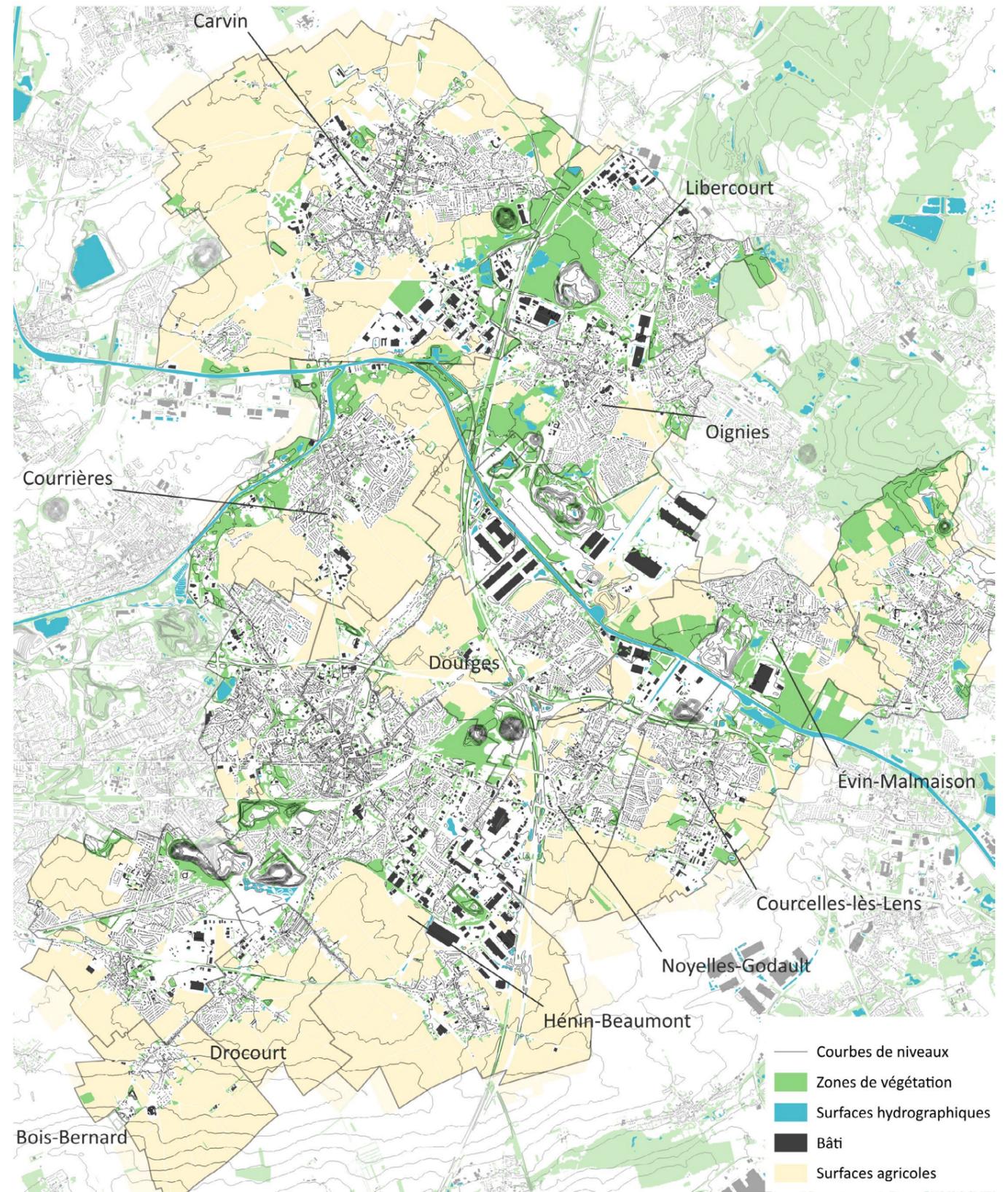
- Typologie des LCZ
- 2 - Ensemble d'immeubles compact
 - 3 - Ensemble de maisons compact
 - 6 - Ensemble de maisons espacées
 - 8 - Grandes emprises tertiaires bâti bas
 - 8.1 - Équipements publics
 - 9 - Maisons éparses, constructions isolées
 - A - Arbres denses
 - B - Espace arboré clairsemé
 - C - Buissons, broussaille
 - D - Pelouses, Prairies, Cultures
 - E - Sol imperméable naturel ou artificiel
 - F - Terrain nu ou sable
 - G - Eau



Sources : Outil ICU CAHC, OCS²D 2021, Landsat-9, IGN.
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024.

Figure 27

Les espaces naturels sur le territoire de la CAHC



Source : RPG, BD TOPO (IGN, 2024), données CAHC.
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024.

Le territoire est fortement urbanisé et artificialisé, dont les surfaces non bâties sont essentiellement agricoles, avec peu de surfaces boisées et naturelles.

Figure 28 : Les espaces naturels ayant les plus grandes superficies

| Sites | Commune(s) | Hectares |
|------------------------------------|--|----------|
| Terrils 116-117 9-9 bis 10 | Dourges, Oignies | 104 |
| ENS Bois d'Epinoy | Libercourt | 99,3 |
| ENS Bois des Hautois-9/9 bis | Dourges | 93 |
| Terril Sainte-Henriette n°87 et 92 | Noyelles-Godault, Hénin-Baumont, Dourges | 84 |
| Bois d'Epinoy | Libercourt | 65,2 |
| Bois de l'Offlarde | Leforest | 62 |
| ENS Bois des Hautois-9/9 bis | Dourges, Oignies, Hénin-Beaumont | 52 |
| Bois des Hautois | Oignies | 48 |
| Terril 84 et 101 2 Sud Drocourt | Rouvroy, Hénin-Beaumont | 47 |
| Parc des îles | Hénin-Beaumont, Drocourt, Rouvroy | 44 |

Source : CAHC, Direction de la transition écologique

On constate qu'une grande partie de ces espaces naturels correspondent aux terrils du territoire. Une importante fragmentation des espaces naturels par les voies de communications (A1 / voie ferrée) est également visible sur les cartographies. Des continuités écologiques existent également, telles que le Canal de la Deûle, les cavaliers reliant les espaces naturels et les parcs urbains. La trame verte et bleue est inscrite dans la stratégie régionale, en partenariat avec la mission bassin minier.

La gestion de certains espaces naturels par la CAHC

La Communauté d'Agglomération (Entretien avec le Pôle Espaces Naturels) entretient les trames vertes et bleues, les bassins de rétentions et les sites communautaires avec des pratiques d'abattage, de débroussaillage, de taille arbustive et d'élagage. Des pratiques de gestion différenciée sont également mises à l'oeuvre par la CAHC, avec une rupture des tontes depuis trois ans, notamment au Parc de Îles, ainsi que certains bâtiments communautaires. Une étude est en cours pour établir un plan de gestion du Parc de Îles et l'étang de Carvin.

La gestion communale (exemple de Montigny-en-Gohelle)

Les communes entretiennent également les espaces verts qui leur appartiennent, et font appel à des acteurs privés pour certains espaces. La diversité des acteurs en charge de l'entretien des espaces de la commune de Montigny-en-Gohelle est intéressante (sur la carte ci-contre, les acteurs privés sont représentés en rouge, l'ESAT est représentée en bleu).

Il n'y a pas de gestion différenciée sur la commune en raison d'une incompréhension de certains riverains quant à cette pratique.

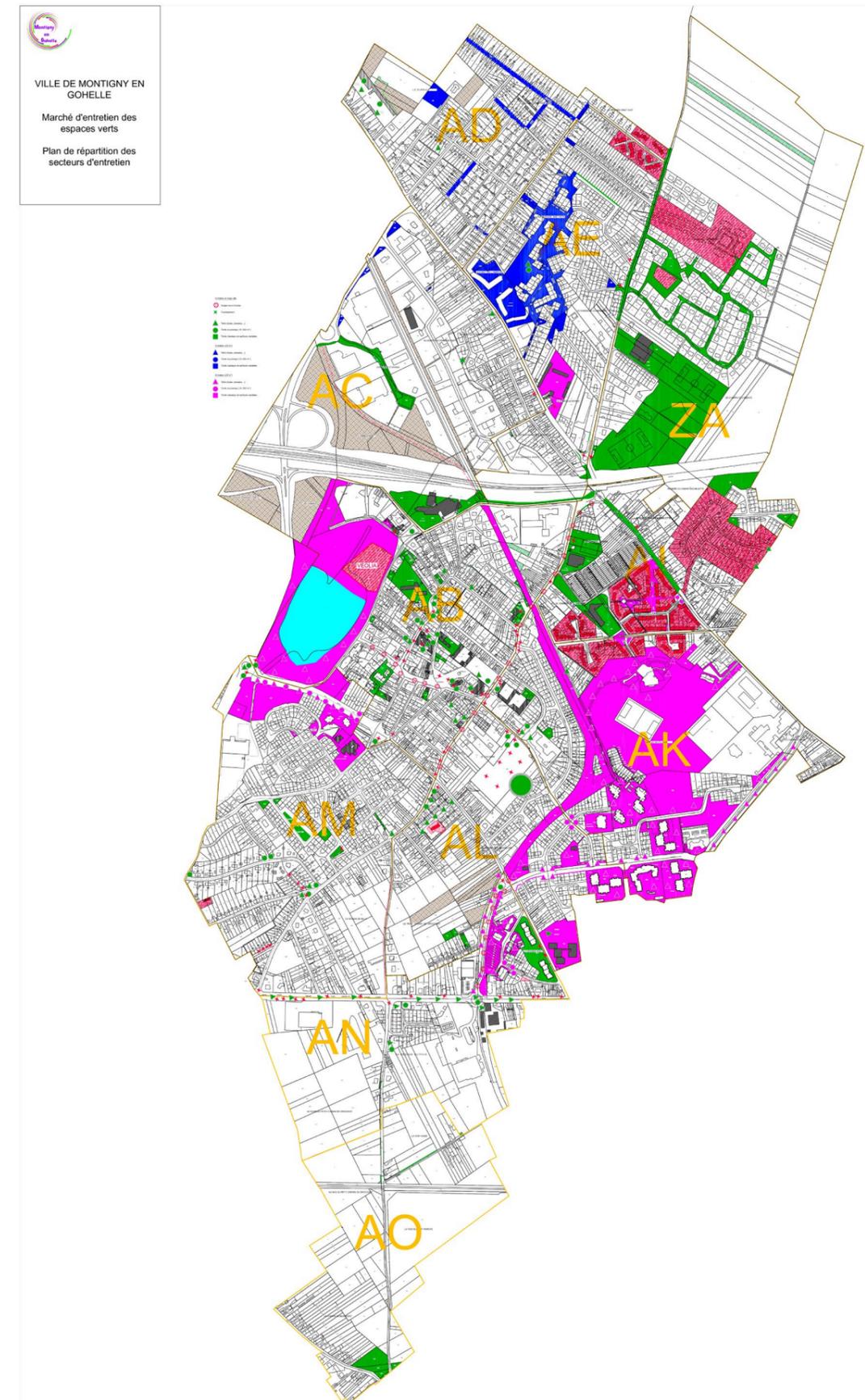


Figure 29 : Plan de gestion des espaces verts de la commune de Montigny-en-Gohelle
Source : Services Techniques de la Ville de Montigny-en-Gohelle, 202

La régie de quartier Impulsion

La régie de quartier Impulsion est une structure intercommunale créée en 2003. La structure est également un atelier chantier d'insertion et répond à une mission d'insertion sociale et professionnelle. Ses activités sont l'entretien d'espaces verts appartenant à des bailleurs sociaux ou publics, des actions de rénovation et d'entretien, ainsi que des actions de médiation.

La régie de quartier intervient pour la tonte, la fauche et la taille de certains espaces publics de la ville de Libercourt, Oignies et le parc Sainte Barbe dans la commune de Courrières. Elle intervient également dans les terrains de bailleurs sociaux (Pas-de-Calais Habitat, Maisons & Cités et SIA). Au parc Sainte Barbe de Courrières, il s'agit d'un chantier-école, une démarche de formation collective.

Les jardins partagés

Des initiatives habitantes et de collectivités existantes autour des jardins partagés (Contrat de Ville 2024-2030) : jardins partagés à Leforest, Carvin, Dourges

3 entretiens menés avec 3 associations du territoire : Grelinette et Coquillette (Montigny-en-Gohelle), les Jardins Héninois et le Jardin du bord des Eaux (Hénin-Beaumont) avec des dynamiques assez différentes : la première association est constituée de maraîchers qui ont une ferme à Sallaumines et qui porte des projets d'aménagement et d'animation de jardins partagés. Les deux dernières associations sont des associations subventionnées par la Ville d'Hénin-Beaumont et sont composées d'habitants qui gèrent un espace défini. L'activité s'organise autour du lieu du jardin, tandis que l'association Grelinette et Coquillette fonctionne par projets et s'inscrit dans une visée plus globale de continuités écologiques, de sensibilisation et de transmission des compétences du monde agricole.

Un entretien a été mené avec une instance de démocratie participative, le Conseil Économique Social et Environnemental Communal de Carvin, qui regroupe au sein d'un groupe thématique l'ensemble des jardins partagés, familiaux ou ouvriers existant sur la commune. Cette mise en réseau des jardiniers leur permet d'échanger sur leurs projets respectifs et de participer à des visites de jardin.

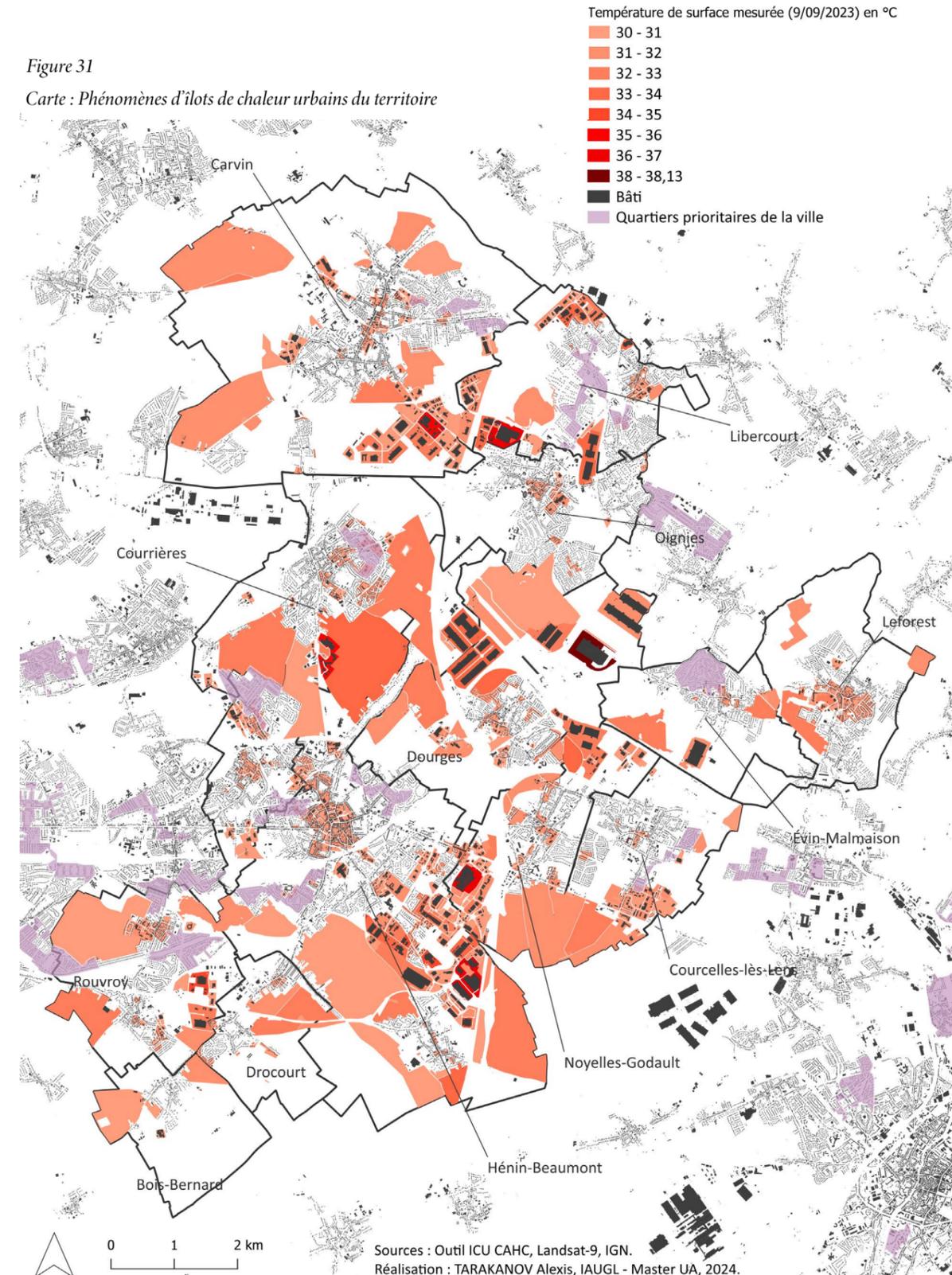
Un mode de gouvernance différent est le Conseil citoyen de Libercourt qui gère directement un jardin partagé.



Figure 30 : Jardin partagé du bord des Eaux (Hénin-Beaumont)

2. 2. 3. ÎLOTS DE CHALEUR URBAIN : EXPLOITATION DE DONNÉES DE TEMPÉRATURE, DE DONNÉES RELATIVES AU CLIMAT

- Exploitation d'un outil de la CAHC créé à partir de bases de données : OCS²D 2021, Landsat-9, IGN et INSEE
- Les îlots de chaleur urbain sont un phénomène d'augmentation de la température au sein des villes, croisant facteurs morphologiques (densité du bâti, hauteur du bâti, largeur des rues, minéralité, albedo) et facteurs humains.



Les îlots les plus chauds sont les îlots des centre-villes, les tissus anciens en bande, denses, ainsi que les espaces les moins végétalisés, les zones d'activités et de logistique. On observe la corrélation entre les espaces de végétation massive (non ponctuelles) et les îlots frais. La morphologie urbaine joue un rôle dans la répartition de la chaleur avec un effet canyon (bâtiments hauts et rapprochés).

L'indice de végétation (Normalized Difference Vegetation Index) permettant d'évaluer la vigueur et la quantité de végétation et est ici croisée avec les indicateurs de température. Ils permettent d'identifier les îlots les plus concernés par les îlots de chaleur urbain et qui sont les moins végétalisés.

Figure 32 : Carte bivariée croisant l'indice de végétation et la température de surface relevée

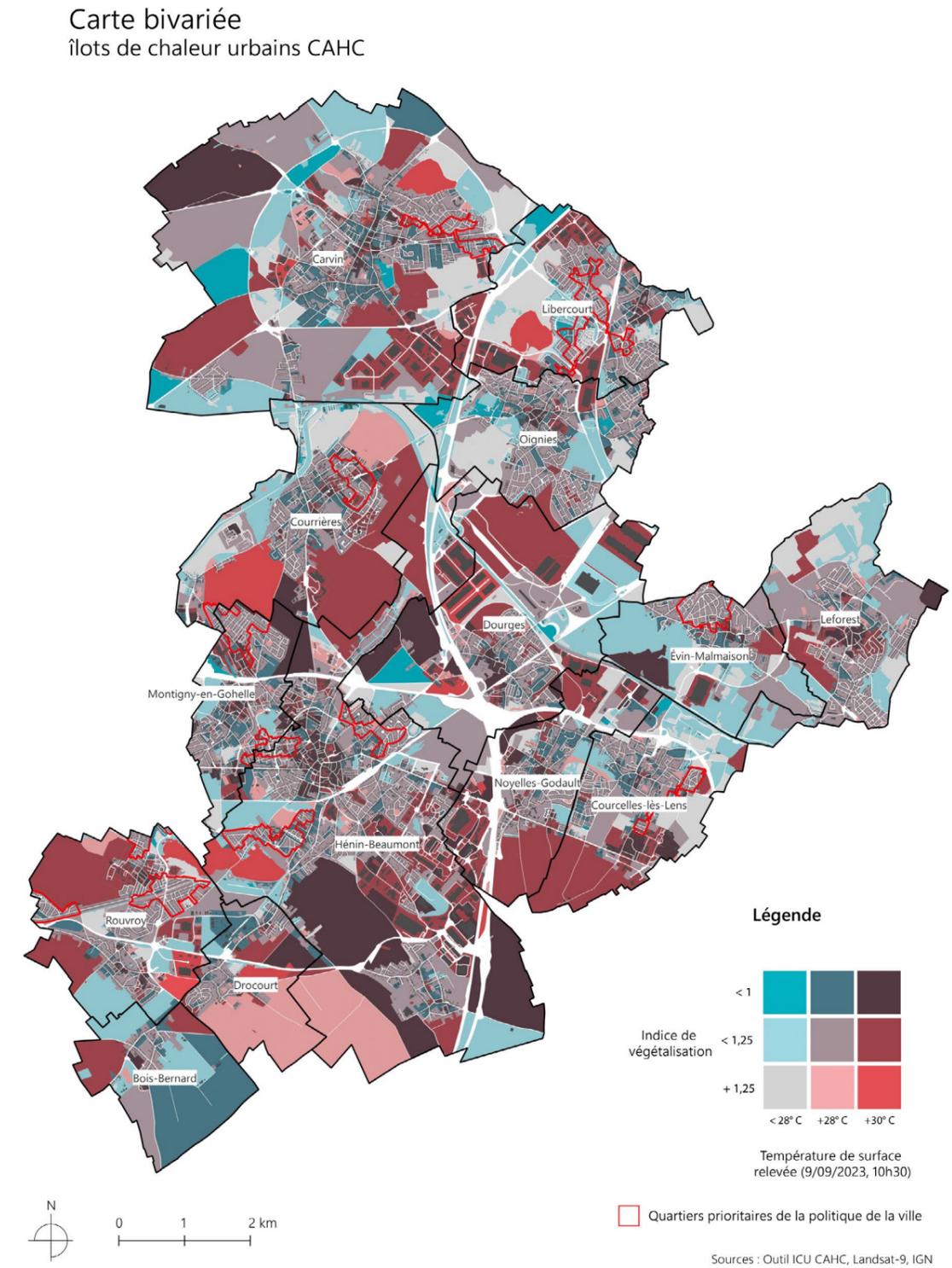
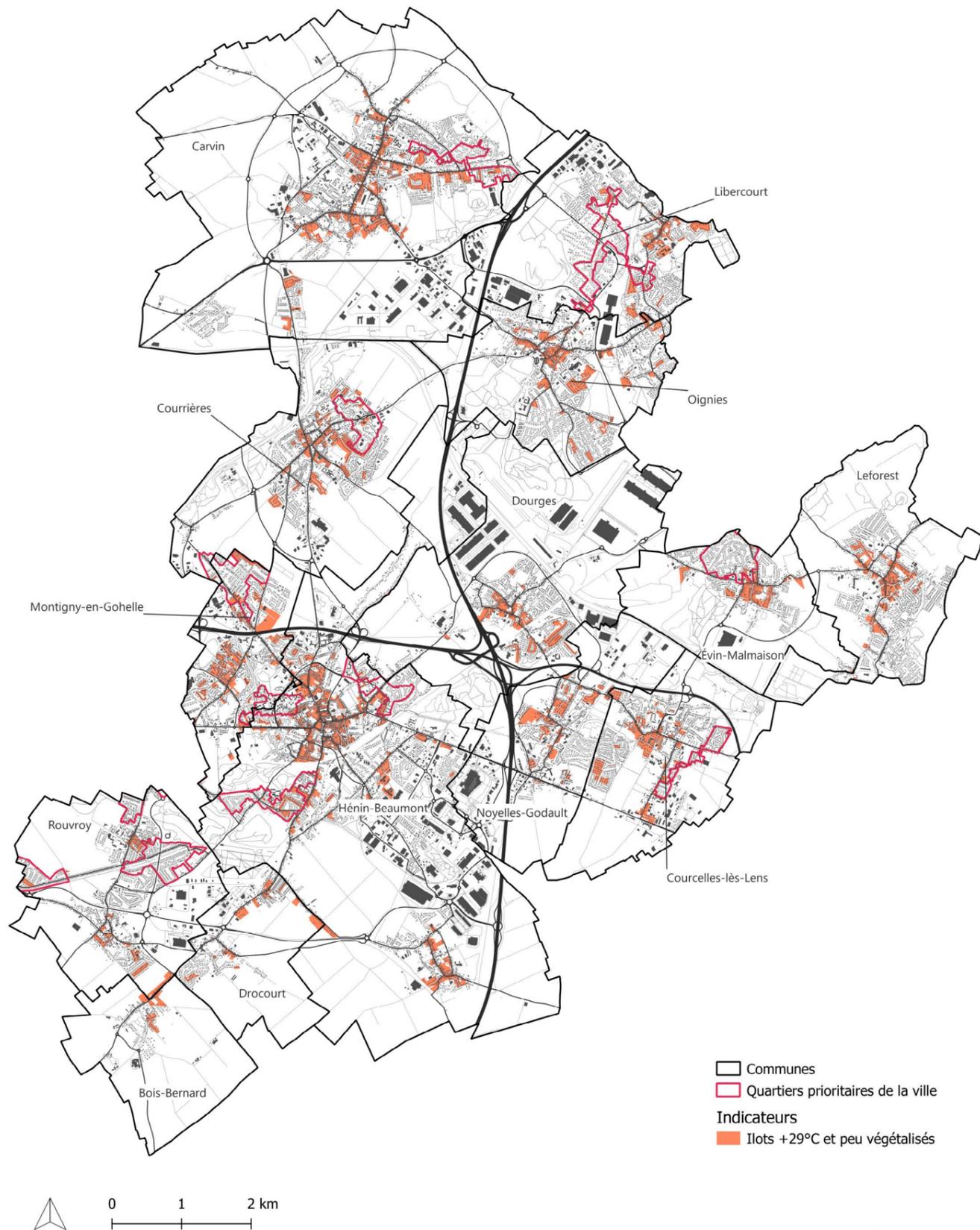


Figure 33

Ilots les plus chauds et les moins végétalisés du territoire



Sources : Outil ICU CAHC, Landsat-9, IGN.

2. 2. 3. SPATIALISATION DE LA VÉGÉTATION EN VILLE

| Commune | Couverture arborée zone urbaine | Couverture arborée et herbacée zone urbaine | Surface arborée par habitant zone urbaine |
|---------------------|---------------------------------|---|---|
| Hénin-Beaumont | 23% | 49% | 116m ² |
| Montigny-en-Gohelle | 24% | 47% | 66m ² |
| Carvin | 23% | 46% | 101m ² |
| Libercourt | 29% | 51% | 186m ² |

Figure : Tableau présentant la couverture végétale de 4 communes de la CAHC

Source : IGN, Kermap, 2020-2022

Les données accessibles du bureau d'étude Kermap (portail Nos Villes Vertes) permettent d'établir une comparaison globale des surfaces arborées et végétalisées dans les zones urbanisées de chaque commune. Ces données permettent d'observer la plus grande couverture arborée et herbacée en zone urbaine, ainsi que la surface arborée par habitant de la commune de Libercourt, en comparaison aux autres communes.

A. Méthodologie

Deux méthodes de télédétection qui ont permis de déterminer la méthodologie utilisée, ainsi que les usages de ces données : identification des strates végétales, suivi de végétation, taux de couverture végétale, croisement avec d'autres données spatiales telles que les domaines publics et les espaces privés, identification d'espaces pauvres en végétation, etc. Ces méthodes sont déployées par divers agences d'urbanisme :

- Agence d'Urbanisme des Territoires de l'Orléanais (TOPOS), « Cartographier la nature en ville » (2021)
- Atelier parisien d'urbanisme (APUR), « La télédétection au service de la végétation » (2023)

Description de la méthodologie utilisée

1/ Exploitation d'images satellites : classification non supervisée

Exploitation de la BD ORTHO Infrarouge (donnée composée de « dalles raster au format 1 km x 1 km de surface chacune, prises de vues aériennes et/ou satellitaires à 20 cm de résolution », IGN, 2024).

Figures 34 et 35 : Exploitation des données BD ORTHO IRC



BD ORTHO (IGN, 2024)

Méthodologie analyse spatiale de la nature en ville

Source : BD ORTHO, IGN 2024.
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024.



BD ORTHO IRC (IGN, 2024)

Méthodologie analyse spatiale de la nature en ville

Source : BD ORTHO IRC, IGN 2024.
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024.

Le plugin « Semi-Automatic Classification » sur QGIS permet de réaliser une classification non supervisée (ou *clustering*). Cette méthode a été choisie car la classification supervisée classique demande beaucoup de ressources. La classification non supervisée est davantage automatique, elle permet la création de 10 classes qu'il faut ensuite interpréter par photo-interprétation. Deux classes correspondant à la végétation ont été identifiées sur les images. L'ensemble de ces données ont été vectorisées et simplifiées afin d'en faciliter l'analyse.

Figure 36 et 37 : Classification non supervisée



Classification non supervisée

Méthodologie analyse spatiale de la nature en ville

Classes issues de la classification non supervisée :

| | | |
|-------|-------|---------|
| 1 - 1 | 4 - 4 | 8 - 8 |
| 2 - 2 | 5 - 5 | 9 - 9 |
| 3 - 3 | 6 - 6 | 10 - 10 |
| | 7 - 7 | |

Source : BD ORTHO IRC, IGN 2024.
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024.



2/ Classification non supervisée

Méthodologie analyse spatiale de la nature en ville

Classes issues de la classification non supervisée correspondantes à la végétation :

| |
|----------|
| Classe 3 |
| Classe 4 |

Source : BD ORTHO, IGN 2024.
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024.

Une soustraction du modèle numérique de terrain au modèle numérique de surface a été réalisée, afin d'obtenir un « modèle numérique de hauteur », qui contient la hauteur de la canopée mais aussi du bâti et des infrastructures.

Figure 38 : MNH



Modèle numérique de hauteur (MNH)
Méthodologie analyse spatiale de la nature en ville

Bande 1: Height (Gray) 93,944824 -59,269508

Source : RGE ALTI 1M, MNS corrélés, IGN.
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024.

Ce modèle numérique de hauteur est croisé avec la classification non supervisée (correspondant à la végétation) pour classifier la hauteur de la végétation selon plusieurs hauteurs : moins d'un mètre de hauteur, entre 1 et 5 mètres de hauteur et plus de 5 mètres.

Figure 39 : Croisement MNH et classification non supervisée



Classification de la hauteur de végétation
Méthodologie analyse spatiale de la nature en ville

Hauteur de la végétation
■ Plus de 5 m
■ 1 à 5 m

Source : RGE ALTI 1M, MNS corrélés, BD ORTHO IRC, IGN.
Réalisation : TARAKANOV Alexis, IAUGL - Master UA, 2024.

Un tampon a été appliqué sur la sélection finale, car l'algorithme utilisé est assez imprécis et a pu effacer une partie des données. Les entités correspondant à la végétation qui ont été sélectionnées sont celles strictement contenues dans le MNH. Le tampon permet de repérer la présence des hauteurs de végétation, mais certains espaces arborés de plus de 5 m peuvent ne pas être pris en compte.

RÉSULTATS

ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE LA NATURE EN VILLE

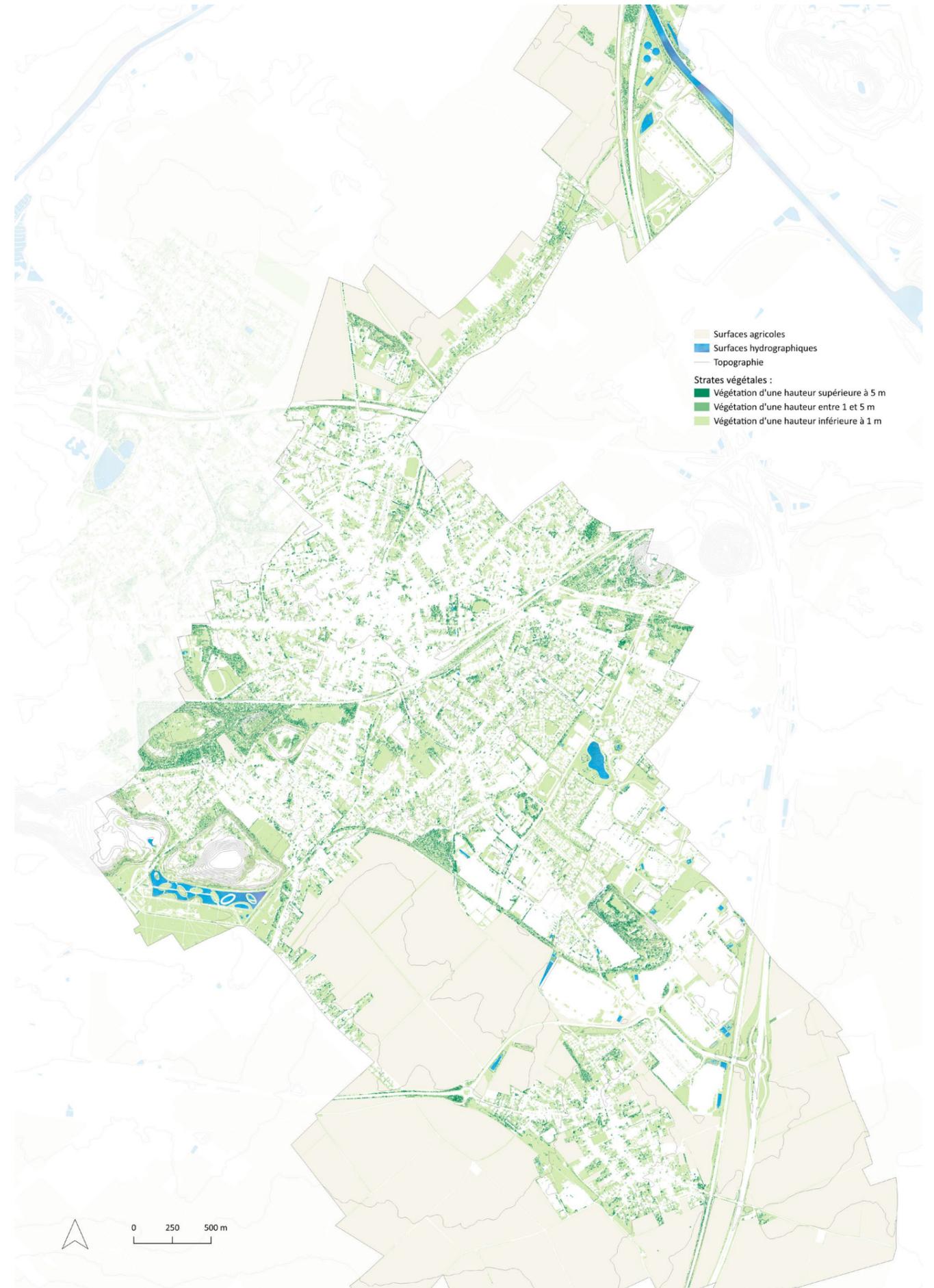
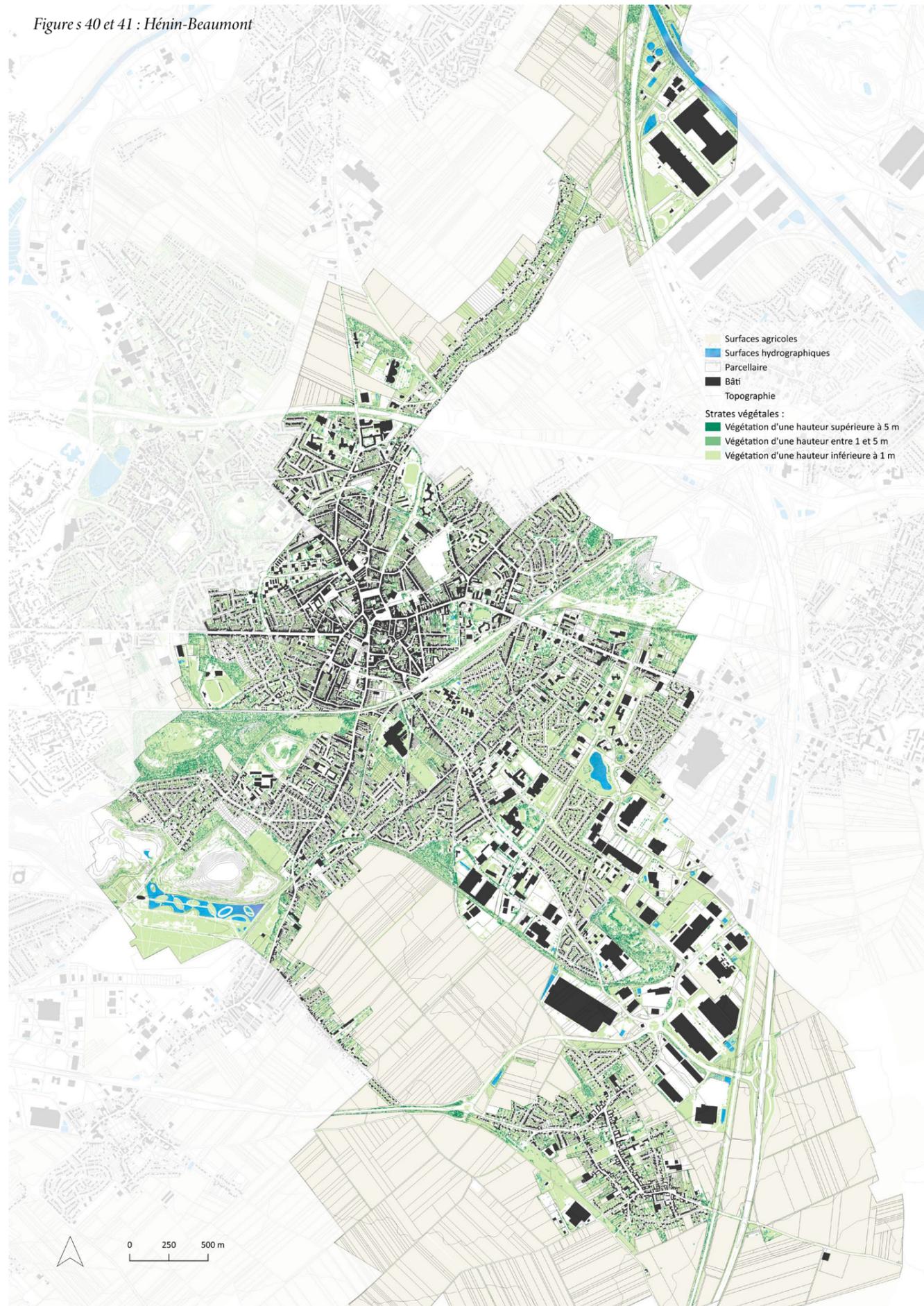


Figure s 42 et 43 : Montigny-en-Gohelle

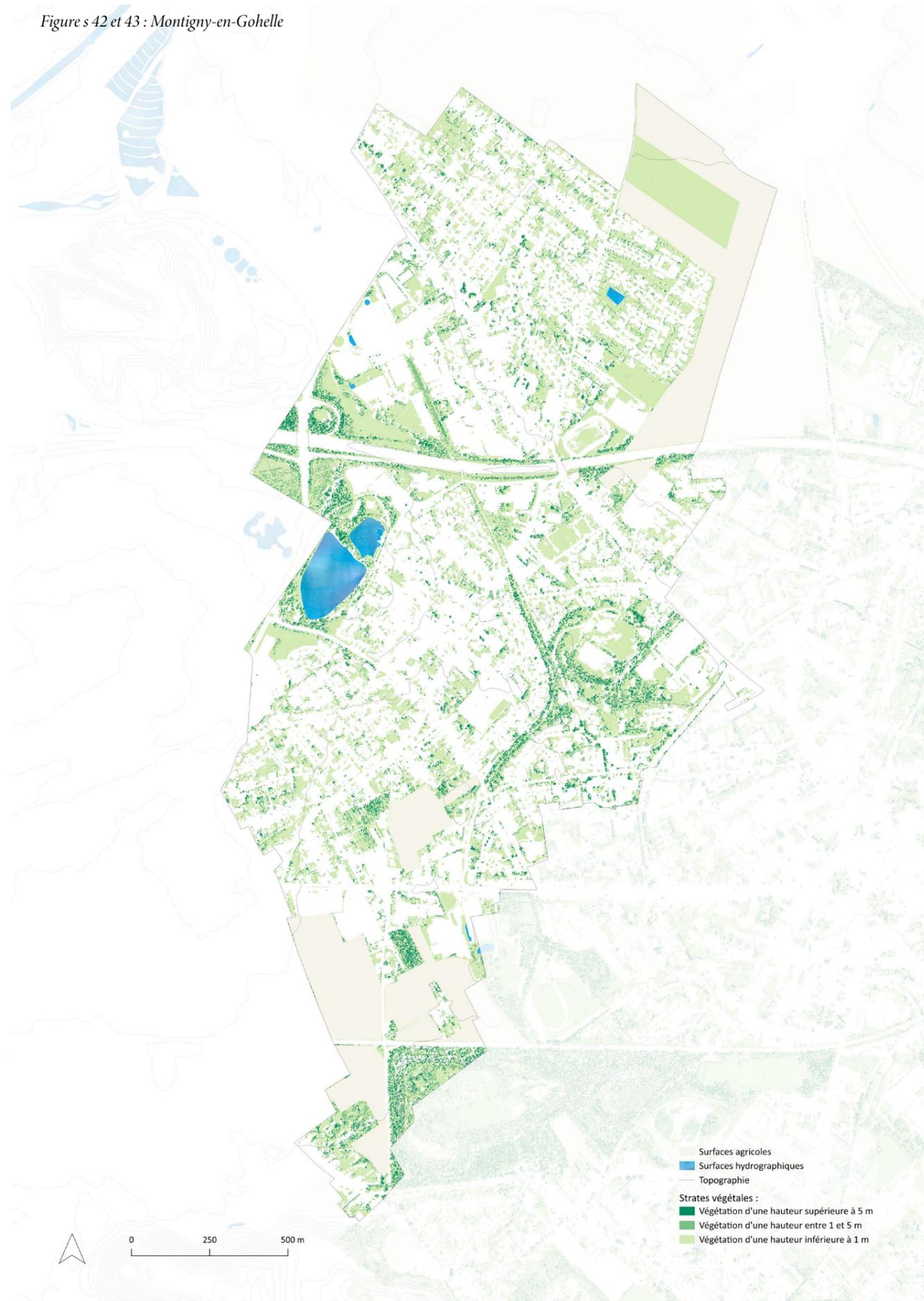


Figure s 44: Carvin

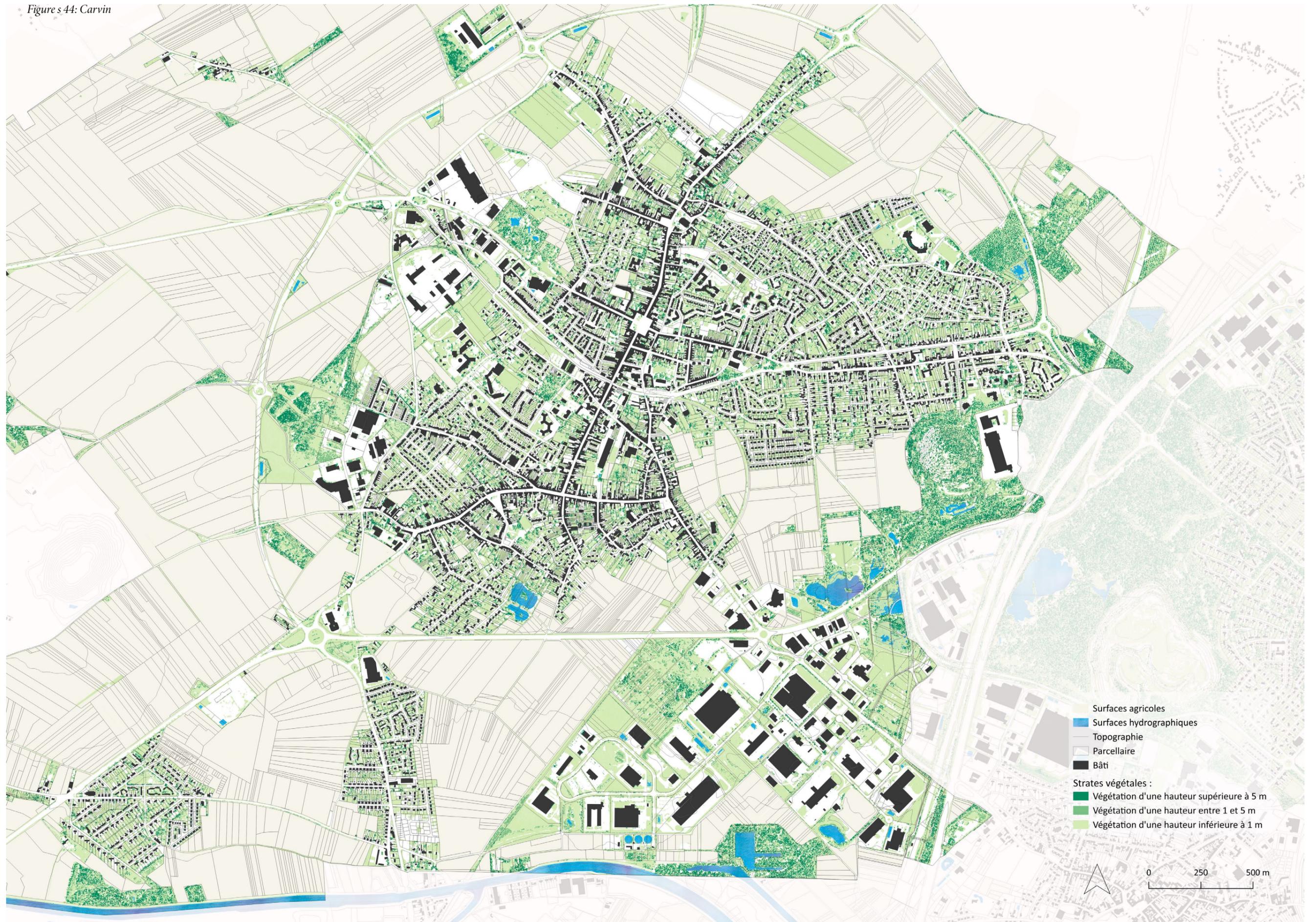


Figure 45 : Carvin

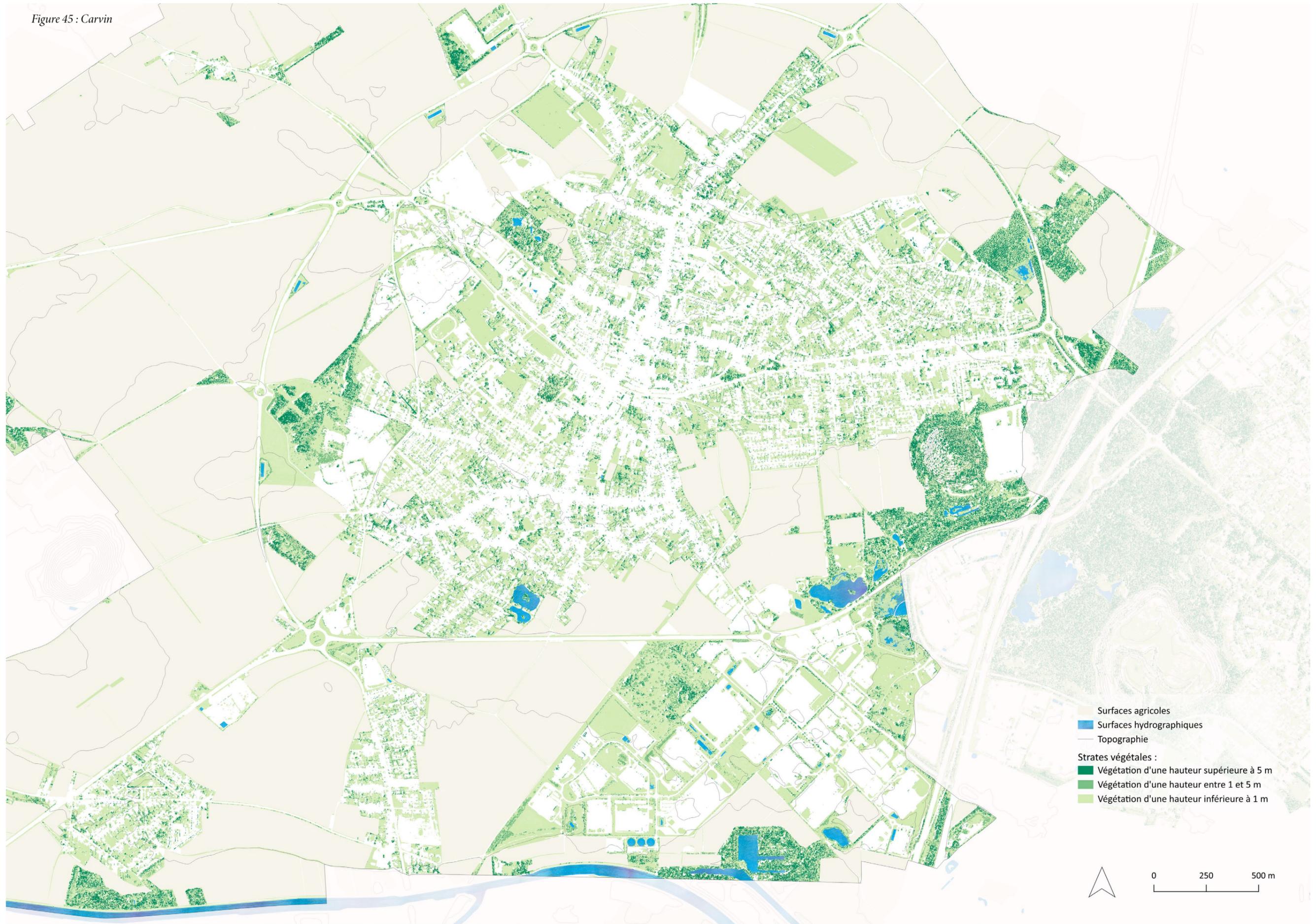


Figure 46 : Libercourt

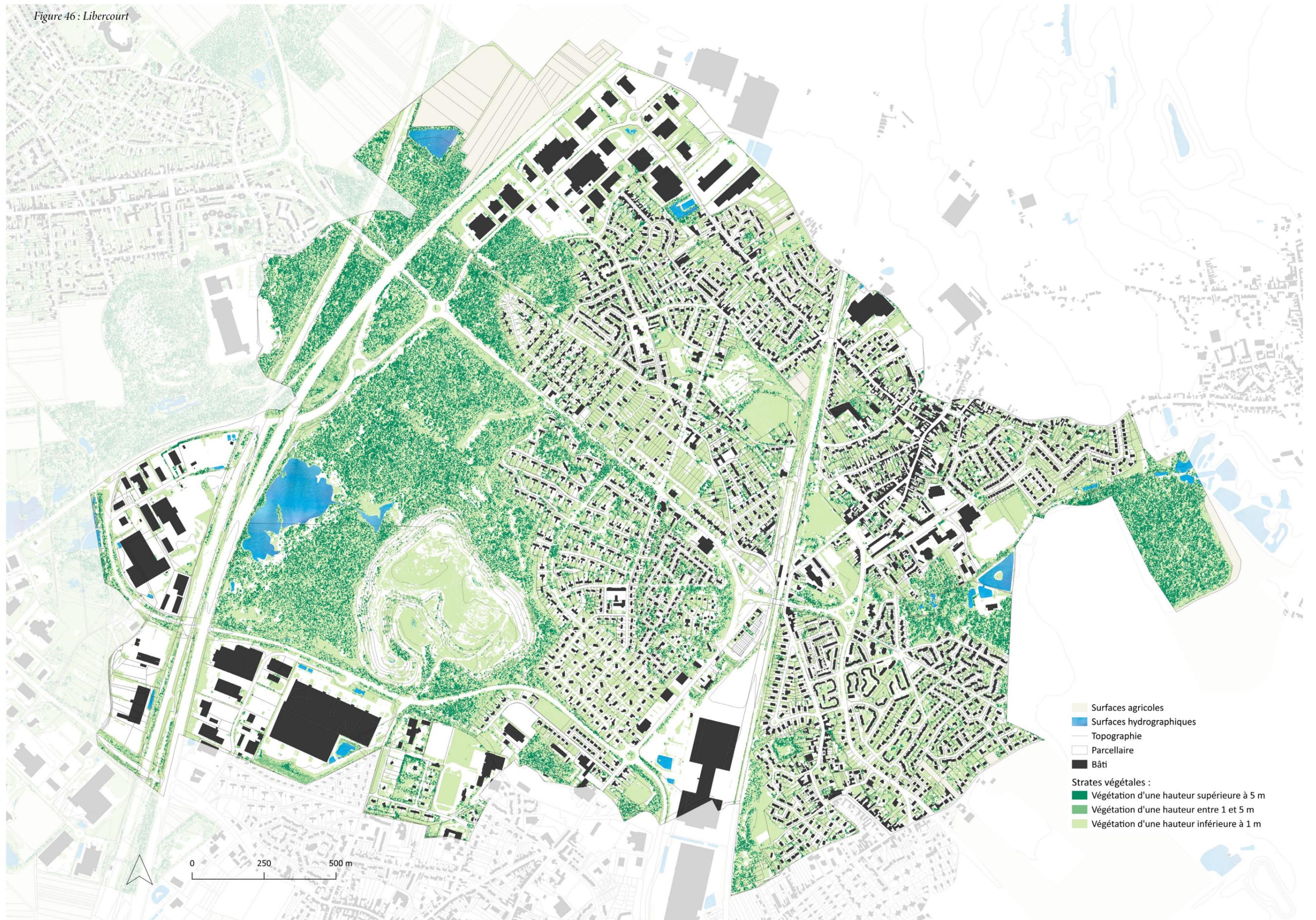


Figure 47: Libercourt

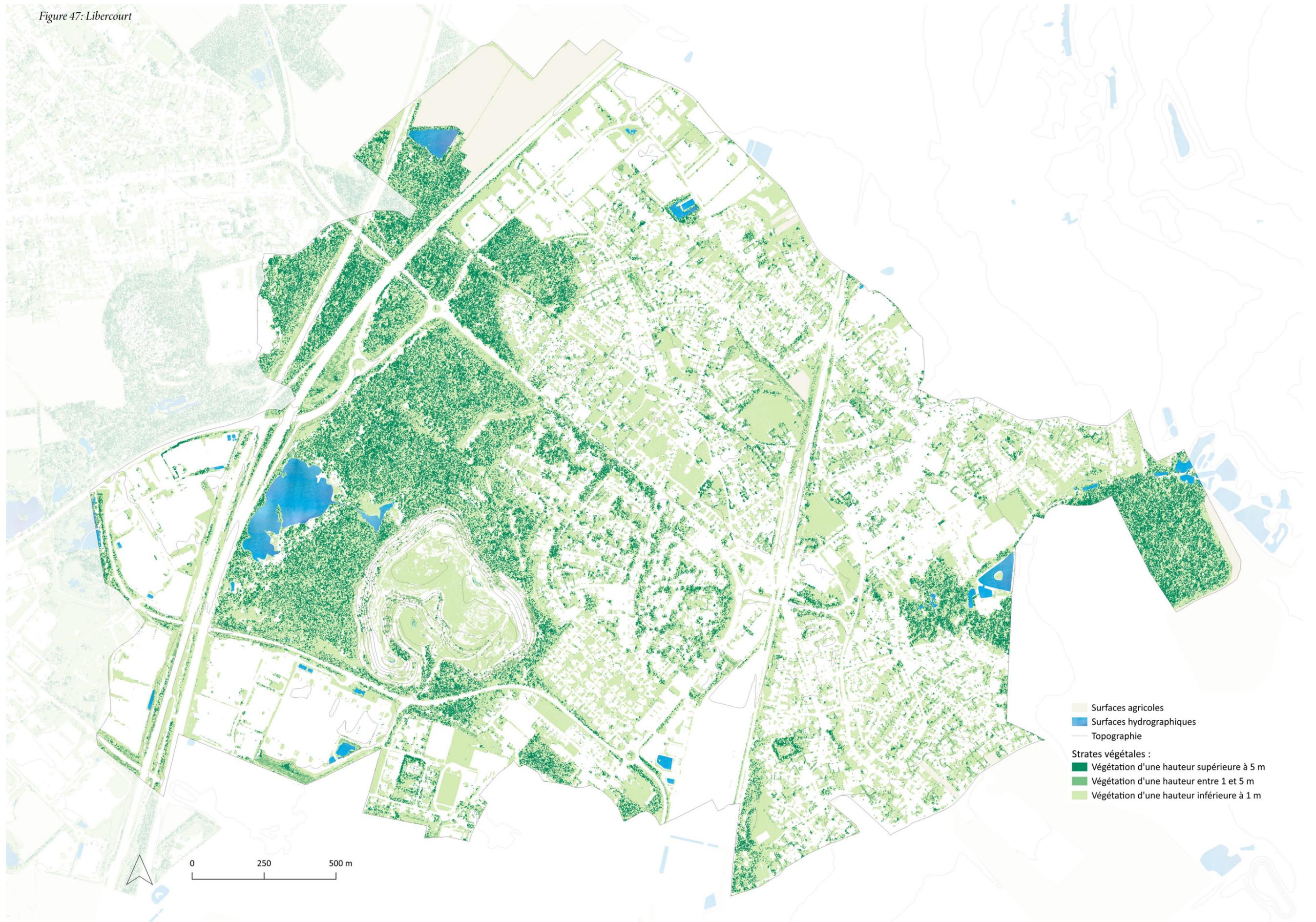


Figure 48 : Surfaces non végétalisées de Carvin



■ Surfaces imperméabilisées



Figure 49 : Surfaces non végétalisées d'Hénin-Beaumont



■ Surfaces imperméabilisées



Figure 50 : Surfaces non végétalisées de Libercourt



Figure 51 : Surfaces non végétalisées de Montigny-en-Gohelle



B. Traitement des données

Un carroyage est réalisé, avec des carreaux d'une dimension de 1000 mètres de côté. La création de cette grille permet la comparaison de données à la même échelle. Une sélection de 3 carreaux par commune est réalisée, notamment en fonction des phénomènes d'îlots de chaleur urbain observés sur le territoire.

Figure 52 : Carroyage des données

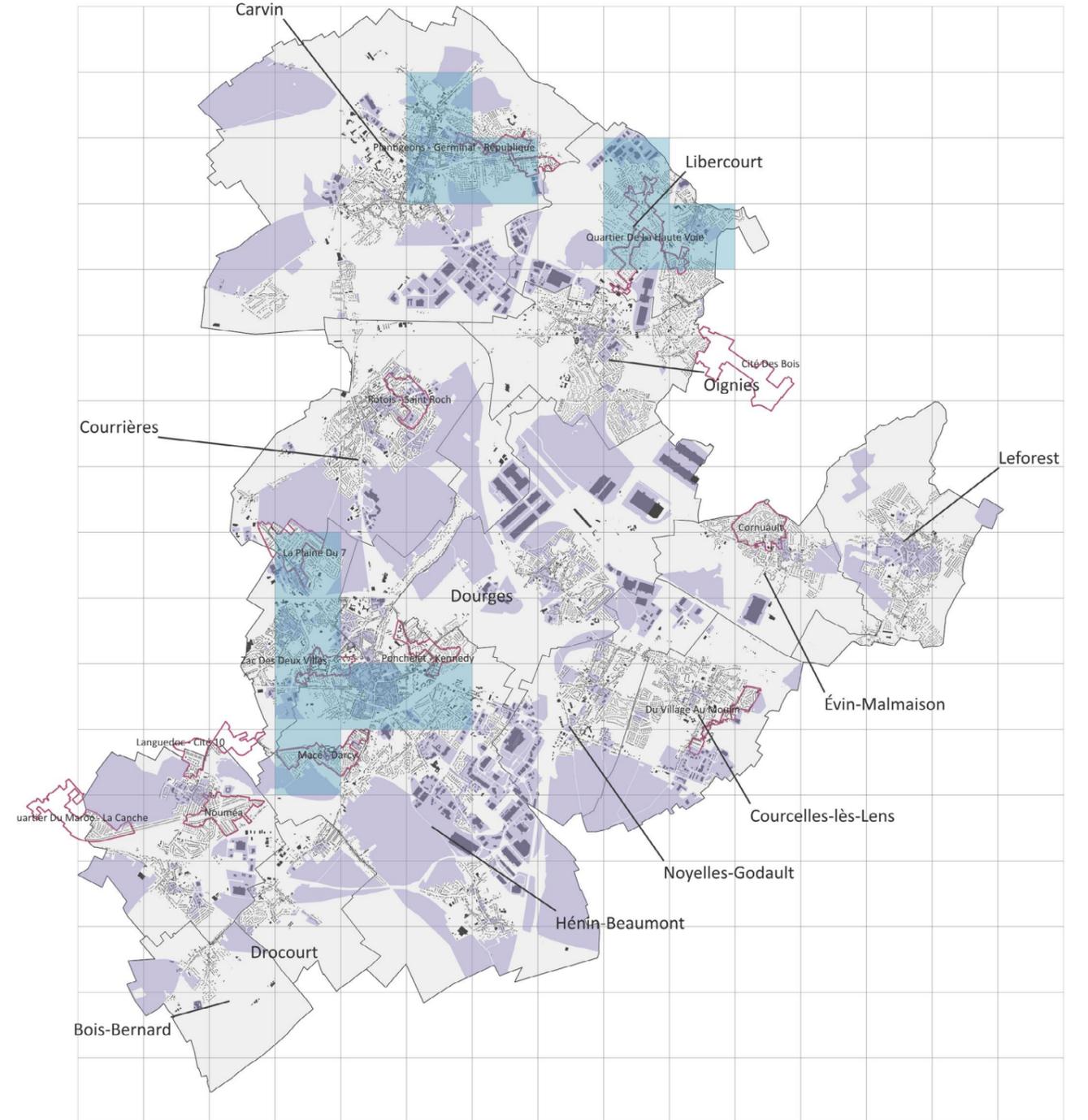


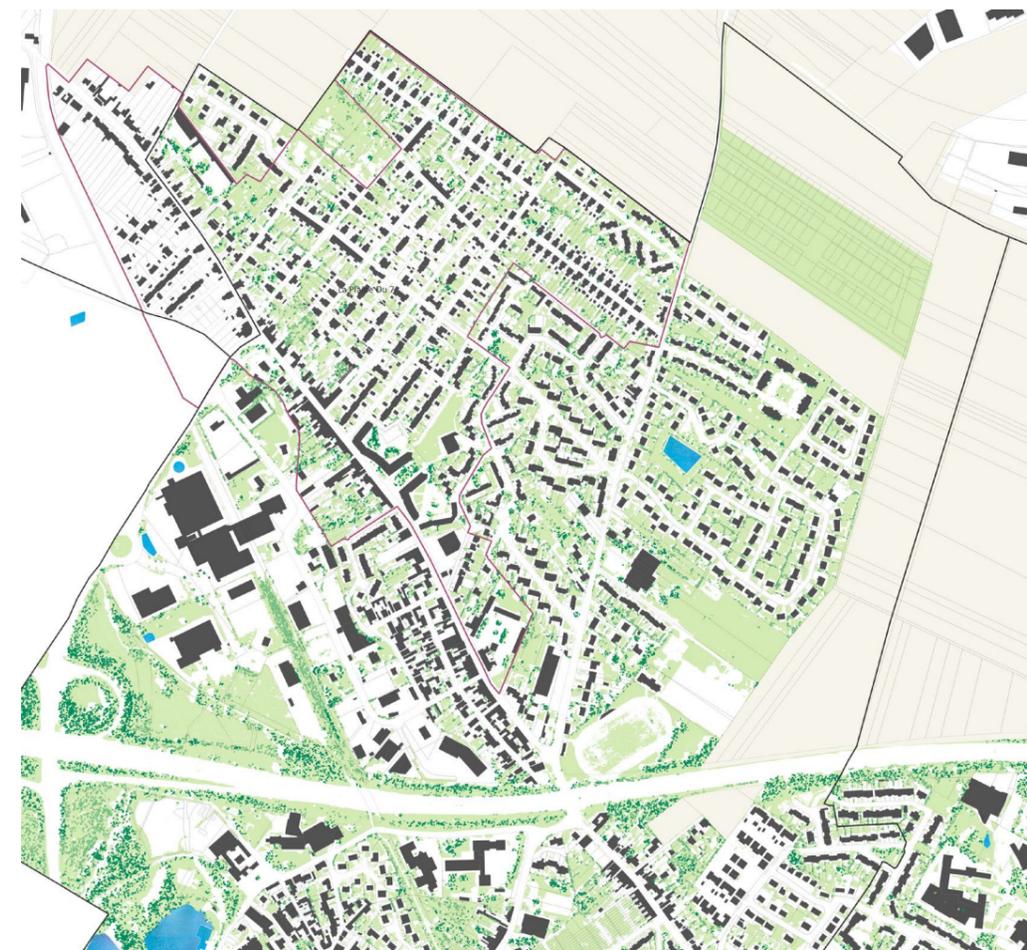
Figure 53 et 54 : Centre-ville de Montigny-en-Gohelle



- Parcelle
 - Surfaces agricoles
 - Bâti
 - Surfaces hydrographiques
 - Quartiers prioritaires
- Strates végétales :
- Végétation d'une hauteur supérieure à 5 m
 - Végétation d'une hauteur entre 1 et 5 m
 - Végétation d'une hauteur inférieure à 1 m



Figure 55 et 56 : Plaine du 7, Montigny-en-Gohelle



- Parcelle
 - Surfaces agricoles
 - Bâti
 - Surfaces hydrographiques
 - Quartiers prioritaires
- Strates végétales :
- Végétation d'une hauteur supérieure à 5 m
 - Végétation d'une hauteur entre 1 et 5 m
 - Végétation d'une hauteur inférieure à 1 m



- Strates végétales
- Température de surface relevée > 30° C
- Surfaces hydrographiques



- Strates végétales
- Température de surface relevée > 30° C
- Surfaces hydrographiques



Figure 57 et 58 : Centre-ville d'Hénin-Beaumont

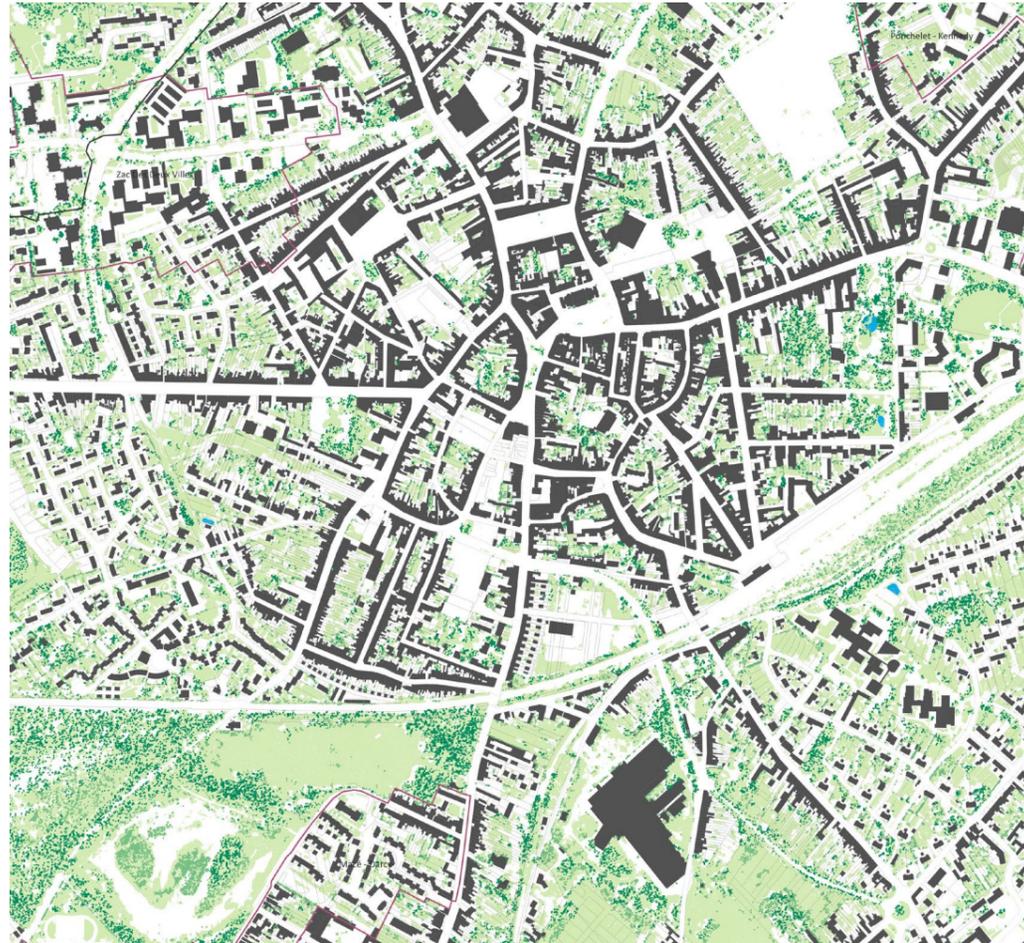


Figure 59 et 60: Hénin-Beaumont - Gare - ZAC Sainte-Henriette

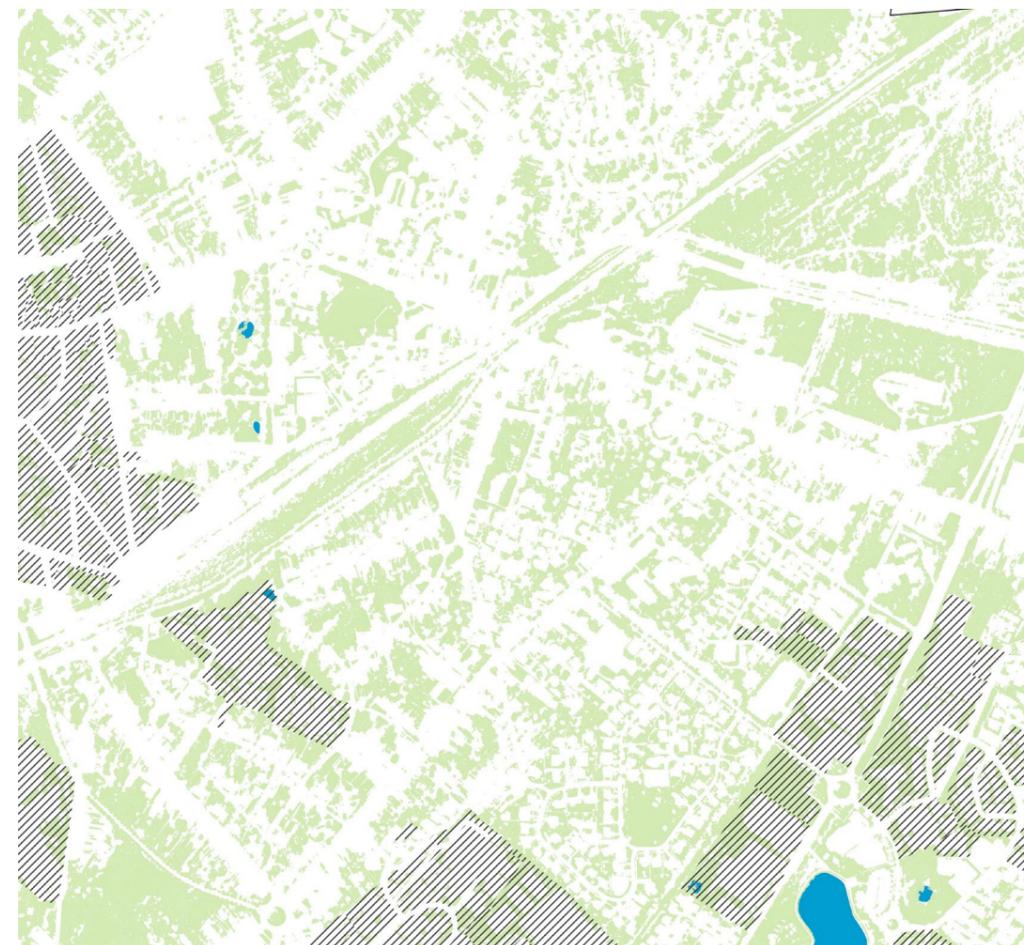
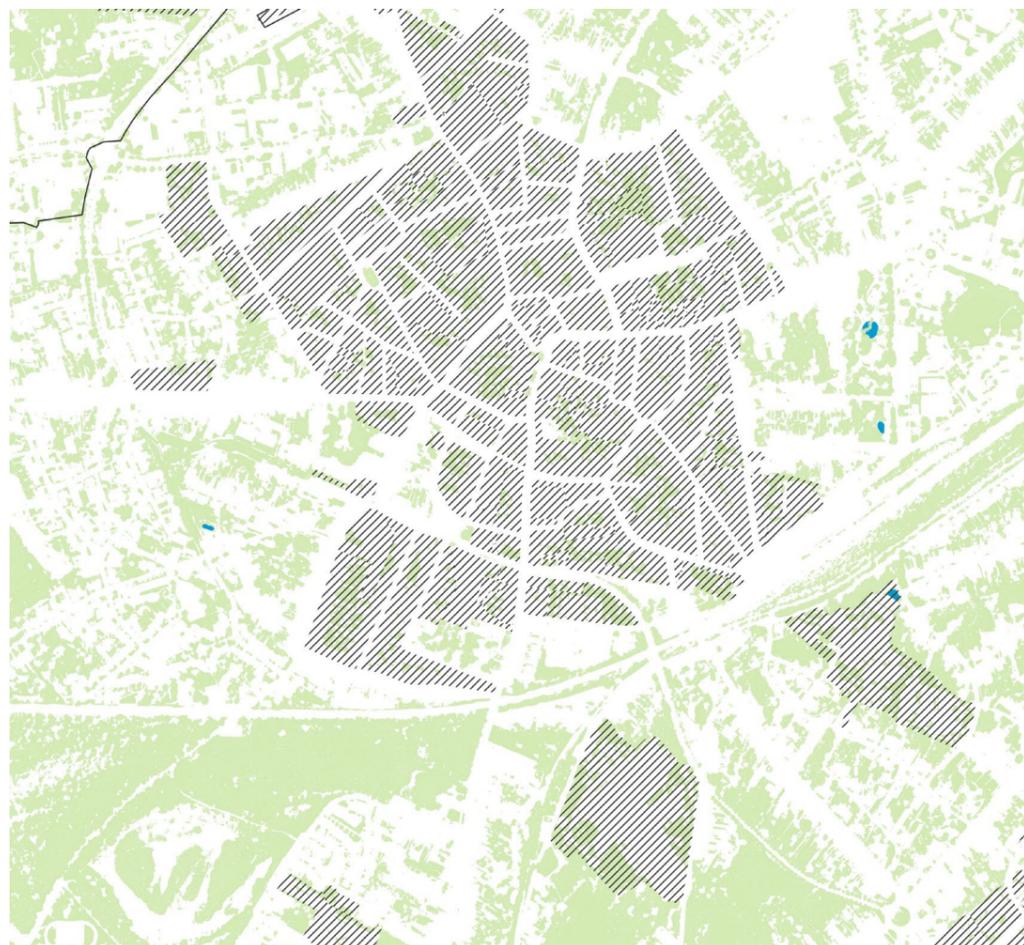


Figure 61 et 62: Montigny-en-Gohelle - ZAC des 2 villes

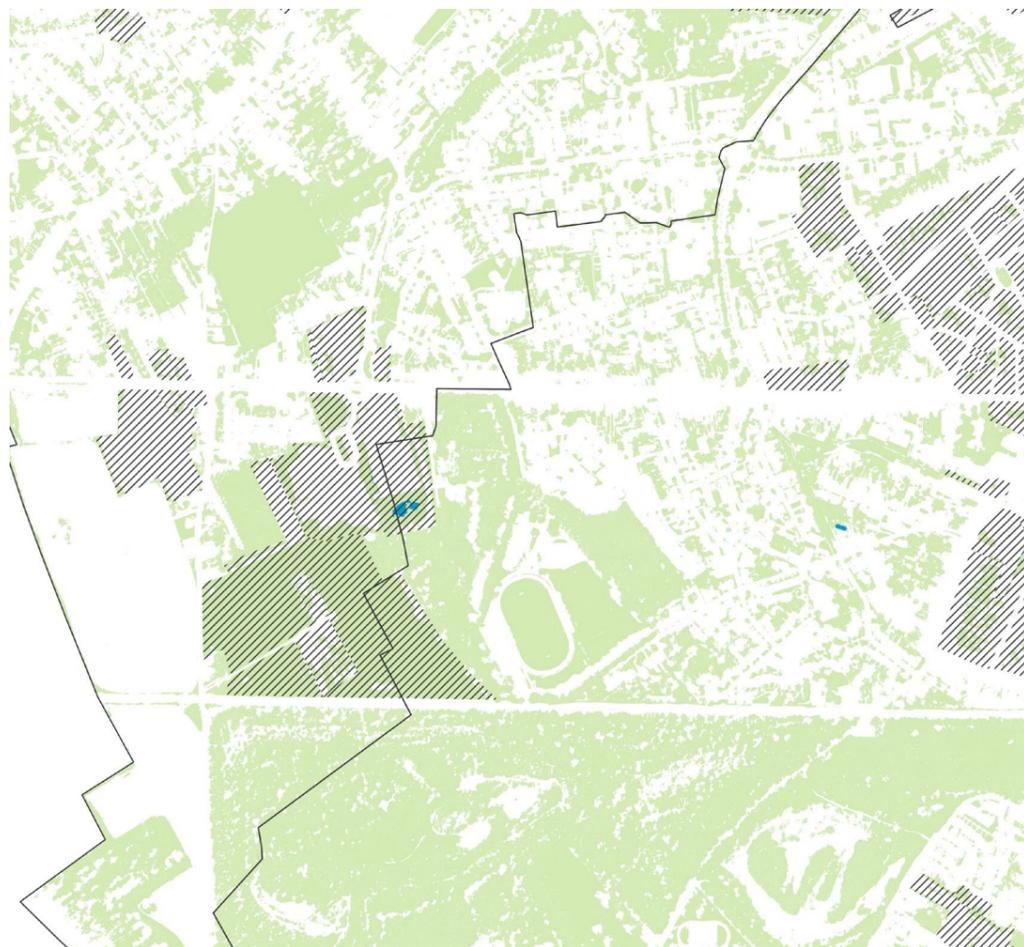
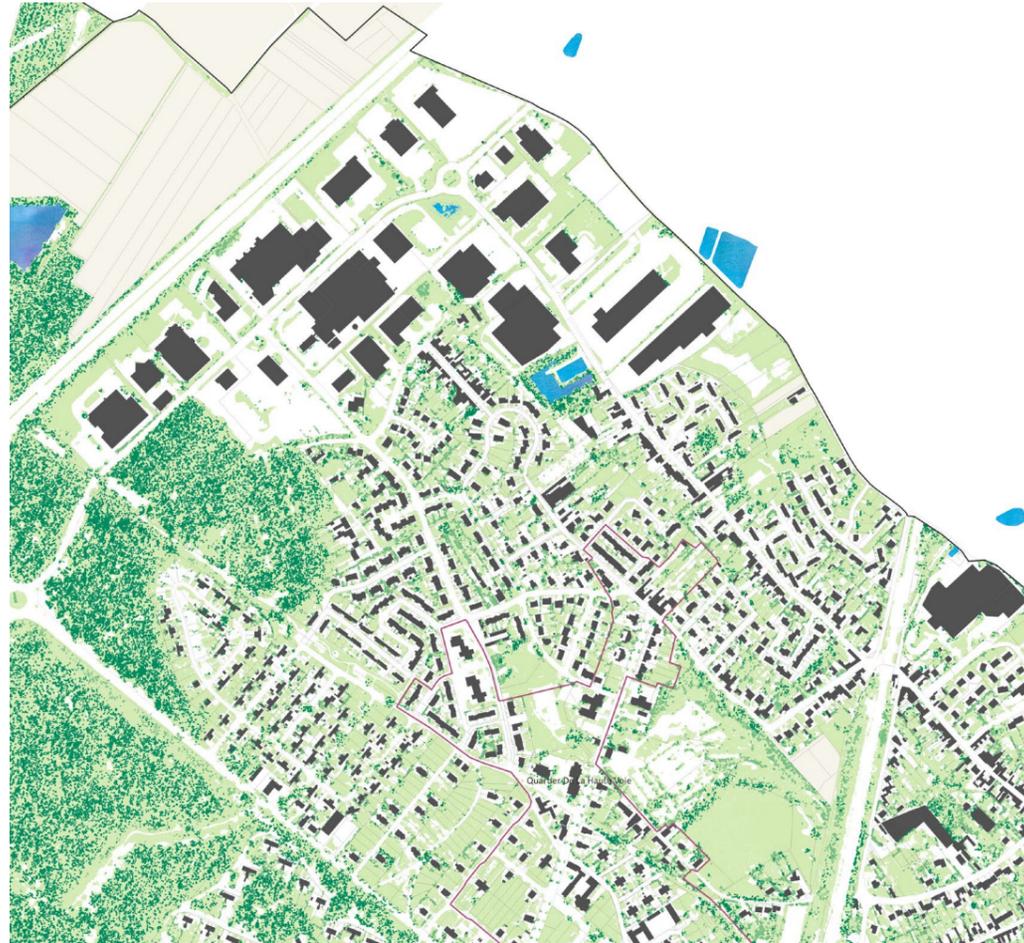


Figure 63 et 64: Cité Darcy, Hénin-Beaumont



Figure 65 et 66 : Libercourt



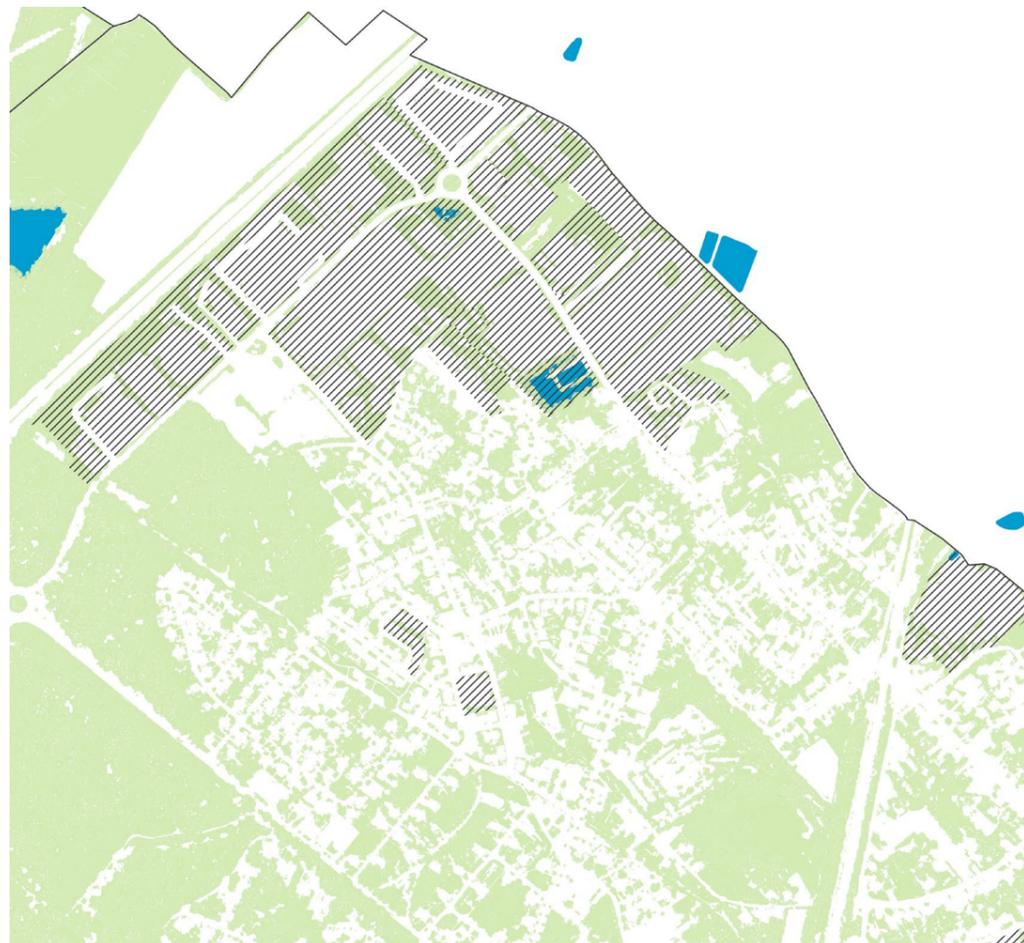
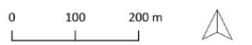
- Parcelle
 - Surfaces agricoles
 - Bâti
 - Surfaces hydrographiques
 - Quartiers prioritaires
- Strates végétales :
- Végétation d'une hauteur supérieure à 5 m
 - Végétation d'une hauteur entre 1 et 5 m
 - Végétation d'une hauteur inférieure à 1 m



Figure 67 et 68 : Carvin



- Parcelle
 - Surfaces agricoles
 - Bâti
 - Surfaces hydrographiques
 - Quartiers prioritaires
- Strates végétales :
- Végétation d'une hauteur supérieure à 5 m
 - Végétation d'une hauteur entre 1 et 5 m
 - Végétation d'une hauteur inférieure à 1 m



- Strates végétales
- Température de surface relevée > 30° C
- Surfaces hydrographiques



- Strates végétales
- Température de surface relevée > 30° C
- Surfaces hydrographiques



Figure 69 et 70 : Libercourt Centre



Figure 71 et 72: Carvin Nord

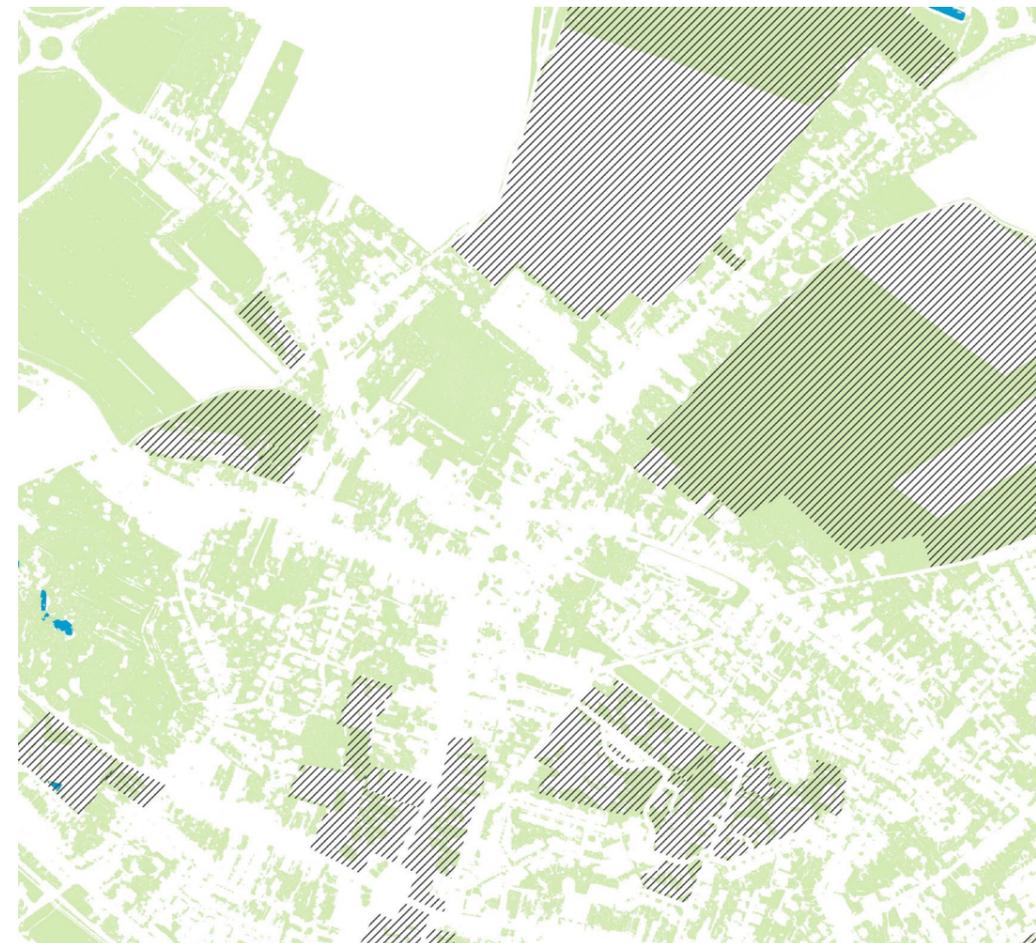
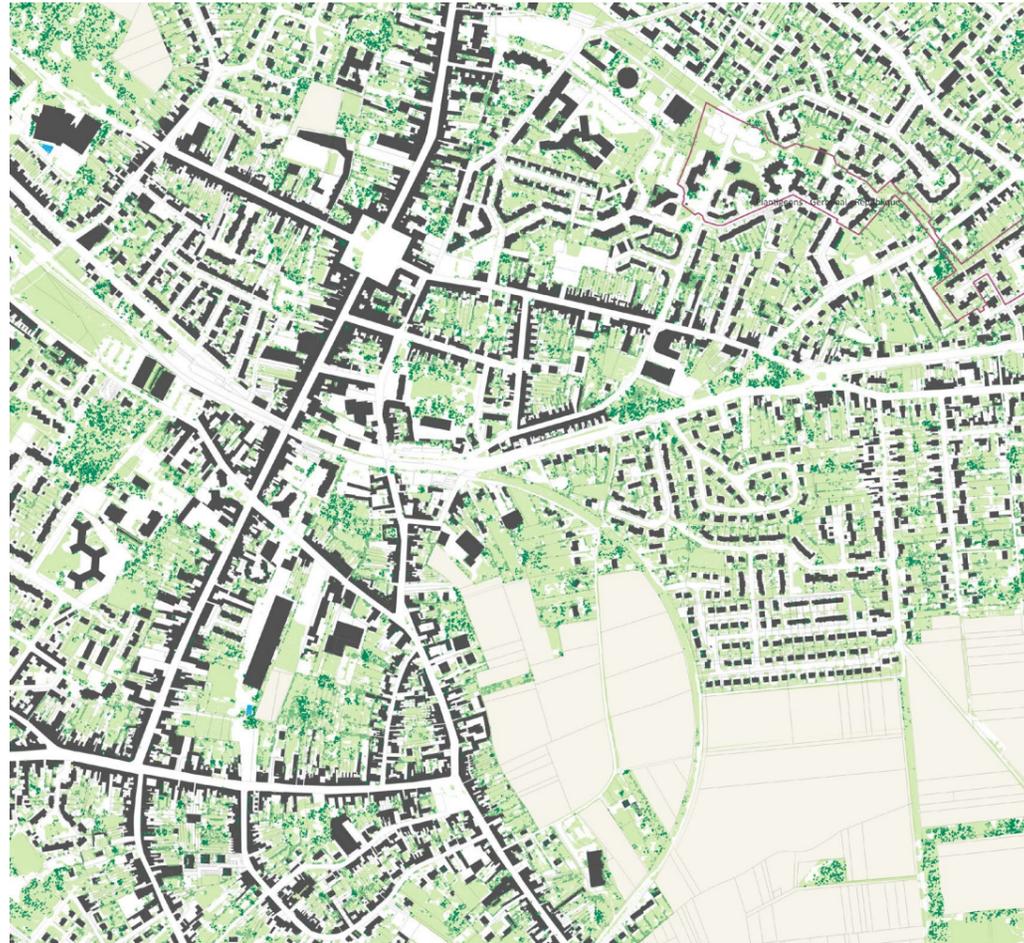


Figure 73 et 74 : Centre-ville de Carvin



- Parcellaire
 - Surfaces agricoles
 - Bâti
 - Surfaces hydrographiques
 - Quartiers prioritaires
- Strates végétales :
- Végétation d'une hauteur supérieure à 5 m
 - Végétation d'une hauteur entre 1 et 5 m
 - Végétation d'une hauteur inférieure à 1 m



Figure 75 et 76 : Libercourt



- Parcellaire
 - Surfaces agricoles
 - Bâti
 - Surfaces hydrographiques
 - Quartiers prioritaires
- Strates végétales :
- Végétation d'une hauteur supérieure à 5 m
 - Végétation d'une hauteur entre 1 et 5 m
 - Végétation d'une hauteur inférieure à 1 m



- Strates végétales
- Température de surface relevée > 30° C
- Surfaces hydrographiques



- Strates végétales
- Température de surface relevée > 30° C
- Surfaces hydrographiques



2. 3. REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA NATURE EN VILLE

2. 3. 1. MÉTHODOLOGIE

Objectifs de l'étude

Le questionnaire diffusé aux habitant.es de l'agglomération s'inscrit dans le cadre d'une étude plus globale sur les modalités d'instauration d'un dispositif de végétalisation participative (permis de végétaliser), inscrit dans l'action 9.3. du Projet de Territoire Écologique de la Communauté d'Agglomération. Cette étude a été menée par la CAHC, prenant quatre communes du territoire comme cas d'étude (Hénin-Beaumont, Carvin, Libercourt et Montigny-en-Gohelle), entre avril 2024 et septembre 2024. L'enjeu des représentations de la nature par les habitants a été soulevé comme un pré-requis pour l'instauration de ce type de dispositif.

L'enquête menée répond ainsi aux objectifs suivants :

- 1) Comprendre les représentations sociales de la nature en ville des habitant.es de la communauté d'agglomération (opinion sur les rues pratiquées, valeurs associées à la présence de « nature sauvage » en ville, connaissance des bienfaits de la présence de nature) ;
- 2) Comprendre les rapports des habitant.es avec leurs pratiques de jardinage actuelles (pratiques, motivations et affects liés à celles-ci) ;
- 3) Évaluer les motivations et les craintes existantes quant au déploiement d'un dispositif de végétalisation participative pour les habitants des 4 communes concernées (Hénin-Beaumont, Carvin, Libercourt et Montigny-en-Gohelle). Par rapport au dispositif du permis, le questionnaire pourra permettre d'affiner les modalités du dispositif, identifier les freins et motivations en amont et évaluer les éventuels accompagnements nécessaires.

Le choix d'un questionnaire comme technique d'enquête

Le choix a été fait de soumettre un questionnaire composé de 29 questions à l'ensemble de la population de la CAHC. Ce questionnaire a été co-construit avec la direction de la transition écologique et la direction de la cohésion sociale urbaine et du citoyen. Il est constitué de 21 questions fermées, qui permettent d'obtenir une donnée quantifiable, et de 8 questions ouvertes, permettant notamment d'analyser les discours et le langage utilisé par les répondants. Les réponses qualitatives sont sujettes à interprétation. Une partie des questions n'a été qu'accessible que pour les habitants des quatre communes qui ont constitué les cas d'étude (citées précédemment).

Modalités d'administration

Le questionnaire a été administré par le biais de la nouvelle plateforme citoyenne de la CAHC « À vous la parole ! », mise en ligne à cette occasion, entre le 15 juillet et le 15 septembre 2024. Il a bénéficié d'une diffusion sur les réseaux sociaux de la Communauté d'Agglomération, ainsi que par le biais des communes de l'agglomération, le réseau communautaire de médiathèques et d'associations du territoire.

Partir des pratiques pour analyser les représentations

La recherche bibliographique autour des représentations de la nature en milieu urbain a montré l'efficacité d'une méthodologie d'enquête reposant sur les pratiques pour tirer une analyse des « sens et valeurs » données à l'environnement (Mathieu, 2002 ; Riboulot-Chetrit, 2015). En outre des questions relatives à l'opinion des personnes interrogées, des questions sur les pratiques de jardin et de jardinage ont été administrées afin d'en déduire des rapports particuliers des habitants avec leur environnement.

2.3.2. LE PROFIL DES PARTICIPANT.ES : ÉCHANTILLONAGE ET REPRÉSENTATIVITÉ

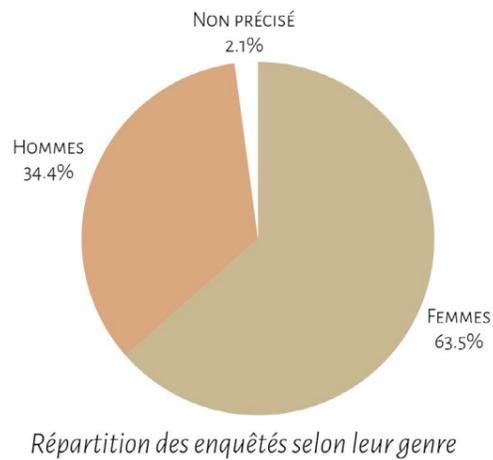
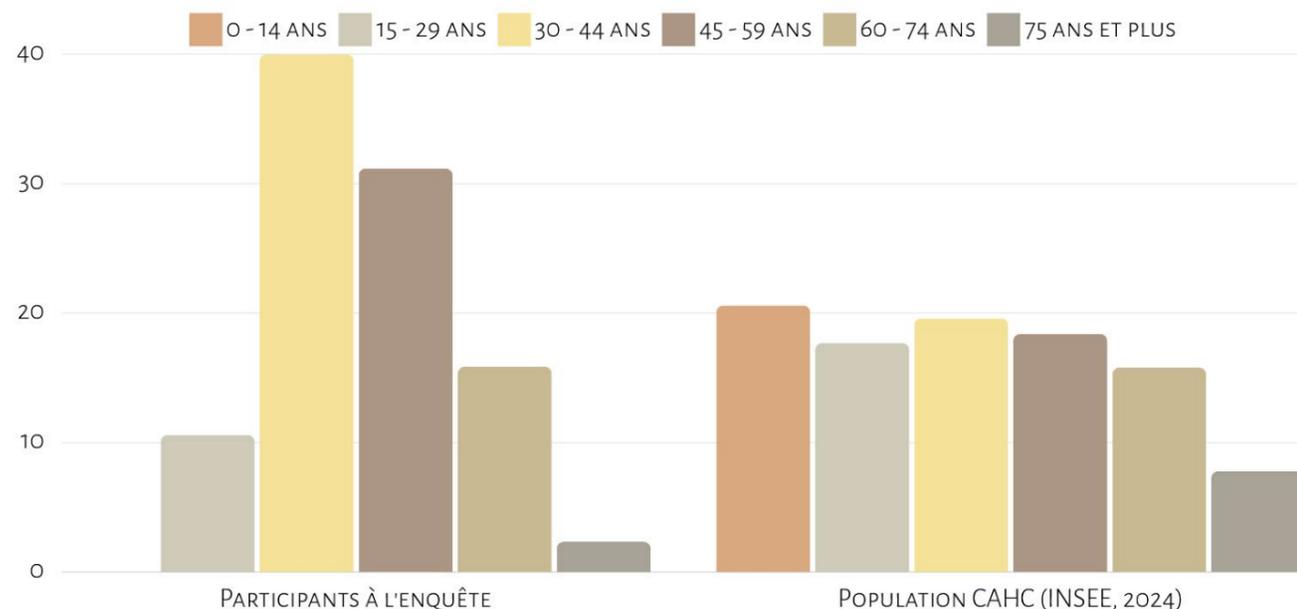
189 contributions ont pu être récoltées. Du fait de la population de la CAHC (126 840 en 2021 selon l'INSEE), l'échantillon donne une marge d'erreur de plus ou moins 10% des résultats de l'enquête.

Genre et âge des enquêtés

63 % des participant.es à l'enquête sont des femmes. La disproportion du genre des répondants est un constat intéressant. Il correspond à un ensemble de représentations qui découleraient d'un processus de socialisation associant les personnes de genre féminin au concept du soin des autres (concept du care) (Trelohan, 2020). Une étude américaine a d'ailleurs montré que l'écologie et ses actions étaient associées dans les imaginaires à une forme de féminité (R. Brough et al., 2016).

L'âge médian des enquêté.es est de 44 ans. Avec une moyenne d'âge de 46 ans, la répartition des catégories d'âges des personnes ayant participé à l'enquête ne correspond pas à celle du territoire. On constate notamment une sous-représentation des 15-29 ans (qui sont 11 % à répondre à l'enquête) et une sur-représentation importante des 30-44 ans et des 45-59 ans, qui représentent respectivement 40 et 31% des répondants.

Répartition des enquêtés selon leur catégorie d'âge, comparée à la population réelle



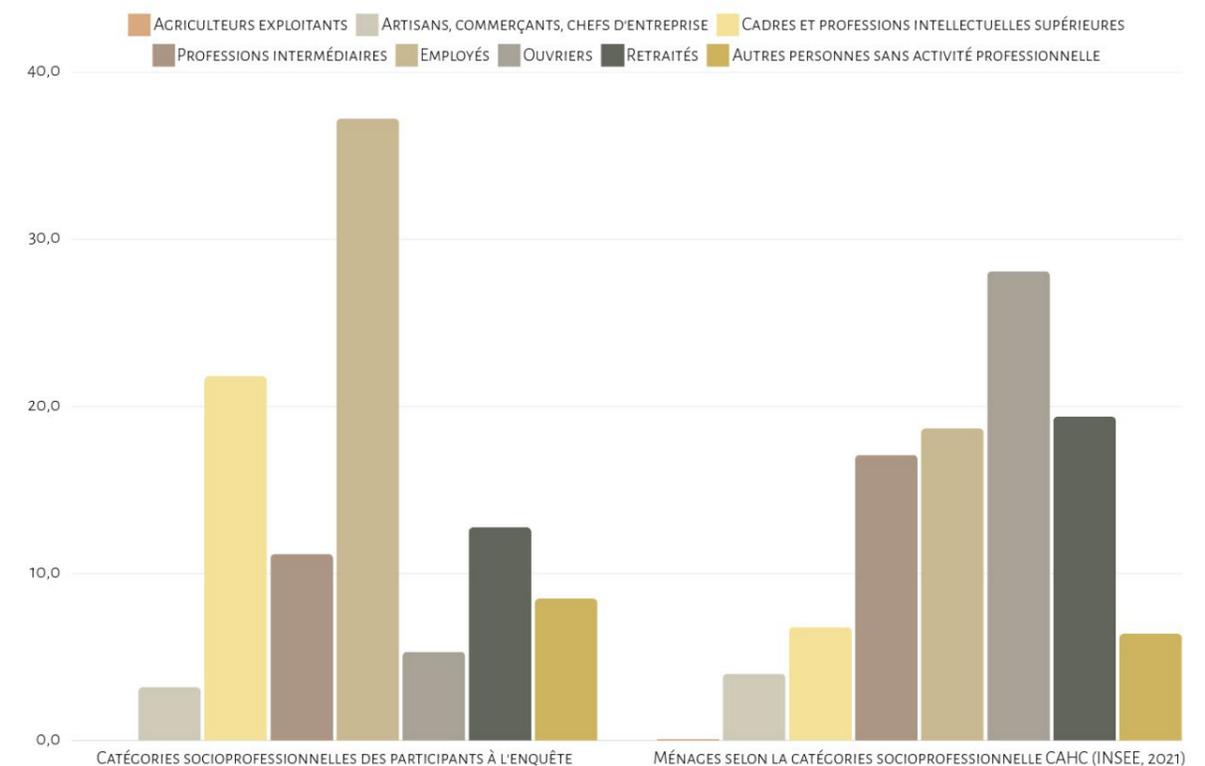
Répartition des enquêtés selon leur genre

Catégories socio-professionnelles

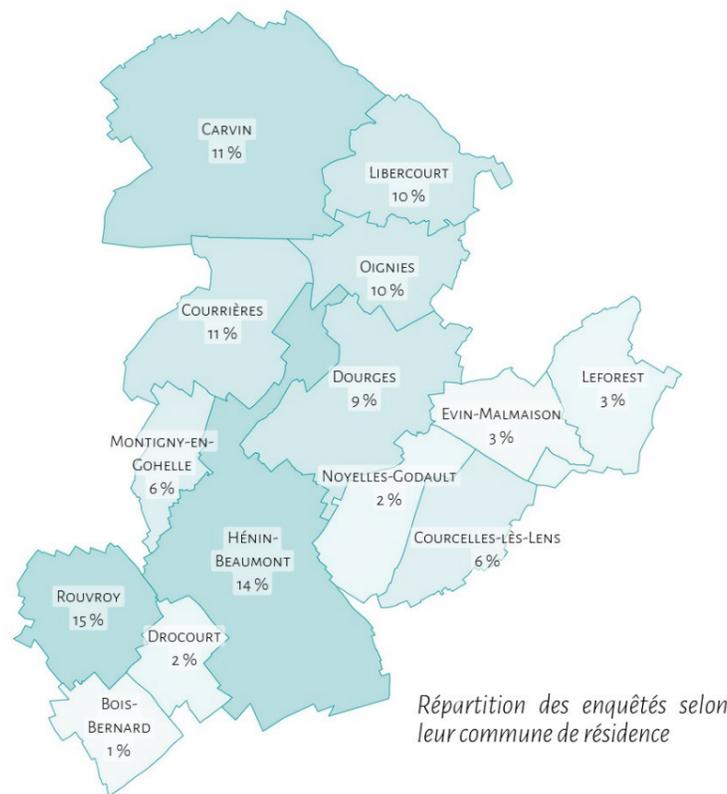
De la même façon, certaines catégories socioprofessionnelles sont sur-représentées dans l'enquête menée, notamment les cadres et professions intellectuelles supérieures (21 % contre 7 % en réalité) et les employés (37 % contre 19 %). À l'inverse, les professions intermédiaires et les ouvriers sont des catégories sous-représentées alors que cette dernière est le premier groupe socio-professionnel du territoire.

Ainsi, l'enquête n'est pas représentative de l'opinion de l'ensemble des habitants du territoire. Les données quantitatives sont à prendre avec précaution et ne sont valables que selon cet échantillonnage. Les données qualitatives ne peuvent pas non plus être généralisées et ne peuvent donner qu'une indication relative de l'opinion de certaines catégories socio-démographiques. Elles ont néanmoins le mérite de fournir des pistes de réflexions pertinentes et apportent de la connaissance quant aux pratiques et représentations de certains groupes sociaux. Ce constat met en avant l'enjeu de la représentativité de certaines catégories sociales et catégories d'âge aux dispositifs de participation citoyenne, et pose la question des façons d'élargir le public touché.

Répartition des enquêtés selon leur catégorie socio-professionnelle, comparée à la population réelle

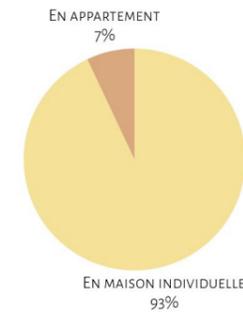


Communes de résidence des enquêtés

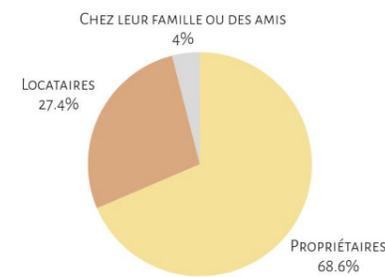


Toutes les communes du territoire ne sont pas également représentées par les participants à l'enquête. Si l'on compare la répartition des enquêtés au poids démographique des communes, on constate des écarts assez importants (5 % ou +), notamment des communes de Dourges, Hénin-Beaumont et Rouvroy.

Habitat des enquêtés



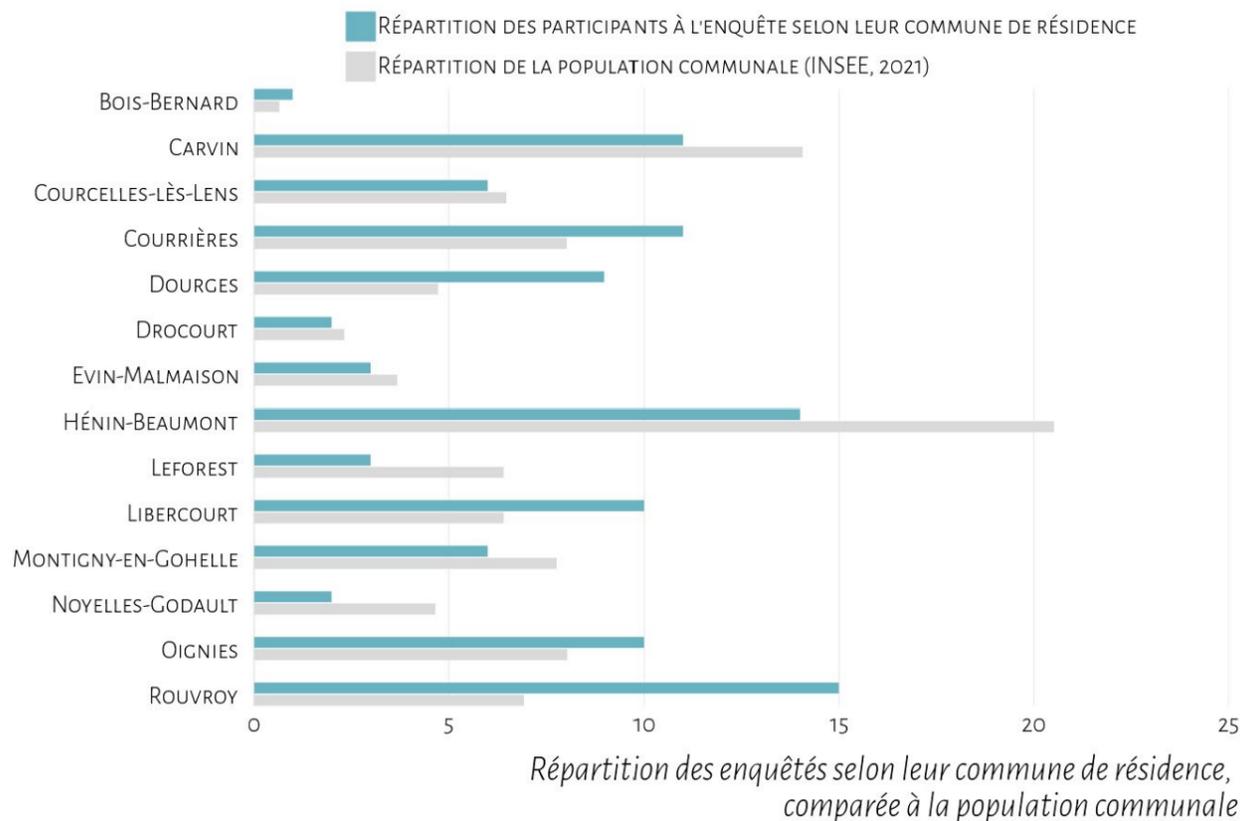
Un très large majorité des répondants (93 %) vivent en maison individuelle. La proportion de maisons sur le territoire s'élève à 81,8 % contre 17,8 % d'appartements (INSEE, 2021).



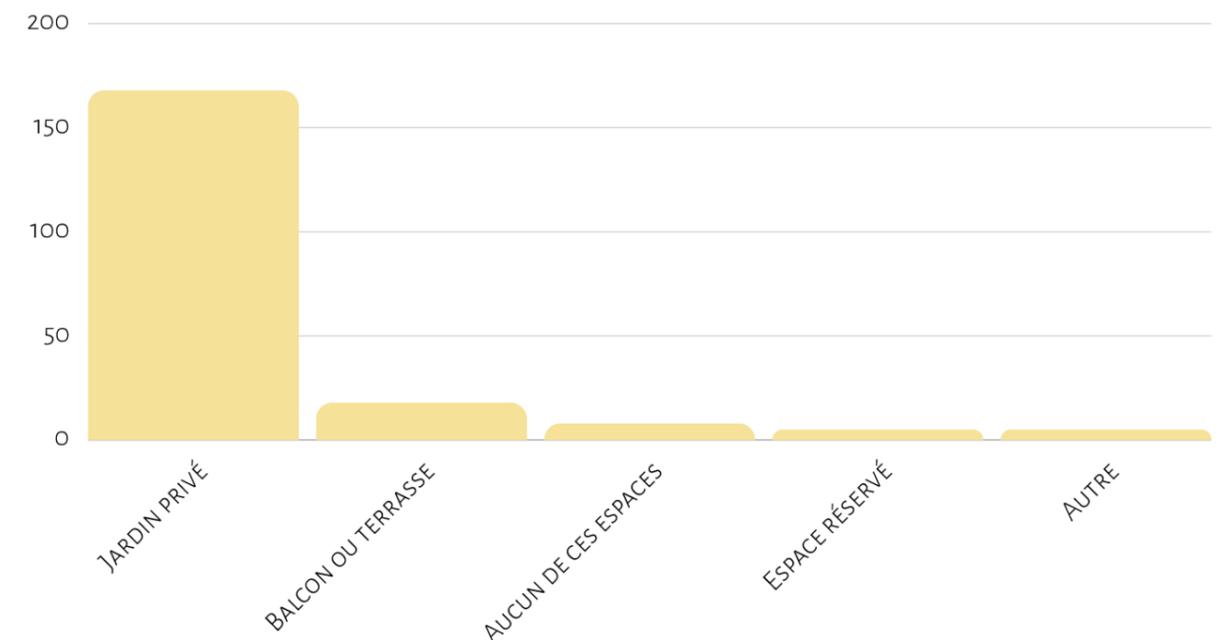
69 % des répondants sont propriétaires, 27 % sont locataires et 4 % vivent chez leur famille ou chez des amis. Selon l'INSEE, la part des propriétaires sur le territoire est de 51,5 % (INSEE, 2021).

On constate ainsi une surreprésentation des propriétaires et des personnes vivant en maison individuelle, qui doit être prise en compte dans l'interprétation des résultats. Les personnes vivant en appartement, qui peuvent avoir un rapport différent à leur environnement, sont en effet moins représentées.

L'accès ou non à un jardin et son caractère privé ou non sont déterminants du type de relations que les personnes peuvent entretenir avec les espaces de nature.

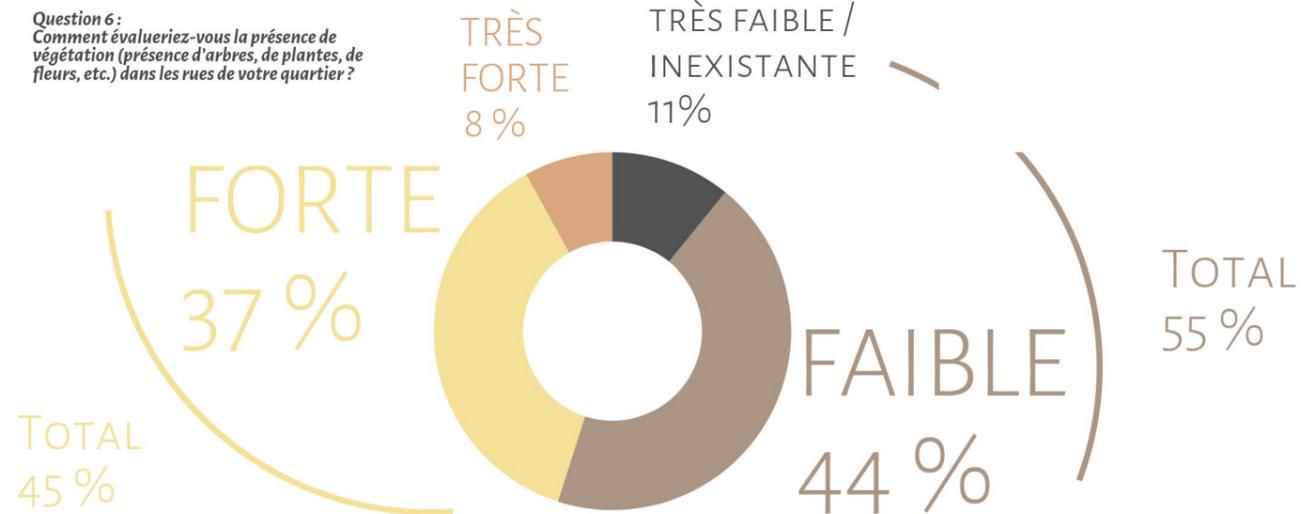


L'accès à un espace extérieur des participant.es à l'enquête



Évaluation de la présence de végétation dans les rues des participants

Sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, la présence de végétation dans les rues des quartiers des enquêtés est assez partagée selon les habitants, avec une légère majorité de personnes qui qualifient la présence de végétation de leur quartier de « faible » à « très faible » (55%).



Le dépouillement des résultats de l'enquête a d'abord permis d'identifier une grille de lecture utilisée par les répondants pour exprimer leurs ressentis sur les rues de leur quartier.

On trouve d'abord un ensemble de qualificatifs qui expriment une certaine expérience sensible de leur quartier, liée à des sentiments positifs ou négatifs : « triste », « agréable », « belles », etc. L'association de certaines qualités (agréabilité, aspect de propreté, beauté) avec la présence de certains éléments végétaux est intéressante à analyser.

Un certain nombre de réponses sont descriptives (présence ou non de végétation, entretien ou non de celles-ci) et indiquent un certain jugement de valeur par rapport à la présence d'espaces naturels et de végétaux en ville, ainsi qu'à leurs modalités d'entretien.

Enfin, une indistinction générale est constatée quant à la description de la nature en ville, qui est souvent citée sous les termes de « végétation », « verdure » ou des termes généraux (« arbres », « fleurs »). De rares réponses font référence à des espèces floristiques plus précises ou à leur caractère diversifié (moins de 5 occurrences).

Certaines propositions montrent un désir de voir se développer des projets de plantations ou de jardins à proximité du lieu d'habitation :

« Par contre, j'aimerais bien voir des espèces d'arbres utiles. Noyer, noisetiers, figuiers, pommiers, cerisiers. Ça serait une manière intelligente d'occuper des espaces verts dans les quartiers de la ville. »

Femme habitant à Libercourt, 62 ans.

« Quelques terrains vagues dans le quartier qui pourraient être mieux entretenus et valorisés avec un peu plus de végétation, pourquoi ne pas créer un beau jardin paisible pour se poser ou se promener. »

Femme habitant à Rouvroy, 35 ans.

« Je me demandais si on pouvait jeter des graines de légumes dans certains coins des espaces verts pour avoir des potimarrons, courgettes ou tomates en accès libre pour tout le monde. On pourrait avoir des coins dédiés pour jeter des graines et laisser pousser ce qui vient. »

Femme habitant à Carvin, 37 ans.

A l'échelle de l'ensemble des communes de la CAHC, les personnes interrogées mettent en avant trois grands ressentis :

1) Le premier ressenti général concerne un manque de végétation, notamment de couleurs et de fleurs, mais aussi d'arbres (plus de 40 occurrences). Un manque plus spécifique d'espaces verts et/ou d'espaces de nature est également constaté (plus de 5 occurrences). Une personne interrogée fait référence aux cloisons occultantes et aux gazons synthétiques utilisés par des particuliers qui appauvrissent à ses yeux la présence de végétal.

Un certain nombre de réponses décrivent un cadre de vie jugé « trop urbanisé », « minéral » et « bétonné » (plus de 10 occurrences). Cet aspect minéral ressenti par certains habitants est renforcé par les remarques concernant le manque d'arbres et d'ombre et une trop forte chaleur ressentie l'été (plus de 5 occurrences).

« J'ai connu cet endroit où il y avait des vaches, des chevaux, c'était la nature en pleine ville, que des regrets. Maintenant, que du béton, des routes goudronnées, à quoi bon parler de nature, c'est trop tard.

Homme retraité habitant à Carvin.

2) Le deuxième ressenti général est un manque ou un mauvais entretien constaté (plus de 35 occurrences), mais la nature de l'entretien souhaité et valorisé varie selon les enquêtés entre un entretien strict, raisonné et/ou différencié. La présence de friches ou de parcelles privées non entretenues est un enjeu soulevé par certaines personnes interrogées. On note l'occurrence de l'expression « mauvaises herbes » (plus de 5 occurrences) et de l'idée du « sale » (10 occurrences) associées spécifiquement à ce non-entretien des végétaux. Certaines problématiques d'usages sont soulevées plus rarement, notamment les conflits entre la présence de végétaux et le stationnement ou la mobilité piétonne. Pour une plus petite partie des participants à l'enquête, c'est la non gestion écologique de certains espaces qui les contrarie, voire l'abandon de certaines parcelles qui sont selon eux être de potentiels espaces qualitatifs.

3) Enfin, la présence de végétation et d'espaces verts est considérée comme quelque chose de positif pour les participants, qui associent cette présence à des sentiments positifs (beauté, agréabilité) (35 occurrences). En lien avec ce constat général, on remarque l'existence de commentaires sur la façon dont la végétation présente dans les espaces privés participe à l'embellissement général de la rue (5 occurrences).

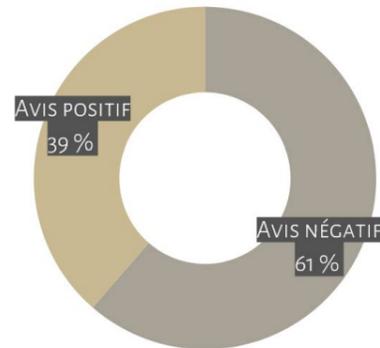
La perception de la végétation spontanée

Question 8 :

Que pensez-vous de la végétation qui pousse naturellement en ville, aussi appelée "végétation spontanée" ?



Opinions exprimées quant à la végétation spontanée :



La question posée était accompagnée de ces deux images pour déclencher des réactions et obtenir des éléments quant à la représentation de la végétation spontanée.

Globalement, l'opinion majoritaire est plutôt négative quant à la tolérance de ce type de végétation en ville. L'aspect négligé et le manque d'entretien est la critique principale adressée aux images présentées aux participants (40 occurrences).

Des types de végétation sont différenciés par les enquêtés qui n'y accordent pas la même valeur, opposant les « végétaux » tolérés et souhaités en ville et « les mauvaises herbes » indésirables :

« Je trouve que cela rend le quartier sale, l'impression qu'il n'est pas entretenu ! Oui aux végétaux en ville, mais pas les mauvaises herbes, la végétation spontanée ! »

Femme habitant à Drocourt, 55 ans.

Certaines réponses affichent une forme de contradiction dans cette perception : une compréhension des enjeux de la biodiversité est opposée à cette indésirabilité d'une végétation qui dégrade l'aspect de la commune. On peut supposer que ce rejet peut-être étendu à d'autres types d'entretien comme le fauchage tardif :

« Je n'aime pas. Je trouve que cela fait franchement non entretenu et dégrade l'aspect de la commune. Je sais qu'il en faut pour les insectes, mais je préfère quand tout est net. »
Femme habitant à Rouvroy, 53 ans.

La caractérisation de ce type de végétation comme « sale » (20 occurrences) et/ou « non-esthétique » (16 occurrences), qui dégraderait parfois l'image de la commune, est l'une des raisons du rejet de ce type de végétation. Cette association d'éléments végétaux à l'image du sale est documentée, elle renvoie à un « imaginaire de la déjection » (étudié par M. Korkoff, 1991), à un désir d'ordre et de propreté dans l'espace urbain.

Un deuxième profil se détache : la vision négative de la végétation spontanée présentée réside dans une attention portée au bon fonctionnement urbain, une atteinte à la sécurité et à la mobilité (12 occurrences), à l'évacuation des eaux pluviales (14 occurrences) et à la dégradation du trottoir et de la voirie (6 occurrences). Certains répondants qui appartiennent à ce profil semblent même dire que ce type de vé-

gétation ne les dérange pas, dans la mesure où celle-ci est contrôlée et maîtrisée, et que le caractère spontané de la végétation dans certains espaces définis est accepté (plus de 10 occurrences). Une crainte est également exprimée quant à l'encouragement d'incivilités, tels que les dépôts sauvages ou le non-ramassage des déjections canines.

Ainsi, pour les personnes interrogées, il faut un équilibre entre aspect sauvage et maîtrise par l'homme des éléments naturels présents en ville, (comme l'observe Philippe Clergeau en 1995). La nature sauvage, pour être tolérée, doit être contrôlée « sans épine, ni fiente ». Une enquête de l'anthropologue Marie-Jo Menozzi (2007) établit le même constat, ces plantes sont tolérées « à la condition que leur aspect sauvage soit soumis à une forme de socialisation par l'action de l'homme ».

La question de la végétation spontanée a été utilisée dans l'enquête comme un prétexte pour comprendre plus largement les perceptions négatives liées aux méthodes d'entretien plus favorables à l'expression d'une biodiversité, telles que la gestion différenciée. L'enquête montre ainsi que ces techniques d'entretien peuvent être acceptées sous certaines conditions, notamment la délimitation d'espaces spécifiques et le contrôle, même minime, des abords. L'acceptation de ces pratiques peut passer par la sensibilisation des habitants, mais celle-ci ne suffit pas forcément. Le rapport esthétique doit être pris en compte. Léo Mariori (2023), qui réfléchit à ces questions d'acceptabilité, postule qu'il faut cerner les intérêts des habitants afin d'atteindre indirectement les objectifs de conservation de la biodiversité.

Les réactions récoltées révèlent néanmoins des conceptions diamétralement opposées de cette végétation spontanée. En effet, une partie des réponses positives relatives à ce type d'expression des végétaux renvoient à une forme de légitimité de la nature à se déployer (« C'est la nature »), celle-ci devant « reprendre ses droits », il faut la « laisser tranquille » et « lui laisser sa place » (17 occurrences), parfois même à l'encontre de ces représentations personnelles qui sont réinterrogées dans les réponses :

« Ces herbes spontanées semblent être des mauvaises herbes au premier regard et par habitude, on sait qu'il faut les désherber. Cependant, si on change notre regard et qu'on regarde de plus près, on voit de jolies herbes, des fleurs de pissenlit, etc... Au final, c'est plutôt joli, les herbes en bordure, c'est naturel et verdoyant... À réfléchir pour l'écologie, la santé et les économies ».

Femme habitant à Rouvroy, 41 ans.

Une partie des répondants atteste d'une volonté d'accueillir des insectes en ville, pour des questions de biodiversité. Une minorité des répondants (6 occurrences) attestent de la connaissance d'une fonctionnalité écologique des végétaux, d'une volonté d'en accentuer les bienfaits et met en avant l'idée de continuité écologique et de la nécessité du déplacement des espèces animales. Enfin, des considérations de nature esthétique sont soulignées, les végétaux spontanés sont qualifiés de beaux, notamment en rapport à un « milieu minéral » (6 occurrences).

Question 10 :
Avez-vous des craintes quant au déploiement d'un fleurissement / d'une végétalisation des rues de votre commune ?



des sondés affirment ne pas avoir de crainte quant à la végétalisation de leur commune

Seules 16,4% des personnes interrogées disent avoir des craintes quant au déploiement d'une végétalisation de leur commune. Ces craintes sont en majorité relatives à la peur d'un non-entretien des végétaux (plus de 10 occurrences), qui serait le fait d'un manque de moyens de la collectivité. Certaines réponses évoquent même la crainte d'un « envahissement », d'une prolifération de « mauvaises herbes » (plus de 5 occurrences). Une peur de la venue de nuisibles liée à une présence plus grande du végétal est aussi constatée (5 occurrences). Les qualificatifs « sale » et/ou « propre » reviennent pour qualifier une végétalisation qui est non entretenue. La question de l'esthétique et d'un risque de dysharmonie sont plus rarement évoqués.

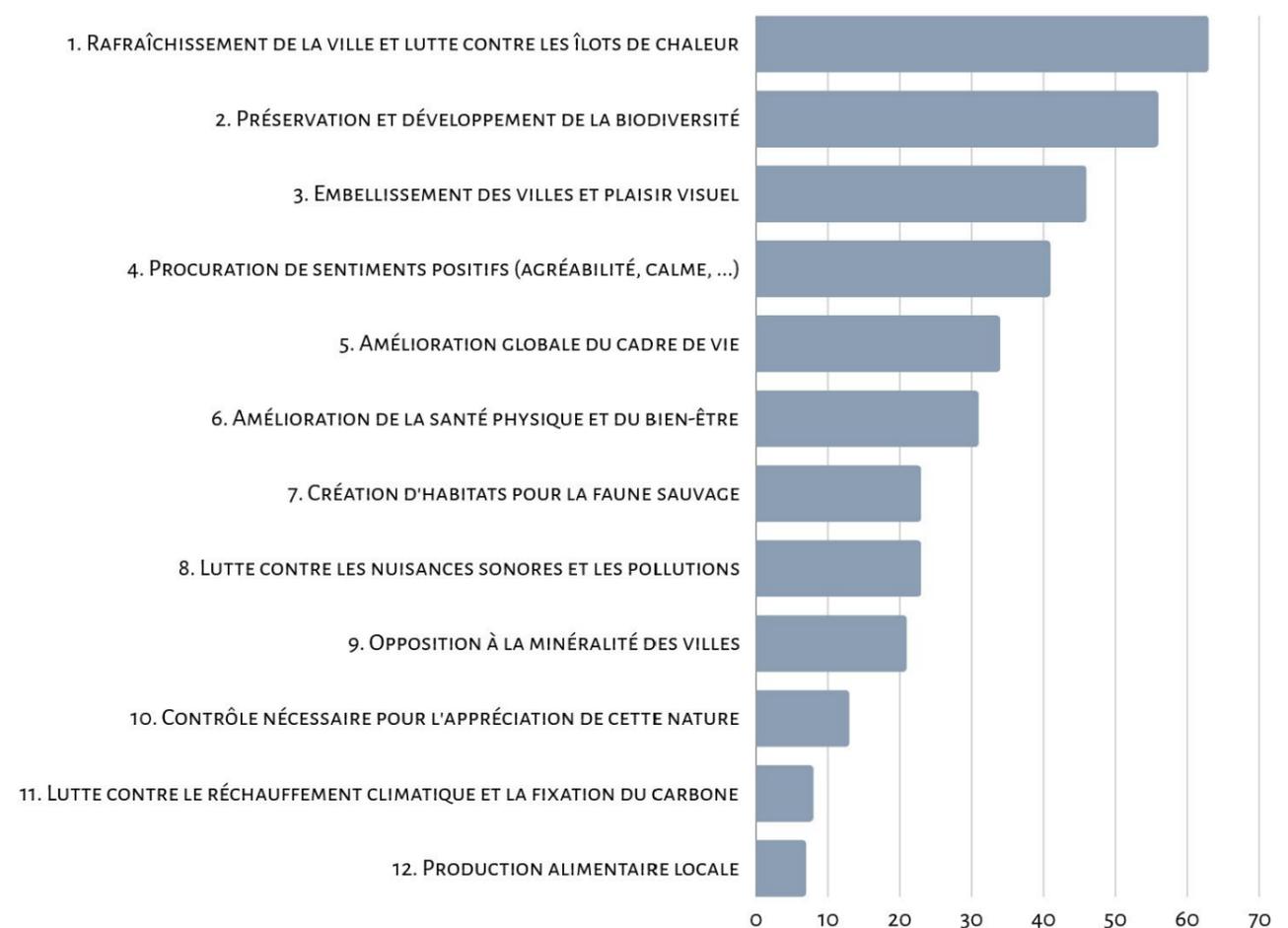
On peut noter qu'une partie des craintes sont relatives au bon fonctionnement urbain, à la peur d'une dégradation des habitations, de la chaussée et des trottoirs ou d'un mauvais écoulement des eaux (5 occurrences). Les problématiques du partage de l'espace et des conflits d'usage font aussi partie de ces craintes, relatives au stationnement automobile, aux mobilités douces ou à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (plus de 5 occurrences), les aménagements paysagers concurrençant les autres usages ou occasionnant des problématiques de sécurité.

Enfin, la végétalisation peut entraîner selon les sondés des comportements jugés incivils, tels que le non-entretien des espaces privés, des déjections canines non ramassées ou le vol des végétaux (5 occurrences).

Quelques personnes interrogées évoquent leurs allergies et la nécessité d'un choix d'essences non allergènes (moins de 5 occurrences).

Les principaux bienfaits accordés à la présence de nature en ville

Ce graphique présente dans l'ordre décroissant les principaux bienfaits accordés à la nature dans l'espace urbain. Les réponses qualitatives des personnes enquêtées ont été catégorisées selon 12 thématiques, qui ne sont pas étanches et ont été créées a posteriori. Ces thématiques permettent de faire ressortir un ensemble de nuances que l'on retrouve parmi les réponses.



Occurrence des thématiques abordées dans les réponses données par les participant.es à l'enquête.

À quoi renvoie le terme « nature » selon les participants à l'enquête ?

Un des objectifs de la question était de savoir à quoi était associée l'idée de nature chez les personnes interrogées. Les questions précédentes ont pu influencer les réponses à cette question.

Principalement, le mot « nature » renvoie au « sentiment de nature » (Mathieu, 2000), à la végétation (« verdure », « arbres », « plantes ») et dans une moindre mesure aux animaux et aux insectes. Elle est parfois désignée sous la notion d'environnement. La nature est principalement perçue comme opposée à l'homme, à la minéralité et à la ville, sauf certaines réponses qui font référence aux dépendances entre êtres humains et reste du vivant. Les phénomènes météorologiques, tels que le vent ou la pluie, sont très rarement associés au concept de nature.

L'un des premiers bienfaits mis en avant est la fonction rafraîchissante des végétaux en milieu urbain, leur apport d'ombre et la lutte plus globale contre les îlots de chaleur. Ces bienfaits renvoient dans la majorité des cas à un constat, à une expérience vécue de la nature en milieu urbain.

Le plaisir visuel que procure la présence de nature, ainsi que l'embellissement des villes permis par celle-ci, sont soulignés par les participant.es à l'enquête. L'idée de nature procure

chez les participant.es à l'enquête un certain nombre de sentiments positifs liés au champ lexical de l'apaisement, de l'agrément et du bien-être, sentiments procurés par les usages de la nature en ville (promenade, jardinage, loisirs, contemplation, ...). Un autre champ lexical se détache, qui est celui lié à la vie et à la couleur, à la gaieté, voire au mouvement :

« La présence de la vie : diversité, mouvement, parfums, sons »
Homme habitant à Oignies, 31 ans.

« Et globalement, apporte de la poésie dans l'espace urbain en développant contemplation et sensibilité envers les non-humains. »
Habitant.e de Carvin, 37 ans.

Des réponses abordent les aspects plus techniques et fonctionnels de la présence de nature, notamment son rôle dans la gestion de l'eau en ville : infiltration et captage des eaux, lutte contre les inondations, etc. Selon les sondés, la nature permet aux collectivités de faire des économies liées à l'arrêt de l'utilisation de pesticides, de créer des emplois et d'améliorer l'attractivité des communes.



Nuage des mots triés par occurrence, liés aux sentiments positifs évoqués en rapport avec la présence de nature en ville.

La nature est un moyen pour les répondants de lutter contre le caractère minéral des villes, avec l'idée d'une primauté esthétique de celle-ci, associée à un bien-être :

« Je préfère cela que la vue sur des bâtiments »
Femme habitant à Rouvroy, 35 ans

« Éviter le tout goudron et tout béton »
Homme habitant à Courcelles-lès-Lens, 71 ans

« Plus joli que le béton »
Homme habitant à Rouvroy, 36 ans

« On se sent bien, plus libre, on se sent beaucoup mieux dans ce genre d'espace dans des grandes villes »
Femme habitant à Libercourt, 18 ans.

On retrouve la formulation d'une forme de droit de la nature à reprendre la place que l'homme lui a retiré :

« On a trop bétonné pour notre confort, mais au détriment de la nature ».
Femme habitant à Rouvroy, 27 ans

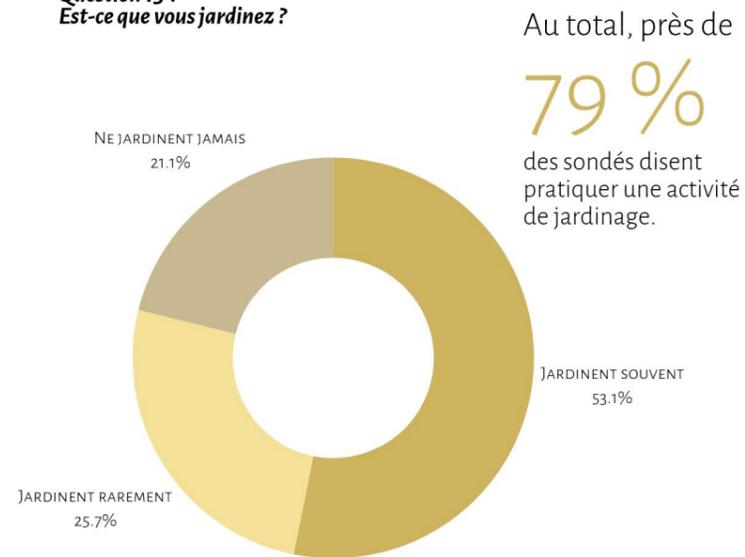
« Il faut laisser à la nature reprendre la place qu'on lui a volé ».
Femme habitant à Courcelles-lès-Lens, 26 ans

Un autre bienfait, moins centré sur les intérêts humains, est la protection de la biodiversité, quelquefois posé sous les termes de la protection de l'environnement, parfois autour de préoccupations écologiques plus précises. Cette protection est souvent présentée comme une nécessité, sans forcément davantage de précisions sur les raisons de celle-ci. La création d'habitats pour les oiseaux et les insectes est un rôle évoqué de la nature plus précis, mais qui ne fait pas spécifiquement référence à une diversité des espèces accueillies en ville.

En revanche, la lutte contre le réchauffement climatique et la fonction nourricière de la nature sont les idées que les participant.es ont le moins mis en avant.

2. 2. 4. Les pratiques de jardinage

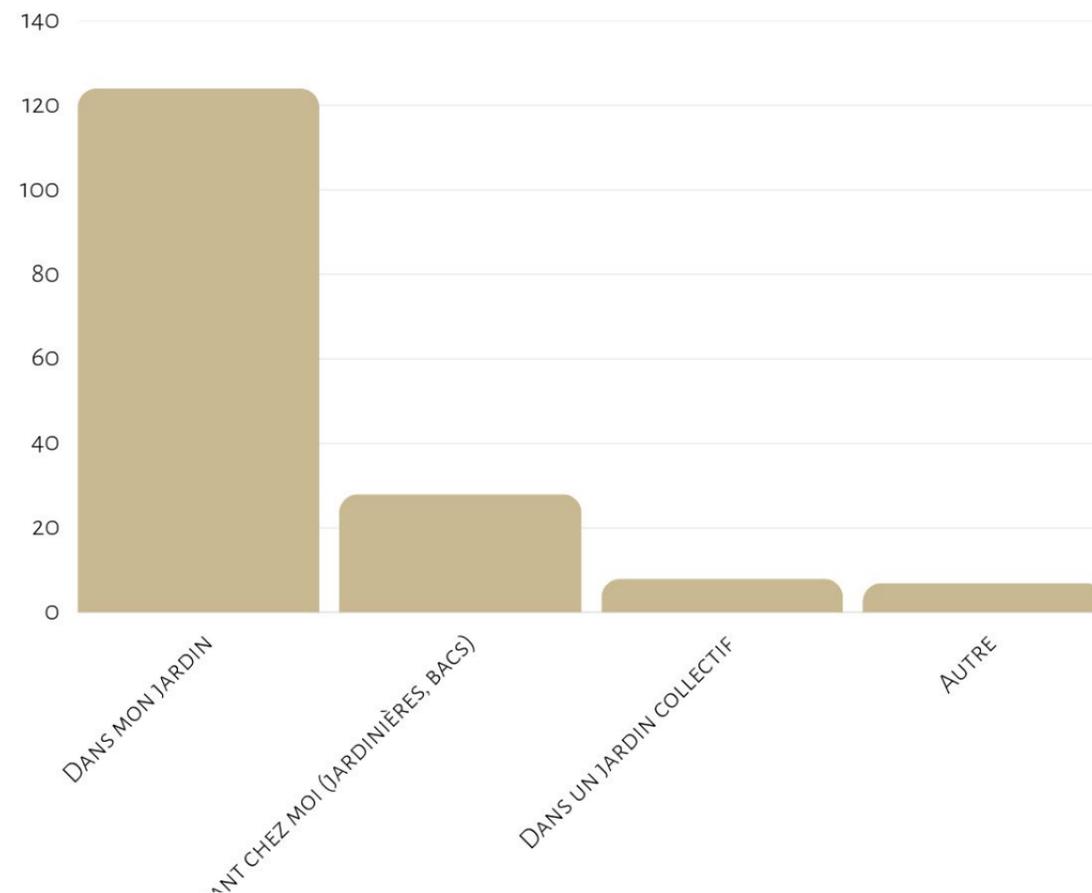
Question 13 :
Est-ce que vous jardinez ?



La majorité des répondants disent jardiner dans un jardin privé.

Néanmoins, d'autres formes de jardinage sont représentées, telles que le jardinage en jardinière ou en bac devant chez soi, ou en jardin collectif.

Question 15 :
Où jardinez-vous ?



La question ouverte sur les raisons du jardinage a permis d'obtenir des réponses plus précises sur les pratiques et sur les rapports personnels des enquêtés à leur environnement. On peut identifier quatre types de profils parmi les enquêtés.

1) Le premier et le plus important (+45 occurrences) concerne l'usage potager du jardin, dont les motivations sont le plaisir d'un accès à une alimentation sûre, « saine et de qualité », « sans pesticides ». Certaines remarques traitent des économies réalisées sur l'achat de produits alimentaires (+/- 10 occurrences).

2) Le deuxième profil est centré autour de la pratique même du jardinage : un « plaisir de cultiver et de jardiner » est évoqué (+/- 40 occurrences). Des fonctions « thérapeutique », favorisant le « bien-être », « l'apaisement », voire de « bonheur » sont accordées à la pratique du jardinage.

3) Un troisième profil de personnes est celles évoquant plus particulièrement le nécessaire entretien du jardin, afin que celui-ci, dans la majorité des cas, reste « propre » (+/- 30 occurrences). On distingue trois motivations sous-jacentes à l'entretien de son jardin :

a) Le plaisir visuel procuré, et l'aspect « décoratif » du jardin ;

b) L'embellissement plus global de son environnement et le caractère agréable d'un espace jardiné et entretenu ;

c) Plus rarement, mais une motivation qui mérite d'être soulignée, l'attachement au fait de participer à embellir son quartier : « Pour participer à la beauté de mon quartier et de ma ville, à mon niveau » (Homme habitant à Carvin, 64 ans).

4) Enfin, un dernier profil représenté par une minorité de répondants concerne la fonction écologique du jardin et ses apports pour la biodiversité (+10 occurrences).

« J'essaie par l'apport de certains buissons d'aider les animaux qui passent par mon jardin, comme de quoi se nourrir, de quoi se cacher, de quoi faire son nid, etc. » (Femme habitant à Courcelles-lès-Lens, 42 ans).

« Grâce à un jardinage naturel j'ai beaucoup d'espèces d'insectes d'oiseaux mais aussi des hérissons dans le jardin. C'est un plaisir. On se sent dans la nature. J'ai plus de 250 espèces de plantes. » (Homme habitant à Courrières, 51 ans).

L'expérience sensible d'éléments de nature (« Se sentir dans la nature ») est aussi un facteur de bien-être, qui peut aller jusqu'au contact charnel avec celle-ci : « J'aime mettre les mains dans la terre et voir grandir les arbustes » (Femme habitant à Courcelles-lès-Lens, 70 ans).

Un attrait spécifique du jardin relève de l'observation des dynamiques naturelles, de la faune et de l'évolution de la flore

Conceptions du rôle du jardin

Les réponses rendent également compte de types d'entretien du jardin radicalement différents, ainsi que d'une fonction du jardin qui varie selon les répondants.

Ainsi, plus de la moitié des répondants disent « laisser certains endroits de leur jardin à l'état sauvage ». Cet indicateur a été utilisé par la chercheuse Mathilde Riboulot-Chetrit (2016) pour évaluer la gestion de la biodiversité des jardins privés, complété par trois autres

58 %

des personnes pratiquant une activité de jardinage disent laisser certains endroits de leur jardin à l'état sauvage



indicateurs (contenu du jardin, surface végétalisée, utilisation de produits phytosanitaires).

Ce chiffre de 58 % permet de formuler deux hypothèses :

1) On peut d'abord supposer qu'une certaine biodiversité peut s'exprimer, même dans un espace restreint, dans une majorité des jardins des répondants ;

2) On peut supposer ensuite une certaine tolérance du caractère sauvage de certaines portions de son terrain privé. Les répondants vont même plus loin, car cette naturalité (au sens d'une expression libre de la végétation) est volontairement encouragée

On peut deviner, via les descriptions des pratiques de jardinage, des idéaux-types de jardins opposés. Ces conceptions sont intéressantes à analyser, comme « matérialisation de la perception d'un paysage » (Desrochers, 2011) et des interactions que les répondants estiment « nécessaires de valoriser » dans leur jardin. Trois conceptions types caricaturales émergent (les réponses données montrent des formes d'hybridité entre plu-



Nuage des mots triés par occurrence, liés aux motivations évoquées à la pratique de jardinage

sieurs conceptions du jardin) :

- Le jardin est conçu comme un décor. Toute une série de réponses rendent compte d'une volonté de produire un espace « structuré » et « ordonné » du jardin, par la taille, la coupe, l'entretien des massifs, etc.

- Le jardin est conçu comme un milieu de vie. D'autres jardiniers décrivent des espaces plus favorables à la biodiversité par la mise en place de pratiques écologiques spécifiques (permaculture, tonte différenciée), on note parfois une volonté d'imiter les espaces naturels :

« J'aime un côté un peu sauvage, je n'aime pas « maîtriser » mon jardin, il y a souvent de jolies surprises quand on laisse faire la nature. »

Femme habitant à Hénin-Beaumont, 42 ans.

- Le jardin est conçu comme le lieu de production d'une ressource alimentaire. Une importante part des réponses met l'accent sur la fonction productive de leur jardin.

III. JARDINER SUR L'ESPACE PUBLIC

Cette partie prend davantage de recul sur les missions du stage, pour les mettre en perspective avec des problématiques actuelles d'entretien et de gestion des espaces de nature en ville. Les expérimentations participatives de plantations et de jardinage sont à interroger dans ce cadre : dans quelle mesure ces dispositifs sont une réponse à l'adaptation du territoire face au risque climatique et à l'effondrement de la biodiversité ?

L'ensemble de cette partie, plus théorique, s'appuie sur l'enquête menée (étude cartographique, pratiques, intérêts et représentations sociales des acteurs du territoire) pour identifier les enjeux d'un tel dispositif. Elle s'appuie également sur les exemples d'expérimentations de dispositifs participatifs de végétalisation sur d'autres territoires, ainsi que sur la recherche scientifique, qui permet d'interpréter les processus et effets de ce type de projets.

L'HABITABILITÉ

Selon la revue *Géoconfluences*, « l'habitabilité » d'un territoire se rapporte à « l'ensemble des conditions de l'habiter d'un lieu [...] aussi bien matérielles qu'idéelles » (Doceul, 2014). Un lieu habitable pour Delabarre et Marry (2012) renvoie à la question de l'appropriation et est le lieu « qui offre des possibilités suffisantes de création et d'adaptation aux individus pour se l'approprier ». La publication met en évidence le rôle de la « nature » au sens large dans les conditions d'habitabilité d'un lieu. L'appropriation, telle que définie par Henri Lefebvre dans le cadre du droit à la ville, est « opposée à la domination (destructrice) de la nature » (Ripoll & Veschambre, 2005), à l'aliénation de l'environnement comme ressource à exploiter dans la pensée marxiste.

Le terme d'appropriation est intéressant pour décrire les enjeux liés à des dispositifs tels que le permis de végétaliser, car il recouvre une tension entre privatisation d'un espace (critique faite à ce dispositif), contrôle collectif sur un espace et dynamiques d'exclusion et une approche « affective » de l'appropriation comme attachement, appartenance ou ancrage (typologie de Ripoll & Veschambre, 2005).

L'habitabilité du territoire d'étude est en jeu en raison des conditions environnementales et sociales vulnérables déjà soulignées. Les problématiques de santé, de pollutions croise la précarité économique vécue et l'affaiblissement des liens sociaux. Le repli sur soi et la tendance vers des positions identitaires sont théorisés comme une réponse à la « sensation que le sol est en train de céder » (Latour, p. 19), décrit comme un « local moins » défensif face à l'inhabitabilité d'un territoire.

Dans quelle mesure les dispositifs de végétalisation participative peuvent-ils répondre aux enjeux d'habitabilité du territoire de la CAHC, à la fois en termes de conditions matérielles et d'appropriation des espaces de vie ?

Il s'agit dans un premier temps de proposer une analyse critique du dispositif du permis de végétaliser et de ses incidences sur la production et l'entretien des espaces publics.

Ensuite, une réflexion est portée sur la façon dont les dispositifs de végétalisation participative interrogent les modalités de participation des habitant.es à la fabrication de l'espace public.

Enfin, ces dispositifs, par leur caractère intégré, interrogent de façon plus globale la transformation du territoire.

3. 1. PERMETTRE DE VÉGÉTALISER L'ESPACE PUBLIC

Le dispositif implique une nouvelle organisation/répartition des tâches entre individus, collectifs et collectivités. Question de l'entretien sur un temps long

3. 1. 1. DÉFINITION ET CADRAGE JURIDIQUE DU DISPOSITIF

La végétalisation participative est définie (de Biase, Marelli, Zaza, 2022) comme « l'implication citoyenne dans le processus de création, d'entretien et de gestion de la végétalisation urbaine, portée par des associations ainsi que par des individus ». Ces dispositifs se développent depuis les années 2010, notamment dans les grandes métropoles (ibid.).

Les études sur ce sujet soulignent une forme d'institutionnalisation et d'encadrement des mouvements de green guerilla, mouvements contestataires des années 1970 qui sont notamment développés aux Etats-Unis, contre l'accaparement et la privatisation des espaces publics (de Biase, Marelli, Zaza, 2022 et Picaud, 2024). Cette réappropriation d'outils militants qui ont une visée revendicatrice par les pouvoirs publics est dénoncée par les acteurs militants, avec un risque d'uniformisation des essences semées (Picaud, 2024).

Le dispositif du permis de végétaliser est d'abord une autorisation, ce qui implique que la végétalisation de l'espace public est normalement interdite (Picaud, 2024). En revanche, certaines municipalités conçoivent ces dispositifs comme une protection d'espaces déjà plantés, plutôt qu'un droit accordé aux habitant.es (Picaud, 2024).

Le dispositif du permis de végétaliser individuel, déployé sur les façades du bâti en front à rue, est encadré par une autorisation d'occupation temporaire du domaine public et est introduit dans le droit par la loi Climat et Résilience (2021) dans le code général de propriété des personnes publiques^x qui régit les conditions de cette autorisation :

« Par dérogation à l'article L. 2125-1, l'organe délibérant de la commune peut décider par délibération de délivrer à titre gratuit les autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal, lorsqu'elles sont sollicitées au bénéfice de personnes morales de droit public ou de personnes privées qui participent au développement de la nature en ville et répondent à un objectif d'intérêt public en installant et entretenant des dispositifs de végétalisation ».

Le droit fixe ainsi la nécessité d'un « objectif d'intérêt public », le caractère gratuit de cette autorisation, l'interdiction d'une visée lucrative des dispositifs de végétalisation, ainsi que le respect des « règles [...] des codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine ».

Les premiers dispositifs de permis se déploient dans les années 2000, voire à la fin des années 1990 dans certaines municipalités (Ville de Lille), mais se multiplient à partir des années 2010 (Picaud, 2024). Elles sont encouragées pour une série de bienfaits accordés à la végétalisation des espaces publics : création d'habitats pour la

biodiversité urbaine, rafraîchissement de l'air, amélioration esthétique du bâti, confort acoustique, performance thermique du bâti, etc.

Il faut néanmoins nuancer la portée de ces dispositifs qui ont un impact qui « reste limité à une échelle locale » (Ramos, cité par Picaud, 2024).

Les études qui comparent ces initiatives à l'échelle nationale mettent en exergue les différents ajustements réalisés par les collectivités sur les modalités de ces dispositifs.

Ces différences peuvent être d'ordre morphologique, en autorisant ou non la plantation de certains types d'espace : pied de façade, pied d'arbre, portion d'espace public, végétalisation du mobilier urbain, etc.

| | | ESPACES AUTORISÉS À ÊTRE JARDINÉS | | | | | |
|-------------|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------|----------------|-------|--------------|--------------------|
| | | ADDITION | SOUSTRACTION | | | OCCUPATION | |
| | | bac | pied de mobilier | pied de façade | fosse | pied d'arbre | parterre municipal |
| AMIENS | <i>Permis de fleurir</i> | × | | × | | × | |
| ANGERS | <i>Mini-jardin</i> | × | | × | | | |
| AUXERRE | <i>Jardinons nos rues</i> | × | | × | × | | × |
| BORDEAUX | <i>Végétalisation de rue</i> | | | | × | | |
| CAEN | <i>Caen au pied du mur</i> | | | × | × | | |
| DIJON | <i>Permis de végétaliser</i> | | | × | | × | |
| GRENOBLE | <i>Jardinons nos rues</i> | × | | × | × | × | |
| LE HAVRE | <i>Jardin de rue</i> | × | | | | × | × |
| LE MANS | <i>Végétalisation de rue</i> | × | | | | | |
| LILLE | <i>Permis de végétaliser</i> | × | | × | | × | |
| LYON | <i>Micro implantation florale</i> | | × | × | × | × | |
| MARSEILLE | <i>Visa vert</i> | × | × | × | × | × | × |
| MONTPELLIER | <i>Micro fleurissement urbain</i> | | | | | × | |
| NANTES | <i>Ma rue est un jardin</i> | | | × | × | × | × |
| PARIS | <i>Permis de végétaliser</i> | × | × | × | × | × | × |
| REIMS | <i>Permis de végétaliser</i> | × | | × | | | × |
| RENNES | <i>Jardiner ma rue</i> | × | | × | × | × | × |
| STRASBOURG | <i>Strasbourg ça pousse</i> | × | | × | × | × | |
| TOULOUSE | <i>Des fleurs sur mon mur</i> | | | × | | × | |
| TOURS | <i>Permis de végétaliser</i> | | | | × | | |

Figure 77 : Tableau comparatif des formes de végétalisation autorisées, réalisé par Ramos (2020)
 Source: Ramos (2020), « Ce que l'on jardine : les « permis de végétaliser » de vingt municipalités françaises et le projet de la rue-jardin Kléber à Bordeaux »

Les modalités de participation des habitant.es sont également différentes selon les collectivités, certaines conventions fixant des permis de type individuel ou au contraire obligatoirement collectif, voire le passage par une structure intermédiaire telle qu'un comité de végétalisation ou une association.

3. 1. 2. ACCAPAREMENT DE L'ESPACE PUBLIC OU ENTRETIEN D'UN PAYSAGE COLLECTIF ?

Le permis de végétaliser peut d'abord être conçu par son détenteur comme une extension de son habitation, qui concourt à l'embellissement de sa façade et de propriété. Le permis entraîne une dérogation à l'usage public de l'espace où une espace est autorisée à l'occuper de manière temporaire et révocable.

L'accaparement privé de ces espaces est questionné par les chercheurs, au titre d'une crainte d'une privatisation de ces portions d'espaces publics au profit de certains habitants (Yourouno, 2021) : « toute intervention d'un habitant sur un espace public pose effectivement la question du droit à l'appropriation de cet espace. L'enjeu pour nous tous est de trouver l'équilibre entre ouverture et appropriation pour éviter d'éventuelles formes de privatisation ». Un « tri des usages légitimes et l'exclusion des autres usagers non désirés » est également un effet de ces dispositifs à interroger (Biase et al., 2018 et Huard, 2020).

Des chercheurs soulignent d'ailleurs une inégalité des publics touchés par ces dispositifs. Les compétences demandées pour pouvoir faire la demande de permis et le dialogue nécessaire avec les institutions sont des freins pour les catégories sociales populaires et défavorisées (Deschamps, 2021). La chercheuse montre d'ailleurs que « les initiatives de végétalisation ne font pas que reproduire les inégalités socio-urbaines, elles en engendrent également de nouvelles » (Deschamps, 2021, p. 318). Amélie Deschamps montre que ce n'est pas à proprement parler le manque de compétences qui constitue le facteur discriminant, mais que l'appel à des normes de jardinage notamment écologiques est socialement situé, ce qui exclut de fait certains habitants. Ces différentes valeurs associées à la pratique du jardinage ont d'ailleurs été visibles dans l'enquête menée, avec des motivations économiques et alimentaires s'opposant à des motivations d'ordre écologique.

Néanmoins, avec ces différents points en tête (privatisation de l'espace public, tri des usages légitimes, constitution de communautés fermées), le permis de végétaliser autorise une action sur l'espace public et a des effets dont les usagers de celui-ci bénéficient. Le dispositif, et cette motivation est rendue visible par le questionnaire, permet à un particulier de contribuer à son échelle à l'embellissement et au rafraîchissement de son quartier, à un paysage collectif qu'il contribue à entretenir. Cette ambivalence entre privatisation et intérêt public est influencée par les formes de végétalisation déployés : la fosse de plantation en pied de façade ne prive pas l'usage public du trottoir, tandis que la création d'un jardin partagé sur un terrain public entraîne un dispositif spatial beaucoup plus fermé et la création d'une communauté potentiellement exclusive.

Figure 78 : Le «Droit à la fenêtre» d'Hundertwasser

Hundertwasser est un artiste autrichien qui a travaillé sur la complémentarité entre l'arbre et l'habitat. Il donne aux habitants un « droit à la fenêtre » qui consiste à laisser la créativité individuelle s'exprimer. Les arbres sont des « locataires » qui rendent des services aux humains. La notion de réappropriation est centrale dans son oeuvre.



Source : Worldarchitecture

3. 1. 3. LE FRONTAGE CONTRE LA STÉRILISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Les initiatives de permis de végétaliser transforment les usages du trottoir, en introduisant la pratique du jardinage dans l'espace public.

Ces dispositifs interrogent les fonctions de la rue qui ont une histoire différente selon que l'on soit en France ou à l'étranger. Elle est fortement liée à l'histoire des circulations et des moyens de transport, avec une fonction essentiellement circulatoire à l'arrivée de la voiture à la fin du 19ème siècle^x.

Les centres-villes des communes du territoire de la CAHC, aux rues étroites sont particulièrement occupés par l'automobile. Les enjeux de l'espace de la rue sont pourtant nombreux, elle accueille les usages de circulation, de promenade, forme le paysage urbain, conditionne les effets d'îlots de chaleur et de pollutions.

Nicolas Soulier, dans son ouvrage *Reconquérir les rues* (2012), explore les phénomènes de stérilisation de l'espace public en France qu'il explique par trois processus de stérilisation, processus respectivement réglementaire, routier et résidentiel. Ces logiques d'aménagement de stérilisation neutralisent l'espace public et seraient déployées pour éviter les conflits entre usagers.

A l'encontre de cette stérilisation, l'architecte appelle à des « processus de fertilisation » permettant d'améliorer l'urbanité et la cidadinité de la rue. Il s'attache à décrire les façons dont le « frontage » actif, entendu comme la bande entre le domaine public et la propriété privée, peut participer à la « vitalité » de l'espace public. L'un de ces processus de fertilisation est l'autorisation par les collectivités d'aménagements informels par les habitants, les bordures plantées, la mise en place de pots de fleurs, etc.

Figure 79 : Phénomène de Frontage - Lille



Figure 78 : Photo prise dans le centre-ville d'Hénin-Beaumont

3. 1. 4. UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ENTRE INDIVIDU ET POUVOIRS PUBLICS

L'encouragement des habitants à la plantation et à l'entretien de dispositifs de végétalisation sur l'espace public à un autre champ de critiques qui concerne le fait que des dispositifs peuvent être des moyens pour les collectivités de limiter leurs coûts d'entretien des espaces publics.

Certains participants à l'enquête perçoivent d'ailleurs ces dispositifs de cette façon et pointent les ressources nécessaires au fleurissement de l'espace public : « C'est aux communes de créer plus d'emploi » (Femme, 47 ans, employée, Libercourt) ; « L'entretien de la ville et son fleurissement, appartient à la ville, le jardinage coûte cher en effort, temps et en argent (les plantes ne sont pas données), c'est à la ville de le gérer » (Femme, 41 ans, employée, Montigny-en-Gohelle).

Cet aspect est identifié par la littérature scientifique : « Les habitants ne doivent pas produire des services publics qui leurs reviennent de droit, le permis ne se substitue pas au bon fonctionnement des services publics » (Ernwein, 2019, citant Drake). Ces critiques rejoignent celles adressées à une « ré-organisation néolibérale » des pratiques d'entretien des espaces verts (Ernwein, 2019), de la favorisation de stratégies de projets et le développement des acteurs privés agissant dans la gestion des espaces de nature. Le partage souhaité par les collectivités des actions d'entretien, de plantation, de contribution à favoriser la biodiversité est à interroger.

Ernwein (2019) différencie deux types de postures de l'acteur public sur cette question « la coproduction entre un service municipal actif et des groupes de résidents organisés », ou la délégation de responsabilités à des individus.

Ces nouvelles manières de faire sont intéressantes à souligner, car le permis de végétaliser reprend dans un même temps les pratiques de la ruse, du détournement aux règles, une « esthétique de l'informalité » de mouvements visant des transformations plus radicales de la société^x (lutte contre la privatisation des espaces, expérimentations alternatives d'occupation des friches, critique des politiques urbaines). Le jardinier est d'ailleurs encouragé à participer à l'entretien de l'espace public en tant qu'individu, non en tant que collectif et les dispositifs se rapprochent des pratiques exercées au sein du jardin privé et non le jardin partagé.

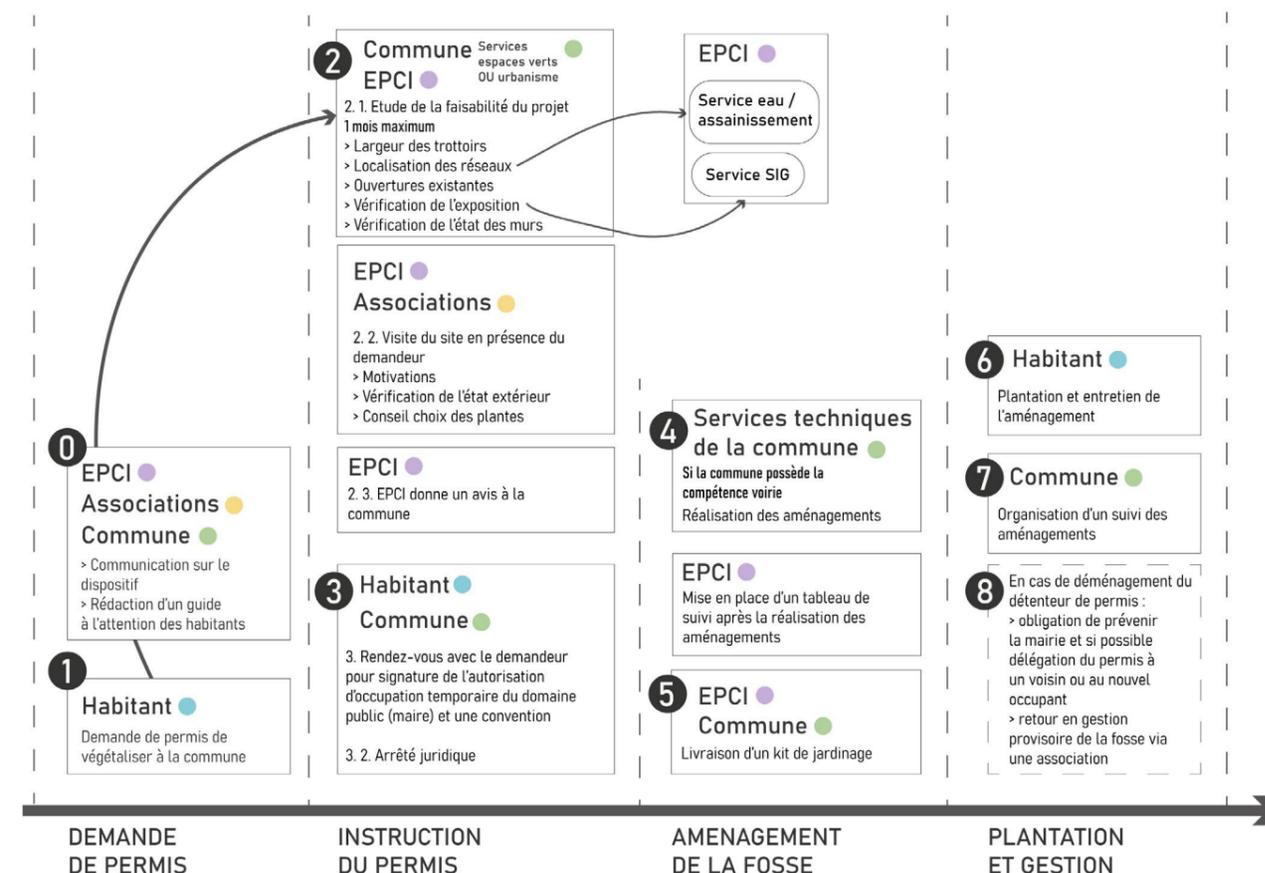
Ainsi, dans le passage du jardin domestique et clos au jardin dans l'espace public, se joue un changement de rapport du jardinier à la société. Il se soumet toujours au regard panoptique extérieur, mais ce, non plus depuis un espace qui est le sien mais depuis l'espace même depuis lequel il est surveillé. L'individu-jardinier, sans corps, limité à son action, subit le contrôle invisible et constant de la puissance publique.

Aurélien Ramos (2018), « Le jardinage dans l'espace public : paradoxes, ruses et perspectives ».

Dans le même temps, l'appel à l'individu et à sa créativité dans l'espace public sont intéressants dans le contexte d'un territoire où la culture du jardinage a longtemps possédé un aspect contraignant et uniformisé. Aurélien Ramos cite l'expression des « habitants-paysagistes » de Bernard Lassus qui mettent en valeur la créativité individuelle dans la fabrique d'un paysage collectif. Le caractère « amateur » du jardinier et de sa pratique est souligné par le paysagiste comme un potentiel dépassement de l'injonction participative où l'individu s'y trouve instrumentalisé : ces dispositifs centrent la participation de l'individu sur une « compétence spécifique, sur un mode de connaissance du monde, et surtout sur une pratique ».

Figure 79 : Procédure administrative du permis de végétaliser individuel

PROCEDURE PERMIS DE VEGETALISER INDIVIDUEL



3. 2. LA PARTICIPATION ACTIVE DES HABITANT.ES À LA TRANSFORMATION DE LEUR ESPACE DE VIE

Enjeu politique : la participation active des habitants : question de méthode, de partage de pouvoir

3. 2. 1. L'ENJEU DE LA STRUCTURATION DE COLLECTIFS

Comme esquissé dans la précédente partie, le caractère collectif du permis de végétaliser est un aspect souvent mis en question. « L'aspect collectif agit à la fois comme une facilité et comme un moyen de réussite de projet » (Huard, 2020). Dans l'étude des différents dispositifs déjà expérimentés, le caractère collectif permet de partager la responsabilité liée à l'entretien du dispositif, de motiver les participant.es, de réaliser des projets à une échelle de plus grande envergure, de mutualiser les moyens, etc. Cette dimension collective n'est pas nécessairement contractualisée dans la convention entre l'habitant et la collectivité, mais apparaît nécessaire dans la mise en réseau des acteurs participants, le partage de compétences et la mutualisation d'outils.

L'échec du permis de végétaliser parisien en janvier 2022^x d'une initiative lancée par la Mairie de Paris en 2015 est intéressante au regard des interprétations des chercheurs de cet échec. L'article *La végétalisation des villes et la tragi-comédie des communs* (Maurel, 2017) explique cet échec par une absence d'une dynamique de communs, d'un manque de sensibilisation, d'implication des habitants sur le long terme, d'une dynamique collective qui a résulté en une dégradation de la ressource. Le chercheur postule que l'organisation collective d'une communauté autour de cette ressource aurait pu préserver les fosses des dégradations connues. En effet, le dispositif, lorsqu'il était porté par des collectifs motivés d'habitants, était plus pérenne.

Dans le cas des projets à vocation collective (jardins partagés, ateliers collectifs de plantation, vergers participatifs, ...), on constate des fragilités sur le territoire chez les acteurs interrogés. On peut citer par exemple le délitement d'un collectif d'habitants intéressé par le projet sur la ZAC des 2 villes. Des entretiens montrent que les raisons d'enfrichement du « Chti Jardin » situé sur la commune de Montigny-en-Gohelle relevaient d'un problème d'organisation interne au collectif et d'un investissement inégal des membres qui le constituaient.

Ainsi, la fragilité des collectifs d'habitants a comme conséquence que les projets développés par les communes ou les bailleurs sociaux passent par des structures plus solides telles que des associations expertes sur le sujet qui font office d'intermédiaire entre habitants et collectivités.

L'étude sur le déploiement d'un potentiel permis de végétaliser sur les communes de la CAHC met en avant la possibilité de s'appuyer sur des outils de mobilisation collective, tels que la constitution d'un comité de végétalisation dont la fonction est de rassembler les détenteurs du permis de végétaliser, les membres des jardins partagés, des associations engagées dans des projets de végétalisation ou agriculture urbaine et des représentant-es des conseils de quartier. Le rôle de ce comité est le soutien, l'accompagnement et la valoriser des initiatives de végétalisation participative et la constitution d'un réseau d'entraide et d'échanges.

D'autres propositions peuvent être faites pour adapter la convention à un « design juridique collectif » (Maurel, 2017) par un système d'habitant ambassadeur qui rassemble un groupe de voisins, coordonne l'aide et la mutualisation des problématiques des jardiniers, ou encore par la possibilité de conventionner avec la collectivité en tant que groupe de citoyens.

Figure 80 : Identification des acteurs du territoire et rôle au sein du projet

| Acteurs partenaires du projet | | | Acteurs pouvant potentiellement s'emparer du dispositif | |
|-------------------------------|---|---|---|--|
| BAILLEURS SOCIAUX | COLLECTIVITÉS SYNDICATS MIXTES | ASSOCIATIONS - rôle « partenarial » | INSTANCES DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE | ASSOCIATIONS - « participantes » ou vectrices de mobilisation |
| Maisons & Cités | CAHC <i>Accompagnement à différentes étapes du processus Réfèrent technique Mobilisation d'acteurs Coordination des partenariats avec acteurs associatifs, bailleurs sociaux, communes Rédaction des documents cadres</i> | CPIE Chaîne des Terrils <i>Techniquement en mesure à être associés au projet en termes d'animation et de sensibilisation, la plantation, voire la conception d'espaces à végétaliser dans une démarche participative.</i> | CESEC de Carvin <i>Regroupe au sein d'un groupe thématique l'ensemble des jardins partagés, familiaux ou ouvriers existant sur la commune</i> | Grelinette et Coquillette <i>Association développant divers projets en lien avec l'agriculture urbaine (MIL, jardin partagé de la Plaine du 7)</i> |
| Pas-de-Calais Habitat | Communes <i>Porteuses du dispositif Création des fosses de plantation Signature d'une convention - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public</i> | CAUE 62 <i>Conseil et accompagnement technique du projet, participation aux ateliers de mobilisation</i> | Conseils citoyens <i>Rôle de mobilisation, de participation des habitants Conseil citoyen Libercourt (cité de la Haute Voie) mène des actions avec Platons le décor et la CAHC</i> | Jardins partagés <i>Gestion de parcelles mises à disposition par les communes ou par les bailleurs sociaux - Jardins d'Épinoy, Jardin des amis et verger du tour d'horloge à Carvin - Jardins du bord des eaux et jardin héninois à Hénin-Beaumont - Amis du jardin à Libercourt et jardin du conseil citoyen</i> |
| SIA Habitat | Réseau de grainothèques <i>Permettre l'échange et la fourniture de graines, capacité de sensibilisation et de mobilisation</i> | Les sens du goût <i>Accompagnement du projet alimentaire territorial (PAT) de la CAHC</i> | | Rencontres & Loisirs <i>Association de prévention spécialisée</i> |
| | Outilthèques <i>Convention avec le conseil citoyen de Libercourt pour un élargissement du public et renouvellement du matériel Projet d'ouverture d'outilthèque à la maison du projet de la cité Darcy (Hénin-Beaumont) par les Compagnons bâtisseurs</i> | Les planteurs volontaires <i>Intervenir sur les chantiers participatifs (animation et compétences techniques), chantiers d'hiver de plantation ; accompagner les collectivités pour la recherche d'aides (appel à projet FIEET ou appel à projet régional 1 million d'arbres) ; financement pour les communes (petite enveloppe)</i> | | |
| | SYMEVAD <i>Jardin pédagogique Association des guides composteurs Actions de sensibilisation</i> | D'autres associations sur le territoire : Les Blongios, A la fourmière, Les Anges Gardins, ... | | |

+ Collectifs habitants existants

3. 2. 2. PROCESSUS ET PARTAGE DE POUVOIRS AU TRAVERS D'UNE ÉTUDE DE CAS : LES RUELLES VERTES MONTRÉALAISES

Un entretien mené avec la Société Ecocitoyenne de Montréal au sujet de leur programme des ruelles vertes, un dispositif de végétalisation participative particulier, a permis de mettre en exergue des modalités d'organisation différente de la participation des habitantes, ainsi que les effets produits de cette forme de participation.

CONTEXTE

Les ruelles vertes sont un dispositif mis en place en 1997 par les arrondissements de Montréal qui consiste à proposer à des groupes de citoyens de concevoir un projet d'aménagement et de verdissement des ruelles et d'animer celles-ci. Les arrondissements définissent le programme du dispositif et mandatent un organisme local pour la réalisation de celui-ci (Emerich & Rivard, 2020).

Dans l'article « Les ruelles de Montréal, un laboratoire de la vie démocratique », publié dans la revue *Métropolitiques*, Joëlle Zask (2019) présente les projets de ruelles vertes comme vectrices d'une organisation nouvelle de la vie sociale. Les comités définissent des espaces de partage, des espaces « d'expérimentation », situés entre les frontières de l'espace public et de l'espace privé. Les ruelles vertes seraient aussi des espaces de politisation de groupes de citoyens, qui ont un rôle actif de participation et un poids sur certaines décisions des pouvoirs publics. L'exemple des ruelles vertes est utilisé dans l'article de Yaëll Emerich et François Peter-Edmond Rivard (2020) comme un révélateur de la « montée des communs » dans un espace public (p. 270), d'une dimension collective de la propriété.

Depuis 2017, le groupe de recherche « Ruelles bleues-vertes » intègre les questions de gestion des eaux pluviales au sein des infrastructures « bleues-vertes ». Ce projet pilote considéré par ses porteurs comme une démarche top-down (à l'inverse du projet initial des ruelles vertes), a l'ambition de soutenir l'implication citoyenne dans ces projets (Camila Patiño Sanchez, Alice Bonneau et Sophie L. Van Neste, Kregg Hetherington, Alliance Ruelles bleues-vertes, 2023). Ces projets sont définis comme des « expérimentations infrastructurelles », analysées par le prisme d'une tension entre une « utopie transformatrice » et une approche planificatrice liée à la répétabilité souhaitée du modèle (Larrue, Melé et L. Van Neste, 2024).

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL (SEM)

La SEM est mandataire du programme Ecoquartier de l'arrondissement, programme environnemental et d'éducation à l'environnement de la ville de Montréal. Ce programme est instauré en 1995. Il s'agit de mandater les organismes déjà implantés dans les différents quartiers pour qu'ils s'occupent des questions environnementales du quartier, de son verdissement, des questions de propreté. Aujourd'hui, les termes ont changé : on parle davantage de gestion des matières résiduelles, de vivre-ensemble et de protection d'écosystèmes.

L'organisme à l'origine de la SEM est né d'un groupe de citoyens qui se sont formés pour être porteurs du projet de l'arrondissement, car aucun organisme déjà constitué n'était assez outillé pour ce mandat : « C'était principalement des gens qui avaient des revendications, qui portaient la volonté du maire à l'époque [...] pour faire de la sensibilisation environnementale sur le territoire, faire participer la population dans ses actions-là ».

L'organisme déploie ses actions au sein de l'arrondissement de Ville-Marie qui est particulier en raison de sa situation urbaine : il s'agit du centre-ville de Montréal et est caractérisé par une densité très importante. L'arrondissement est composé des districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques, concernés par les missions de la SEM.

LA PROCÉDURE DE CRÉATION D'UNE RUELLE VERTE ET SES FONCTIONS

Le principe général du programme

Le programme des ruelles vertes de Montréal se décline dans chacun des arrondissements, avec des organismes et des fonctionnements différents. Le principe général de l'île de Montréal est que des comités citoyens viennent porter un projet d'aménagement co-construit avec les organismes et les pouvoirs publics. Il s'agit toujours de partager la conception et la responsabilité de l'entretien de ces espaces entre la ville de Montréal, les comités citoyens et les arrondissements.

Les projets partent d'une demande citoyenne

Au niveau de la procédure, les projets de ruelles vertes partent toujours d'une demande citoyenne. La SEM privilégie toujours une demande citoyenne, car ce sont bien à terme le groupe de citoyens constitué qui va être amené à entretenir les ruelles. Un groupe d'habitants fait une demande à la SEM de ruelle verte, cette dernière évalue les potentiels directement sur le terrain et va fournir à l'arrondissement la demande. Les agents de la fonction publique, avec lesquels la SEM travaille, soumettent à leur tour les projets aux élus municipaux pour validation.

S'il manque au groupe de citoyens quelques personnes pour le projet, la SEM va les aider à mobiliser davantage de monde. La SEM joue le rôle d'aide à la structuration du collectif. S'il y a un « beau potentiel de verdissement », la SEM soumet également le projet à l'arrondissement. Une sélection en amont par l'arrondissement est donc effectuée pour ces projets, car une demande importante existe et que les moyens actuels ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Le dispositif demande un permis d'excaver et un permis d'occuper l'espace public.

Suite à l'acceptation du projet, le comité de citoyens est averti par la SEM et un travail de co-conception du projet commence. Sur environ un an, les membres du comité et la SEM travaillent sur un plan d'aménagement, avec un pouvoir de décision qui revient aux comités de quartier. La SEM apporte ses compétences techniques pour la conception du projet.

Les travaux sont effectués par les services de l'arrondissement

L'arrondissement effectue ensuite les gros travaux, le sciage du béton et l'ajout de terre pour la végétalisation de la ruelle. Dans les années 2010, l'arrondissement a changé sa manière de creuser et d'excaver le béton, car ils passaient auparavant par une entreprise extérieure. Il y a eu volonté de s'impliquer davantage dans le processus de travaux, et c'est donc l'arrondissement lui-même qui vient maintenant scier le béton et mettre de la terre. Les coûts des travaux sont intégrés au budget de l'arrondissement.

L'intervention systématique d'une entreprise extérieure pour l'excavation des ruelles a été critiquée par Francisco Toro (2022) qui désigne le programme des ruelles vertes comme des programmes de « subvention aux entreprises d'excavation du quartier ». Ici, le fait d'effectuer les travaux en régie est une spécificité de l'arrondissement. Cela permet aussi d'avoir des chantiers plus souples en cas de modifications du projet.

La plantation et l'entretien des végétaux

La SEM plante ensuite avec les personnes du comité, puis ce sont à celles-ci qui entretiendront les plantations dans le temps. Le dispositif demande un suivi particulier de l'entretien des plantations par la SEM, notamment par la sensibilisation des personnes aux connaissances horticoles et par l'avertissement du comité lorsqu'une taille est jugée nécessaire. La situation des ruelles, qui sont dans le quartier étroites et qui ont des fonctions de stationnement et de circulation, demande une attention particulière à cet entretien.

La SEM prône l'excavation, la désimperméabilisation, et sensibilisent les élus au fait qu'enlever l'asphalte est beaucoup plus efficace pour lutter contre le changement climatique que de seulement installer des bacs de plantation.

Dans d'autres arrondissements, lorsque le comité de quartier et la SEM échouent à convaincre l'arrondissement de faire des fosses de plantation, des pots sont placés. Ces aménagements réversibles permettent de convaincre et d'aller jusqu'à la désimperméabilisation. Dans l'arrondissement de Ville-Marie, c'est la fermeture de la ruelle à la circulation qui n'a pas été acceptée, et les pots de fleurs sont utilisés pour fermer « temporairement » les ruelles et d'habituer les usagers à cette nouvelle circulation.

La volonté de la SEM est de permettre, outre le verdissement de la ruelle, que la ruelle soit « habitée » par des activités qui accompagnent le verdissement : peinture, jeux aux sols, notamment à destination des enfants. Les objectifs poursuivis sont le développement d'usages (ludiques, piétons, jardinage, etc), la sécurisation de la ruelle et le fait d'attirer de nouvelles personnes à s'impliquer dans la gestion de leur ruelle.

La place du nourricier

La responsable du programme observe un engouement de la part de certains habitant.es pour les questions d'agriculture urbaine. L'arrondissement encourage grandement la culture dans des bacs. Il a d'ailleurs fourni 500 plants potagers à la SEM cette année, qui ont été distribués dans une quarantaine de ruelles. En revanche, il n'y a pas de cultures directement dans le sol à cause des questions de pollution des sols.

D'autre part, l'étroitesse des ruelles, qui joue sur l'ensoleillement de celles-ci, n'est pas adéquate avec l'idée de faire pousser des légumes, notamment dans le quartier. Certaines cours privées sont de plus arborées, ce qui fait que plusieurs ruelles sont mi-ombragées. La SEM suggère dans ce cas la culture d'herbes aromatiques.

La mobilisation des habitants dans le temps

Le quartier est caractérisé par la présence de nombreux locataires. La SEM estime que les locataires ont aussi le droit d'avoir un pouvoir de décision sur les projets et que leur voix n'a pas moins d'importance que celles des propriétaires. Beaucoup de locataires ont en outre l'intention d'acheter leur logement, d'autres sont locataires depuis une longue durée dans le quartier.

Le risque pour le comité est que les locataires quittent le quartier : il y a donc un roulement de personnes constituant ce comité à assurer. C'est un suivi également effectué par la SEM des personnes présentes, de celles qui partent et des nouvelles personnes mobilisées.

Comme lors de la constitution du collectif, la SEM assure un rôle d'aide à la mobilisation (conseils, formations, aide matérielle), par l'organisation de fêtes de quartier par le comité, de porte-à-porte, d'activités « prendre soin de sa ruelle », afin de visibiliser le projet et attirer de nouvelles personnes à venir s'occuper de la ruelle.

Un comité citoyen réunit en moyenne six ménages actifs (parents et enfants). Il y a une volonté d'impliquer la voix des enfants dans la conception de la ruelle. Le pourcentage de mobilisation d'une ruelle est assez faible, estimé à 5-10% de la population totale (15-20 personnes sur une ruelle de 150 ménages par exemple), mais certaines personnes sont passives, profitent des aménagements et ne souhaitent pas forcément s'impliquer davantage. Beaucoup ne sont donc pas gênés par ces projets, tant que leur place de stationnement est conservée. Au niveau du comité, la SEM priorise le fait d'être actif, en organisant par exemple des activités d'entretien à chaque printemps et à chaque automne. Un même comité bouge beaucoup autour du noyau de six ménages.



Figure 81 : Exemple de ruelle verte, Montréal
Source : C. Béliveau, 2020, Note de blog « Nomades »

L'OUVERTURE DES RUELLES VERTES : ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVÉ

Les ruelles sont concernées par des conflits d'usage, en raison de différentes représentations de leurs fonctions qui coexistent.

La ruelle est un élément morphologique structurant les quartiers de Montréal qui a aussi une fonction sanitaire (air et lumière), puis de service et enfin de stationnement (Emerich et Rivard, 2020).

Historiquement, les ruelles sont liées à une fonction de service, liée au charbon, héritées de la Grande-Bretagne. Les ruelles servent d'écuries, de lieu de circulation des chevaux, d'accès pour les livraisons de lait ou de charbon, ou encore le lieu où passait le domestique pour entrer dans l'habitation. La ruelle a aussi eu la fonction de stockage, d'entreposage, ou encore de lieu où l'on place les poubelles et où l'on jette ses déchets. C'est une fonction qui est restée dans certaines représentations, car les ruelles sont concernées par des problématiques de dépôts sauvages, en raison de la situation cachée de celles-ci.

La ruelle a également toujours été un terrain de jeu pour les enfants en raison de leur proximité avec l'habitation et d'une facilité de surveillance des parents : « Peu importe la phase de la ruelle dans le temps, il y a toujours eu des enfants. [...] Je les appelle mes petits parcs de proximité »

Juridiquement, les ruelles sont des espaces publics. Or, dans l'imaginaire collectif, les ruelles sont plutôt semi-privées, car situées derrière les habitations privées. Ce caractère semi-privé influence les façons d'appréhender ces espaces : « Quand quelqu'un voit quelqu'un qu'il ne connaît pas dans la ruelle, il va sortir, il va avoir une attention particulière parce qu'il va voir une nouvelle personne ». De la même façon, dans le cadre du programme des ruelles vertes, les personnes n'habitant pas la ruelle participent peu aux activités organisées à l'intérieur de celle-ci.

Le sentiment d'intimité, les usages et les représentations liées aux ruelles sont ainsi influencés par les différentes configurations : la plupart des ruelles sont en « H », mais d'autres ont une forme en « I », en « L », en « T », en « S », voire en « E »...

Pour la SEM, il ne faut pas tomber dans l'excès de l'accapement de ces espaces, d'en exclure les personnes étrangères à celle-ci, sur le modèle des gated communities : « Il y en a qui voulaient vraiment fermer la ruelle complètement à d'autres personnes pour des raisons de sécurité, mais ils ne se rendaient pas compte qu'ils étaient en train de privatiser l'espace ».

C'est au contraire pour la SEM une belle opportunité d'ouvrir ces espaces, par exemple par la création d'une cartographie publique, pour inviter à localiser et récolter des fruits sur des arbres fruitiers. C'est à la notion de respect de la ruelle et des personnes qui l'habitent que la SEM attache de l'importance et qu'elle met au centre de son discours. Par exemple, une personne n'habitant pas la ruelle ne s'accapare pas tous les fruits d'un arbre et attend de voir si les fruits sont récoltés avant de les consommer.

A l'inverse de la gated community, la SEM ambitionne de favoriser un aspect communautaire aux ruelles, de favoriser un partage de projets, un brassage de populations de différentes ruelles lors des ateliers. Au sein d'une même ruelle, certains habitants peuvent ne pas se sentir légitime à s'investir dans un comité, par peur de déranger.

Selon la SEM, plus une ruelle sera « habitée », plus un esprit d'ouverture à l'autre, voire de solidarité, pourra émerger, contre les craintes d'une plus grande sécurisation de la ruelle. Une ruelle verte a accueilli une personne qui « habitait la rue ». Un aménagement a été fait pour cette personne sans-abri, dans un « esprit communautaire » malgré les craintes de certains habitants de la ruelle.

LES EFFETS DES PROJETS DE RUELLES VERTES

Les ruelles vertes ont comme effet, pour ceux qui gèrent le programme, la création d'une légitimité nouvelle à s'approprier l'espace public. Elles permettent également la création de nouveaux espaces de discussion : « la ruelle a cet effet que les gens se parlent [...] de permettre de discuter avec le voisin », mais qui irait au-delà de la création ou du renforcement de liens sociaux.

On peut rapprocher ce point à la notion de « frontage » (Soulier, 2022), « l'interface entre la rue et l'espace public ou privé », qui se situe entre deux rangées de maisons, plutôt que sur la rue. Dans la ruelle Le Monarque, le projet de ruelle verte a permis à des personnes habitant deux quartiers différents, en situation perçue de « fracture » (« les gens du nord et les gens du sud »), de se parler. Mais il est aussi possible que les ruelles créent de nouveaux conflits entre voisins, par rapport à des visions différentes de la ruelle. Cela ouvre tout de même des espaces de discussion. C'est aussi le rôle de la SEM de gérer ce type de tensions.

Les effets de rafraîchissement s'observent sur le temps long, avec le développement de la canopée au bout de quelques années. La végétalisation du quartier est complétée par le programme « Un arbre pour mon quartier » qui vient proposer aux particuliers de planter un arbre dans leur cours. L'action sur l'espace privé semble nécessaire pour répondre aux enjeux de végétalisation, la déminéralisation des ruelles ne répondant qu'en partie à ces enjeux.

LIMITES ET ENJEUX DU PROGRAMME

Trois principaux enjeux ont été identifiés :

L'essoufflement du comité et de la dynamique collective, notamment à cause de comportements individuels qui découragent les membres des groupes citoyens (dépôts sauvages, piétinement des plantes) qui se sont impliqués et ont donné du temps pour la ruelle verte. L'implication dans ce type de projet demande beaucoup d'énergie pour les membres du comité.

Dans d'autres ruelles, ce sont plutôt des divergences entre l'arrondissement et les comités de quartier qui peuvent exister. Ces tensions sont expliquées par un manque de dialogue entre les habitants et les institutions.

Un troisième enjeu est la pérennité des aménagements et l'entretien des plantes qui peuvent devenir envahissantes. La nécessité d'un entretien régulier demande un travail de pédagogie et de sensibilisation de la part de la SEM.

Les évolutions récentes du programme

Le programme des ruelles vertes porté par la SEM a connu des évolutions. La première est un nombre d'excavations plus important qu'auparavant. La deuxième est un choix des végétaux plus abouti. En parallèle, des plans pour la biodiversité ont été réalisés par la ville de Montréal qui ont permis de renforcer les programmes des ruelles vertes.

Pour Andrée-Claude, la « communauté est plus sensibilisée et est plus à l'écoute quant aux nouveaux critères d'aménagement », que ce soit du côté des élus, mais aussi dans l'imaginaire collectif : « Mais le verdissement à Montréal, même en général, je trouve que ça évolue vraiment vite parce que justement, les gens en veulent de plus en plus, ils se rendent compte des enjeux, de l'énergie et du temps que cela demande ».

PRATIQUES COLLABORATIVES ET EFFETS SUR LA QUALITÉ DU PROGRAMME

Dans le cadre de la chaire « Acclimater les territoires post-miniers », la doctorante Mélusine Pagnier travaille sur les pratiques collaboratives ou « pratique participatives exigeantes » (c'est-à-dire une meilleure répartition des pouvoirs et des richesses selon Arnstein) et la façon dont celles-ci peuvent améliorer la qualité de la rénovation du bâti. En effet, les personnes habitantes ont une connaissance fine de leur bâti, et notamment de ses pathologies de par leur pratique de celui-ci. Le terrain d'étude de la chercheuse se situe sur le territoire du bassin minier, dans une résidence située dans la cité d'Orient à Harnes.

L'objectif de la résidence architecturale est la co-écriture d'un programme de rénovation avec les habitants et de constituer une « maîtrise d'usage » contractualisée avec les autres acteurs de la rénovation (bailleur social, commune, EPCI). Il s'agit d'une redistribution concrète du pouvoir de décision des habitants. Le montage de l'association « Les coronas d'Orient » permet aux locataires de se constituer en maîtrise d'usage.

Pendant un an, Mélusine Pagnier a travaillé avec les habitants sur trois échelles différentes.

La première échelle est celle du grand territoire, comprenant le bassin minier, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la commune d'Harnes par un travail de cartographie sensible, une coupe diachronique (superpose éléments historiques passés et présents pour montrer enjeux passés et actuels du territoire).

La deuxième échelle est celle de la cité de coronas d'Orient par la construction d'un état des lieux : vacance, ambiance de rue, modes de chauffe, étude de la présence du vivant, d'animaux compagnies, de pigeons, étude des compétences habitantes que ceux-ci souhaitent partager. Des ateliers de préfigurations (montage d'une ressource, d'une buvette), la création d'un journal et d'un film.

Enfin, la dernière échelle est celle du logement avec un plan individualité des rénovations déjà entreprises par le bailleur social ou par l'habitant, avec une prise en compte des dysfonctionnements et des projets souhaités pour donner les indications à la maîtrise d'oeuvre.

Suite à ce travail, Mélusine Pagnier prendra la posture d'Assistance à maîtrise d'usage, en tant que soutien aux habitants s'ils la sollicitent.

Ces différentes modalités de participation des habitants sont intéressantes, car elles accordent un pouvoir de décision plus ou moins important aux habitants et une conséquence sur la qualité du programme proposé. La façon d'associer les personnes à la gestion et entretien d'un espace public cette fois-ci doit être réfléchi.

3. 2. 3. METTRE EN COMMUN UNE RESSOURCE

Un dernier modèle de gouvernance d'une ressource peut être trouvée autour des réflexions sur les communs, notamment développées par Elinor Ostrom. Les communs sont des ressources partagées et gérées par une communauté qui définit les règles de gestion collective de cette ressource. Ce mode de gestion s'oppose à une gestion publique ou marchande d'une ressource. Il est mis en avant dans le cadre de la végétalisation participative par Maurel (2017) qui postule que ce mode de gouvernance permet une meilleure gestion de la ressource mise en commun. Une occupation temporaire de l'espace public serait aussi un outil juridique.

Figure : Comparaison des modèles de gouvernance d'un dispositif de végétalisation participative

| | <i>Modèle permis de végétaliser</i> | <i>Modèle commun</i> |
|------------------------|---|----------------------------|
| Outil juridique | Occupation temporaire du domaine public | Charte des communs urbains |
| Rapport à la ressource | Propriété soit publique soit privée | Ressource partagée |
| Gestion | Individualiste | Collective |

Ces réflexions autour des communs interrogent sur les façons dont on organise juridiquement la participation de l'habitant à la plantation et l'entretien de fosses de plantation.

A l'échelle de l'Union Européenne, le projet « Enacting the commons » analyse la façon dont les communs transforment l'action publique en Europe et posent un cadre de réflexion sur ces questions.

À l'image de ce qui se passe par exemple à Naples ou à Bologne, pourquoi ne pas en effet inscrire la végétalisation dans le cadre d'une « Charte des communs urbains [2] », qui consacrerait explicitement les espaces à végétaliser comme des Communs en associant les associations et les communautés à la définition même du programme global ? Si le système de l'occupation temporaire du domaine public comporte certains aspects intéressants, il est peut-être nécessaire d'aller plus loin et de couper les ponts avec cette philosophie des usages « octroyés » par la puissance publique pour aller vers la mise en place de véritables Communs urbains (Morel, 2017)

Sylvia Fredriksson explore également la question des partenariats « Publics-communs » dans le cadre de la délégation de gestion des institutions publiques vers les citoyens. Ce sont surtout les formes juridiques à inventer qui sont en question pour atteindre cette visée.

L'appui sur les réflexions autour des communs sur la question du permis de végétaliser est aussi une réponse à certaines limites intrinsèques au dispositif d'occupation temporaire du domaine public, qui a un caractère temporaire et révoquant qui fragilise la pérennité de l'aménagement.

Enfin, le programme de recherche participative « ARBRES » mené à Bruxelles est intéressant à évoquer. Il s'agit d'une réflexion portée sur les modes de gouvernance d'arbres fruitiers et de leurs fruits par une communauté. Le programme propose un processus de co-construction d'une charte de gestion par la communauté, plutôt qu'une charte imposée par la collectivité.



OUTIL DE CO-CRÉATION D'UNE CHARTE



Figure 82 : Outil de co-création d'une charte
Programme de recherche « ARBRES », Bruxelles

3. 3. VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE

Dans quelle mesure les dispositifs de végétalisation participative répondent-ils à des enjeux globaux (chaleur en ville et dégradation de la biodiversité / gestion des eaux pluviales) ? La question de l'approche intégrée est intéressante, car le dispositif revêt un caractère transversal (enjeux de biodiversité, de participation citoyenne, enjeux de santé) et peut s'appliquer à différents types d'espaces urbains (centres-villes, quartiers prioritaires de la ville, cités ERBM), qui actionnent des programmes financiers différents. La rencontre avec certains acteurs a interrogé la façon dont le permis pouvait toucher d'autres enjeux, tels que l'alimentation, la consommation, les enjeux de santé face aux pollutions des sols, la gestion des eaux pluviales, ...

3. 3. 1. LES RACINES D'UNE TRANSFORMATION GLOBALE

La représentation des « mauvaises herbes » et d'une nature qui serait sale dans l'enquête menée est un point de départ pour questionner la relation qui se noue entre l'habitant et son environnement, et notamment la présence d'une végétalisation au sein de l'espace urbain. Les exemples suivants montrent comment cette présence peut avoir des effets, notamment sur les imaginaires. On voit également se déployer une réflexion sur les processus, l'appui sur l'action tactique individuelle contre un modèle urbain traditionnel.

Dans le cadre d'une étude sur la ville néolibérale, un « Atlas of empowerment » réalisé par Elodie Fabre décrit le dispositif du permis de végétaliser comme une « stratégie d'infiltration », une « forme d'entrée furtive dans le système urbain établi, un point de départ modeste qui peut se développer en un véritable mouvement de transformation ». Cet atlas explore et compare différents objets, différents programmes, qui s'inscrivent dans des processus d'empowerment des personnes (pouvoir d'agir).

L'idée est que cette approche bottom up et locale de végétalisation des trottoirs pourrait entraîner une série de transformations à une échelle plus large, par la création d'un réseau de biodiversité ou par un effet d'entraînement de sensibilisation, d'apprentissage.

Ce que pointe cette étude est le caractère « furtif » du dispositif, la notion d'un travail sur les bords, les limites ou les « fissures ».

Cela rejoint les réflexions soulignant le paradoxal recours par les collectivités d'une action contestataire de l'espace public.

Les œuvres de l'artiste Mona Caron sont intéressantes à analyser au regard des processus à l'œuvre autour des programmes de permis de végétaliser.

La première œuvre est « Windows into the Tenderloin », la représentation d'une utopie du quartier défavorisé de Tenderloin à San Francisco. Le processus de création de l'œuvre est particulier et repose sur une immersion de l'artiste dans le quartier, un processus participatif local, où ses habitants sont invités à imaginer un avenir alternatif du quartier. L'attention aux usages et aux souhaits des personnes, ainsi que le travail sur l'imaginaire du quartier sont importants à souligner.

La deuxième œuvre de l'artiste est sa série Weeds, ou mauvaises herbes, qui sont des fresques géantes de plantes sauvages, spontanées, dans des contextes minéraux, qui propose une vision politique de l'écologie et la ville, par l'intégration picturale et une réappropriation de la nature à celle-ci. La nature spontanée des plantes représentées, remises en valeur, est intéressante. Il s'agit de révéler le pouvoir de conquête et l'autonomie de la végétation spontanée.



Figure 83 : Photographie d'une oeuvre murale de la série Weeds à Kaohsiung (municipalité de Taïwan)
Source : Site internet de Mona Caron

3.3.2. CRÉER LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE D'UNE BIODIVERSITÉ URBAINE

Les études et divers guides relatifs à l'accueil d'une biodiversité urbaine ont montré que la renaturation d'espace artificialisés et la désimperméabilisation des sols étaient beaucoup plus pertinentes à mettre en oeuvre pour les collectivités par rapport à une simple végétalisation.

Pour un dispositif de permis de végétaliser, le fait de privilégier la pleine terre, voire de reconstituer un sol vivant, de réfléchir à la gestion de l'eau sont des pistes techniques présentées (Institut Paris Région, 2023) comme plus favorables à la réduction des îlots de chaleur et à la favorisation de la biodiversité.

Une étude a ainsi montré que les pieds d'arbres végétalisés abritent une diversité d'espèces d'insectes (Nathalie Machon, cité par Picaud, 2024).

Néanmoins, et comme dit précédemment, la végétalisation d'interstices de trottoirs doit être accompagnée par une politique plus large de renaturation et ne suffit pas en elle-même à répondre aux enjeux d'un retour de la nature en ville. En revanche, ces dispositifs participeraient à « notre conscientisation des enjeux environnementaux, dans une forme d'écologie de l'ordinaire » (Ramos, cité par Picaud, 2024).

Les réflexions de Léo Mariori (2023) sont intéressantes à cet égard, le chercheur souligne qu'il serait plus efficace de ne pas viser un objectif de biodiversité, mais de « composer » avec les désirs et intérêts des acteurs du territoire. Il s'agit de considérer la biodiversité non comme but à atteindre, mais comme faisant partie d'un plus large système à considérer. Ainsi, l'étude a souligné le nécessaire appui sur les désirs des habitants, qui ont en majorité la motivation « d'embellir leur rue » selon l'enquête réalisée.

Le dispositif a ainsi l'avantage de permettre l'expression d'une diversité floristique plus forte que des aménagements paysagers classiques, qui seraient choisies aussi pour leur caractère esthétique (Huard, 2020).

La création de « corridors pas-à-pas », aussi appelés « pas japonais », sont intéressantes à considérer dans le déploiement de ce type de dispositif. Il s'agit de continuités écologiques qui permettent à la faune de se déplacer entre deux habitats, sans constituer d'habitats en soi. L'appui sur les jardins privés pour prolonger ces corridors est un enjeu qui a pu être soulevé pendant l'étude.

La constitution d'un référentiel de plantations apparaît nécessaire afin de :

- 1) Communiquer les règles relatives au permis de fleurir ;
- 2) Proposer une charte végétale d'essences à planter selon son habitat, propice au développement de la biodiversité et compatible avec les conditions climatiques du territoire ;
- 3) Expliquer les gestes d'entretien, les techniques de jardinage et accompagner les habitants novices en la matière.

L'étude a permis d'identification de trois critères pour la sélection des plantes préconisées (plantes grimpantes, plantes vivaces, petit arbustif, plantes aromatiques), à partir de la documentation scientifique :

- Des essences compatibles avec les chartes paysagères communales ou les essences déjà préconisées (Hénin-Beaumont, Libercourt) ;
- Favoriser les essences indigènes / locales et permettant l'accueil de la biodiversité (pas de plantes à fleurs doubles par exemple) ;
- Essences compatibles avec leur positionnement en milieu urbain (peu de terre, peu de place pour les systèmes racinaires) : privilégier des plantes rustiques, plantes peu gourmandes en eau et nutriments (CAUE de l'Aude, 2023), pas de plantes à fort développement (privilégier vivaces et plantes grimpantes). Une certaine diversité doit être recherchée, avec

des plantes compatibles avec différents types d'ensoleillement, contrastés en secteur urbain. Ce sont aussi des plantes qui doivent être adaptées au changement climatique et résistantes aux sécheresses.

PRODUCTION ALIMENTAIRE

La rencontre des acteurs jardiniers du territoire et l'enquête sur les motivations pour jardiner ont mis en évidence une volonté d'un certain nombre d'habitants du territoire de cultiver ses propres légumes pour sa consommation personnelle, notamment pour des raisons économiques mais aussi de santé face à une méfiance envers les produits des systèmes alimentaires industriels. Ce constat est opposé aux conditions dans lesquelles certains sols du territoire se trouvent, avec des niveaux de pollution du sol conséquents.

C'est ce que met en évidence le projet REPJAR (Réduction de l'Exposition aux métaux des Populations en lien avec le JARdinage et la consommation de denrées autoproduites, 2012-2015), qui porte sur le risque de pollution des sols sur le transfert de métaux lourds dans l'alimentation des personnes consommant les produits de leurs jardins privés, dans les communes à proximité du site Metaleurop (Courcelles-Lès-Lens, Evin-Malmaison, Noyelles-Godault, Auby, Dourges, Leforest et Ostricourt), sur un total de 144 jardins privatifs et 1 jardin familial dont les sols étaient pollués. L'évaluation de l'exposition des populations a ainsi identifié le type de légumes accumulateurs de Cadmium et de Plomb.

La rencontre avec la vice-présidente de l'Association Environnement Développement Alternatif (EDA) Anita Villers a permis de revenir sur l'implication d'une association sur ces questions de pollutions et de santé des populations.

L'association est née en 1990, à la suite d'un problème de malformations des veaux repéré par un agriculteur. Les activités de l'association sont en lien direct avec les réflexions sur le développement durable de l'époque au Sommet de la Terre de Rio (1992). Il a été difficile pour les populations et les élus que le territoire était pollué. L'association a été pionnière sur les recherches autour de solutions pour dépolluer les sols (phyto-rémediation), autour notamment d'un projet « Espace biotique ».

En outre, la majorité des espaces non urbanisés sont des surfaces agricoles, mais le potentiel nourricier du territoire est faible comme dans le reste du bassin minier (PAT CAHC, 2024). La précarité alimentaire et la santé des habitants est un enjeu sur le territoire. Des modes de consommation alimentaire alternatifs existent sur le territoire, avec une vente directe qui profite aux catégories sociales populaires (Raffin et al, 2015).

Les dispositifs de végétalisation participative peuvent ainsi croiser les questions nourricières abordées dans le PAT de la communauté d'agglomération. Le projet alimentaire vise en effet une « transition alimentaire et agricole », dont certaines actions telles que l'accompagnement des communes sur la création d'espaces nourriciers ouverts et l'installation de jardins partagés répondent au dispositif tel qu'il a été étudié.

La culture des jardins ouvriers et des jardins dans les cités minières, identifiée en première partie de ce travail, peut aussi être un levier à réactualiser pour de nouveaux projets alimentaires. Une certaine mémoire subsiste, une partie des habitants du territoire sont en demande de compétences qui existaient autrefois. Le dispositif du permis de végétaliser peut être mis en parallèle avec les initiatives de type « Incroyables comestibles » (mouvement mondial de mise en place de bacs partagés de culture de légumes en accès libre).

CONCLUSION

Il apparaît pertinent de s'interroger sur les capacités des dispositifs de végétalisation participative à améliorer l'habitabilité du territoire de la Communauté d'Agglomération. L'étude a permis d'établir les bases de réflexion pour l'implantation du dispositif. En particulier, elle a défini certaines conditions de déploiement propres au territoire qui ont pu être mises en avant par l'enquête.

L'analyse a souligné l'importance d'une réflexion intégrée sur ce type de dispositif, qui a un fort caractère transversal. Elle a pointé certains enjeux, tels que le désir de compétences de la part de la population, l'importance du soutien et de la mise en réseau des habitants, la nécessaire organisation d'une action partagée entre les pouvoirs publics et les habitants-citoyens.

La cartographie fine de la nature en ville a permis de définir et d'identifier des secteurs prioritaires qui pourront bénéficier des premières expérimentations d'un dispositif de permis de végétaliser. La place des jardins privés et les pratiques au sein de ceux-ci se sont également révélées comme des enjeux importants sur le territoire.

Enfin, l'étude a pu être présentée devant le comité de direction de la Communauté d'Agglomération. Il a ainsi été décidé de proposer à l'ensemble des communes du territoire d'expérimenter le dispositif sur certaines rues, à partir du diagnostic cartographique réalisé.

BIBLIOGRAPHIE

Sabine BARLES, 2005, *L'invention des déchets urbains*, France, 1790-1970, Champ Vallon ;

Marc BARIDON, 1998, *Les Jardins. Paysagistes-Jardiniers-Poètes*, Paris, Éd. Robert Laffont, pp. 939-1187.

Patrick BLANDIN, 2019, « De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité ». *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Éditions Quæ, p. 13 - 86. <https://books.openedition.org/quæ/39554>.

Philippe BONNIN, Maïté CLAVEL, 2010. Introduction. Quand la nature s'urbanise. *Ethnologie française*, Vol. 40, p.581-587. <https://shs.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-4-page-581?lang=fr>.

Marion CARREL, 2017, « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation en France. » *Les Politiques Sociales*, 2, n° 3-4. pp. 79-89. <https://doi.org/10.3917/lps.173.0079>.

Gilles CLÉMENT, 2004, *Manifeste du Tiers paysage*, Éditions du Commun, p. 3

Denis COUVET et Frédéric DUCARME, 2014, « Reconciliation ecology, from biological to social challenges », *Revue d'ethnoécologie*, <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/1979>

Cybergeo : European Journal of Geography. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/35592>

Alessia DE BIASE, Carolina MARELLI, Ornella ZAZA, 2022, « Végétalisation participative », DicoPart. <https://www.dicopart.fr/vegetalisation-participative-2022>

Muriel DELABARRE, Solène MARRY, 2012, « Habitabilité et natures urbaines : vers un outil d'évaluation des projets urbains », *VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2), 23 p. <https://hal.science/halshs-00756759/>

Amélie DESCHAMPS, 2021, Faire végétaliser l'espace public aux habitants : quelle participation pour quelle ville durable ?, thèse de doctorat en Géographie - Aménagement, sous la direction de Lise Bourdeau-Lepage, Université Jean Moulin (Lyon).

Marie-Christine DOCEUL, 2014, « Habitabilité », *Revue Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/auteurs-du-glossaire>

Pierre DONADIEU, 2013, « Faire place à la nature en ville : La nécessité de nouveaux métiers », *Métropolitiques*.

Françoise DUBOST et Bernadette LIZET, 2003, La nature dans la cité, dans *Communications*, pp. 5-18.

Cyria EMELIANOFF, 2015, «La ville durable, une notion fossile ?», dans *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, Éditions Quæ.

Federico FERRETTI, 2012, « Aux origines de l'aménagement régional: le schéma de la Valley Section de Patrick Geddes (1925) », *M@ppemonde*.

Gaite-lyrique, 2019, «Pour aller plus loin : Cohabiter : assemblages terrestres », *Ce qui dépend de nous*
<https://www.la-gaite-lyrique.net/magazine/cohabiter-assemblages-terrestres>.

INSEE, 2021. Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA d'Hénin-Carvin. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-246200299#consulter-sommaire>

IPBES, 2019, Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services, S. Díaz et al., IPBES Secretariat, Bonn, Germany, 56 pages.

Sabine KRAUS, 2021, « L'écriture du regard géographique de Patrick Geddes (1854-1932) : le Collège des Écossais à l'université de Montpellier », dans *Mondes réels, mondes virtuels*, édité par Jean Soumagne, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques. <https://doi.org/10.4000/books.cths.15890>.

Bruno LATOUR, 2017, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte.

Thomas LEROSIER, 2017, « Philippe Descola, Par-delà nature et culture », *Questions de communication*, p. 555-557. <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11371#quotation>

Christian LEVÊQUE, 2018, « Protéger la nature ? Oui, mais laquelle ? » *Paysans & société*, 2018, p.13-21, <https://shs.cairn.info/revue-paysan-et-societe-2018-1-page-13?lang=fr>.

Jean-Pierre LÉVY et Isabelle HAJEK, 2015, « Introduction. La « ville durable » : une injonction universelle et consensuelle ? », dans Isabelle Hajek (dir.), *De la ville durable à la nature en ville*, Presses universitaires du Septentrion, pp. 9-20.

Cyrille MARLIN, 2020, « Le sens géographique du jardin « individuel » et sa relation au paysage », *Projets de paysage*, 23, p. 4. <https://doi.org/10.4000/paysage.12838>

Nicole MATHIEU et Yves GUERMOND (dir.), 2005, « La ville durable : quelques enjeux théoriques et pratiques », dans *La ville durable, du politique au scientifique*, Éditions Quæ, pp. 57-69.

Charles-François MATHIS, 2021, «L'émergence de la pensée écologique en ville», *Métropolitiques*.

Alain MAUGARD, 2019, « Le vivant, les Hommes et la Ville », dans *Biodiversité Urbaine, Pour Une Ville Vivante*, Editions PC, pp. 24-64.

Lionel MAUREL, 2017, «La végétalisation des villes et la tragi-comédie des communs», *Vacarme*, 2017/4, N° 81, pp. 46-52. DOI : 10.3917/vaca.081.0046

Francis MEILLIEZ, 1998, « Un exemple fructueux de développement non durable : le bassin minier Nord-Pas-de-Calais », *Annales des Mines*, pp 53 – 60.

Ministère de la Transition écologique, Chiffres clés du climat France, Europe et Monde, édition 2021, Données NASA, NOAA, Hadley Center, 2021.

Pierre-Jacques OLAGNIER, 2013, Nicolas Soulier : Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde et pistes d'action, in *Artistes et territoires créatifs en Europe* (volume 2), Comptes-rendus de lectures, 19-20. <https://doi.org/10.4000/tem.2194>

Emmanuelle PICAUD, 2024, « Quel bilan pour le permis de végétaliser ? », *Urbanisme*.

Antoine PICON, 2024, Natures Urbaines : Une histoire technique et sociale 1600-2030, Commissariat scientifique, École des Ponts ParisTech.

Aurélien RAMOS, 2018, «Le jardinage dans l'espace public : paradoxes, ruses et perspectives», *Projets de paysage*, 19, en ligne depuis le 1er décembre 2018, consulté le 16 septembre 2024. URL : DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.404>.

Jean-Pierre RENARD, 2012, « La Nature ? Un concept bien complexe pour le géographe ! », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 13. Consulté sur <http://journals.openedition.org/tem/1646>

Katherine RICHARDSON et al., 2023, Earth beyond six of nine planetary boundaries, *Science Advances*. DOI : 10.1126/sciadv.adh2458.

Fabrice RIPOLL, Vincent VESCHAMBRE, 2014, « Appropriation (de l'espace) », *Hypergeo*, 22 février.
<https://hypergeo.eu/appropriation-de-lespace/>

Johan ROCKSTRÖM et al., 2009, A safe operating space for humanity, *Nature*, 461, pp. 472-475. DOI : <https://doi.org/10.1038/461472a>.

Will STEFFEN et al., 2015, Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet, *Science*, DOI : 10.1126/science.1259855.

Nicolas SZENDE, 2020, «Ernwein, M., 2019, Les natures de la ville néolibérale : Une écologie politique du végétal urbain », *Revue européenne de géographie*, <https://journals.openedition.org/cybergeo/35592>.

Sylviane TABARLY, 2005, « Environnement, environnements », *Glossaire de Géococonfluences*, consulté sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/environnement61bid>.

Pascal TOZZI, 2013, «Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français», *Noréis*, p. 97-113

Yvette VEYRET, 2009, « Environnement », *HyperGeo*, consulté sur <https://hypergeo.eu/environnement/>

Alexis VRIGNON, 2012, « Écologie et politique dans les années 1970 : Les Amis de la Terre en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, p. 179. DOI : 10.3917/vin.113.0179

Chris YOUNÈS, 1999, Ville contre-nature, *Philosophie et architecture*, La Découverte.